



HAL
open science

Politiques de la diversité : sociologie des inégalités et des altérités

Milena Doytcheva

► **To cite this version:**

Milena Doytcheva. Politiques de la diversité : sociologie des inégalités et des altérités. Sociologie. Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2013. tel-01116618v2

HAL Id: tel-01116618

<https://theses.hal.science/tel-01116618v2>

Submitted on 2 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense
Département de sociologie

POLITIQUES DE LA DIVERSITÉ :
Sociologie des inégalités et des altérités

Milena Doytcheva

Habilitation à diriger des recherches en sociologie
Préparée sous la direction de madame la Professeure Anne Raulin
Et soutenue publiquement le 12 décembre 2013

Vol. 1 Mémoire de synthèse sur travaux

Octobre 2013

Ce texte est une version légèrement remaniée du mémoire présenté lors de la soutenance. Ont notamment été supprimés des éléments biographiques et de positionnement personnel, propres à l'exercice de l'habilitation à diriger des recherches, qui intéresseront peu le lecteur. Le texte a été ponctuellement repris dans sa forme.

Table des matières

1^{ERE} PARTIE : DE LA SOCIOLOGIE DES MIGRATIONS A CELLE DE L'ETHNICITE	9
1. De la sociologie des migrations à celle de l'ethnicité.....	8
1.1. Emigration et immigration	9
1.2. De la sociologie de l'immigration à celle de l'ethnicité	14
2. Sociologie de l'action associative et des mobilisations des migrants	17
2.1. L'action collective ethnique.....	17
2.2. Pratique associative et <i>ethnicité symbolique</i>	19
2.3. Deux versants des dynamiques identitaires	21
3. Sociologie des réseaux entrepreneuriaux et notion de niche ethnique.....	24
3.1. Ethnicité et phénomènes économiques.	24
3.2. Carrières économiques et rationalisation des parcours migratoires.....	27
4. Modèles sociaux de gestion de l'ethnicité.....	29
4.1. L'ethnique comme forme sociale ?.....	30
4.2. Une réflexion historique	33
 2^{EME} PARTIE : DE LA SOCIOLOGIE DES MOBILISATIONS ETHNIQUES A CELLE DE L'ACTION PUBLIQUE	 36
1. Limites de la notion d'<i>ethnicisation</i>	37
2. Les approches par la reconnaissance : débats philosophiques, emprunts et convergences.....	40
2.1. La critique <i>communautarienne</i> du libéralisme politique	41
2.2. Les solutions politiques.....	42
3. Une sociologie politique de l'action publique	49
3.1. Une analyse idéal-typique.....	53
4. Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville, construction et usages des catégories.....	56
4.1. L'invention de la « géographie prioritaire »	56
4.2. Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville.....	60

5. Eléments pour une sociologie de la participation.....	65
5.1. Apories de la participation comme politique de reconnaissance	66
5.2. Une « offre de participation » ?	68
5.3. Trois figures de l'altérité.....	70
3^{EME} PARTIE : SOCIOLOGIE DES DISCRIMINATIONS ET DES POLITIQUES	
ANTIDISCRIMINATOIRES.....	75
1. Usages sociaux des catégories de la discrimination.....	76
2. Eléments pour une analyse des engagements en entreprise.....	79
2.1. Questions de méthodologie.....	79
2.2. Une grande variété des situations	81
2.3. Généalogie des engagements	82
3. De la sociologie du racisme à celle de la discrimination ?	84
3.1. Questions de vocabulaire	84
3.2. Racisme différentiel, racisme culturel et discriminations.....	87
4. Discriminations et approches statutaires de la reconnaissance	90
4.1. Une approche statutaire de la reconnaissance.....	91
4.2. Des politiques « sans sujet » ?	93
4.3. Un multiculturalisme « sans culture »	95
CONCLUSION	99
BIBLIOGRAPHIE	107

Introduction

J'ai fait le choix dans ce mémoire de synthèse de revenir sur l'ensemble des travaux et activités de recherche, depuis les premières démarches exploratoires conduites dans le cadre de la formation de sociologie à l'Université de Paris V, jusqu'à mes travaux les plus récents, en rappelant et en revenant également sur les principaux résultats obtenus dans la recherche doctorale, les publications qui l'ont suivie. Deux raisons m'ont guidé dans ce choix que j'aimerais évoquer ici en guise d'introduction : l'une est davantage biographique, en rapport avec un parcours personnel, mais qui eut des incidences en termes de formation et de recherche ; l'autre tient davantage à la cohérence d'un parcours professionnel, ainsi qu'à l'émergence et à la construction progressive d'objets et de problématiques de recherche dont j'aimerais, comme l'exercice m'y invite, rappeler les implications théoriques et pratiques, éclairer les partis pris, afin de contextualiser et de mieux rendre compte en définitive des résultats obtenus.

Comme j'ai pu l'explicitier dans l'introduction d'un mémoire de recherche, sur les conseils de mon directeur, alors que je n'étais pas nécessairement tout à fait à l'aise avec cette démarche et exercice, j'ai immigré en France en 1992, après l'obtention de mon baccalauréat afin de poursuivre des études supérieures à l'université. Cette démarche personnelle a revêtu néanmoins une dimension spécifique dans la mesure où à cette époque, peu de temps après la chute du mur de Berlin et les processus de libéralisation politique qui s'en sont assez rapidement ensuivis dans l'ensemble des pays d'Europe de l'Est dits du bloc socialiste, ces projets acquéraient, à tout le moins pour les candidats au départ, une dimension culturelle et politique de liberté retrouvée de mouvement et de circulation, d'opportunité de découverte et de connaissance, mais aussi de fuite et de refus des régimes politiques et des sociétés totalitaires des pays de départ, une réaction aux sentiments d'insécurité personnelle et collective engendrés par l'importance des changements initiés à l'Est. Je reviendrai dans la première partie de ce mémoire de manière plus précise sur les caractéristiques et les données disponibles concernant ces mouvements migratoires est-ouest européens post-communistes, mais j'aimerais simplement souligner ici que j'en fus partie prenante et que le choix des études a masqué un projet d'émigration et de départ.

Alors que l'enseignement universitaire comme tant d'autres choses fut en 1990 en Bulgarie en pleine mutation, passant par exemple dans le champ des études économiques en l'espace de quelques mois de l'enseignement et de l'étude d'une l'économie politique à ceux des *Economics*, le projet mûrit pour moi de poursuivre des études dans une université française, aidée dans ces démarches par les procédures mises en place par les consulats français afin d'organiser les admissions d'étudiants étrangers, une politique qui singularise la France par rapport à d'autres pays en Europe. Cette réorientation dans le parcours de formation s'est également accompagnée d'une réorientation disciplinaire. En effet, j'avais poursuivi jusque là une formation dans le champ des sciences économiques et je souhaitais me réorienter davantage vers celui des sciences humaines et sociales. Je fus intéressée par la psychologie, mais sans doute pas assez, j'hésitai entre la philosophie et la sociologie. Je mentionne ces détails car en définitive c'est la dimension empirique des sciences sociales qui m'a intéressée en particulier et permis de trancher ces questions. J'étais en effet tout particulièrement attachée au projet d'une étude « scientifique » de la société qui permette de réfléchir sur et peut-être d'améliorer ses institutions. Ces dimensions « concrètes » et « pratiques » du projet sociologique, dans la perception que je pouvais en avoir à tout le moins, en prise avec des questions de société, mais aussi d'« actualité » m'ont ainsi guidé dans ces choix. Il me semble

que cette vision et perception a pu également m'influencer, par la suite, dans les choix d'objets et de démarches d'enquête. Je fus ainsi plus particulièrement intéressée par la sociologie développée par l'Ecole de Chicago sur laquelle je reviens dans la première partie de ce mémoire, tant par ses problématiques que par les démarches méthodologiques développées, le recours à l'observation, à l'entretien, à des méthodes empruntées au travail du journalisme, comme chez Park, avec lesquelles j'ai pu également me familiariser dans ma formation l'université. « La deuxième Ecole de Chicago » et le courant, plus particulièrement, de l'interactionnisme symbolique ou encore la découverte de la « théorie ancrée » ont également constitué une source d'inspiration et d'influence pour l'ensemble des travaux ultérieurs. Enfin, sur le plan d'une réflexion davantage épistémologique, les travaux de l'ethnométhodologie m'ont permis de prolonger et de nourrir cette approche des faits sociaux comme « accomplissements pratiques ».

En 1992, lorsque j'intégrai la formation de sciences humaines et sociales de l'université de Paris V, d'autres préoccupations venaient toutefois à moi. En effet, alors que je devais découvrir et me familiariser avec le système des études supérieures, la validation de certains enseignements m'avait interrogée. Il en fut ainsi par exemple des cours de méthodologie qui invitaient à la réalisation d'un dossier personnel d'étude et de recherche sur un sujet librement choisi par l'étudiant. Je fus intéressée dans ce contexte par les enseignements d'anthropologie spécialisée, dont plus particulièrement celui proposé par Denys Cuhe sur les phénomènes culturels, les migrations, les questions d'hybridation et de changement culturel. De manière compréhensible, ces problématiques et champs d'investigation entraient pour moi en résonance avec des questions et des préoccupations plus personnelles, des expériences quotidiennes. Aussi, le projet a pris forme petit à petit d'explorer et de décrire ces expériences et ces parcours d'immigration que je pouvais observer quotidiennement. Il est évident que ce « choix » était aussi l'occasion de travailler et de « faire travailler » ma propre expérience de migrante et qu'un certain nombre de « résultats » auxquels je parvenais faisaient sens également en ce qui me concerne.

Dans le cadre de ces enseignements de méthodologie dédiés aux méthodes qualitatives, je décidai donc de travailler sur la question de ces migrations post-communistes, plus particulièrement bulgares, vers la France. Comme je l'évoquais au tout début de cette introduction, il y eut également dans ce projet l'idée que ces phénomènes revêtaient une spécificité liée au contexte historique et ce fut à mes yeux une raison supplémentaire pour essayer d'en rendre compte. Je fus aidée dans cette démarche par les enseignements dispensés qui furent pour moi également l'occasion, à travers un certain nombre de lectures conseillées, de découvrir et de me familiariser avec quelques travaux classiques de sociologie. La lecture plus particulièrement de l'ouvrage de Howard Becker, *Outsiders* (1985) m'a permis de m'initier à l'étude et à l'analyse interactionnistes, ainsi que m'a confortée dans une démarche d'enquête qui empruntait les outils de l'observation et des entretiens, non nécessairement « cadrés » à l'époque, dans ces approches exploratoires. De ces travaux, j'ai retenu l'idée de l'importance et de la richesse d'une enquête à caractère ethnographique, qui mise sur la variété des sources et des données, ainsi que sur la pluralité des approches et des démarches d'objectivation. Je fus également intéressée par l'aspect épistémologique de la réflexion de Becker qui conduit à ne pas considérer la position d'intériorité ou de « membre » comme un obstacle à l'enquête et à l'analyse. Je fus amenée plus tard à systématiser et à approfondir cette perspective méthodologique et de recherche, non nécessairement par les aspects ayant trait à la qualité de « membre », mais à travers plutôt l'attention attachée à un raisonnement inductif qui invite à tirer des données mêmes de l'enquête les grandes lignes d'interprétation et à construire ainsi de manière progressive un cadre d'analyse. Ce que Becker appelle, par

exemple, les « ficelles du métier », mais également de manière plus générale de l'analyse et du raisonnement sociologiques.

Mon intérêt pour les questions des migrations et l'analyse des relations et des phénomènes interculturels s'est renforcé, tout au long de ce parcours de formation, grâce, comme je l'évoquais plus haut, à des enseignements et à des parcours de formation spécialisés, comme par exemple le Magistère « Relations interculturelles » dont j'ai suivi la première année en 1994. Les travaux de Denys Cuhe consacrés à la sociologie des migrations et des relations interethniques, ceux d'Anne Raulin en anthropologie urbaine qui accordent une place importante aux questions et aux problématiques minoritaires, ceux de Jean-Pierre Warnier, à travers ses enquêtes sur « le capitalisme à la périphérie » ou encore ses démarches d'analyse des « objets », d'Yves Charbit qui co-dirigeait avec Denys Cuhe mon mémoire de maîtrise consacré à l'action associative des migrants bulgares à Paris, m'ont guidée et accompagnée dans ces premiers travaux et réflexions. Ils ont aussi influencé et façonné mon rapport à l'enquête, aux objets d'étude et aux démarches d'analyse. Je tiens ici à les remercier et plus particulièrement D. Cuhe qui m'a encouragée à poursuivre dans cette voie de la recherche.

En 1996 je commençai un DEA à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris sous la direction de Dominique Schnapper. Mon projet, dans le cadre de ce DEA était de faire le bilan des enquêtes et des travaux conduits jusque-là sur les migrations bulgares en France, en les complétant par de nouveaux éléments et données d'enquête. Je me suis également plus spécifiquement intéressée à la question de l'entrepreneuriat ethnique et ce que j'ai appelé les « carrières économiques » des migrants, souhaitant ainsi analyser les liens entre ethnicité et faits économiques. Je reviendrais dans ce mémoire sur la manière dont la sociologie et la réflexion développées par D. Schnapper, dont j'ai suivi les séminaires de recherche entre 1997 et 2001 m'ont permis d'enrichir ces travaux. J'aimerais souligner ici le fait que ce fut également pour moi l'occasion de réorienter mes questionnements et problématiques de recherche, du fait migratoire vers une analyse sociologique et politique des processus de construction de l'ethnicité et des formes contemporaines de la citoyenneté démocratique.

Ceci me conduit à évoquer rapidement un deuxième aspect de cette présentation qui est davantage problématique et a trait, comme je l'évoquais en amont, à la cohérence et à la construction progressive d'un parcours de recherche. En effet, les travaux et les perspectives de recherche que j'ai développés à partir de ces premières enquêtes, en m'appuyant sur les théories de l'ethnicité, ont également informé et orienté mes démarches et projets ultérieurs. Si je n'avais pas eu l'occasion de revenir dessus dans par exemple le mémoire issu de ma recherche doctorale, cet aspect a été souligné comme un pan de la réflexion à approfondir et à développer. C'est depuis cette perspective que j'ai proposé également d'interroger le concept et les politiques du multiculturalisme, en essayant de faire le lien entre les démarches empiriques, propres à la sociologie des migrations et des relations interethniques, et une réflexion à caractère davantage philosophique et normatif sur la place des appartenances particulières et des identifications minoritaires dans les régimes démocratiques contemporains. C'est d'ailleurs du constat de la difficulté de joindre et d'articuler ces ensembles problématiques qu'est venu, dans une certaine mesure, le projet de ma recherche doctorale sur lequel je reviens également plus en détail dans ce texte. Je tiens à remercier ici chaleureusement Dominique Schnapper qui a trouvé une pertinence à mon raisonnement et m'a encouragée à poursuivre dans cette voie pas toujours aisée de l'interdisciplinarité. Enfin, dans les travaux de recherche sur les discriminations et la diversité que j'ai conduits à partir de 2006 à l'Université de Lille 3, j'ai eu l'opportunité d'explorer d'autres ensembles problématiques ayant trait à ces questions minoritaires, avec notamment un intérêt porté aux dynamiques d'imposition identitaire et d'inégalité qui s'enracinent dans les situations

d'hétérogénéité et de pluralisme culturels, au sein de pays notamment qui ont accueilli des mouvements d'immigration importants.

Ce dossier d'habilitation à diriger des recherches en sociologie se compose ainsi de deux volumes de rédaction. Le premier est formé de la synthèse des travaux et des activités de recherche. Le deuxième expose les résultats obtenus à partir des recherches conduites sur la discrimination et les politiques de la diversité en entreprise. Certaines de ces données ont déjà fait l'objet de présentations et de publications personnelles ou collectives sur lesquelles je reviens dans ce volume. D'autres, comme celles, par exemple, qui concernent les expériences vécues des victimes et des personnes exposées aux actes discriminatoires sont inédites et ont été tout récemment réunies et analysées. Ce deuxième volume présente, plus généralement, une synthèse inédite d'un ensemble de données d'enquête et de résultats, enrichis et inscrits dans une perspective d'analyse plus personnelle que je me suis efforcée de développer ces dernières années sur ces questions. Je lui ai conservé ici un format académique, proche de la démarche de recherche, qui permet à mes yeux de mieux restituer la richesse des données et les démarches d'analyse mises en œuvre dans leurs nuances d'interprétation et de lecture.

Je tiens ici à remercier à nouveau les collègues et ami-e-s dont l'aide, les échanges et les collaborations ont jalonné et furent précieux dans ce parcours de formation et de recherche. Je les remercie toutes et tous avec chaleur : Philippe Bataille, Vincent Caradec, Patrice Canivez, Yves Charbit, Beate Collet, Philippe Combessie, Denys Cuhe, Marion Dalibert, Didier Fassin, Sophie Guérard de Latour, Myriam Hachimi Alaoui, Denise Helly, Denis Lacorne, Claire Lefrançois, Serge Paugam, Alexandra Poli, Anne Raulin, Corinne Rostaing, Dominique Schnapper, Vanessa Stettinger, Jean-Pierre Warnier, Michel Wieviorka.

J'adresse toute ma reconnaissance à mes étudiants de licence et de master qui ont suivi mes enseignements et m'ont souvent aidée par leurs questions et leurs critiques, ainsi que m'ont donné la possibilité d'aborder des travaux et des problématiques sociologiques au-delà des objectifs immédiats de recherche. Tous mes remerciements vont vers Anne Raulin dont l'aide et le soutien ont été précieux dans la réalisation de ce travail.

1^{ère} partie : De la sociologie des migrations à celle de l'ethnicité

1. De la sociologie des migrations à celle de l'ethnicité

Je me suis attachée, dans mes premiers travaux à l'université, dans le cadre d'un cursus de licence puis de maîtrise en sociologie, à l'étude des migrations bulgares vers la France. Au milieu des années 1990, lorsque j'effectuais ces premières recherches, le nombre de ces migrants était généralement évalué à quelques milliers de personnes, installées principalement en région parisienne, socialement et spatialement peu visibles. Les changements politiques en Bulgarie avaient néanmoins provoqué, à partir de 1989, un contexte propice à l'émigration et, comme l'écrivent Anne de Tinguy et Catherine Wihtol de Wenden, lorsqu'en 1989 les pays anciennement socialistes décident d'ouvrir leurs frontières, les pronostics craignent l'arrivée d'une « vague déferlante » : des centres d'études voient le jour afin d'évaluer le potentiel migratoire et d'étudier les différents scénarios de sa réalisation¹. J'ai fait moi-même partie de ces nouvelles vagues migratoires, composées de populations plutôt jeunes, plutôt urbaines, « en proie à un mal-vivre socio-culturel », selon les typologies établies à l'époque. Je me suis donc intéressée à l'étude de leurs parcours et expériences, qui furent proches des miens, et qui m'ont permis, assez tôt dans ma démarche de formation, de m'initier à un champ spécifique de l'analyse sociologique qu'est celui de la sociologies des migrations.

Je me suis ainsi attachée, d'abord, à travers différents travaux et mémoires, à décrire et à périodiser la nature même de ces migrations vers la France : migrations saisonnières, migrations d'études, d'exil politique pour la période ayant suivi la Deuxième guerre mondiale. Les personnes que j'ai pu côtoyer et rencontrer à l'époque furent ainsi principalement issues des deux dernières vagues migratoires : celle des années 1970, composée essentiellement d'une émigration politique, ayant fui les régimes communistes et caractérisée dans la période contemporaine par une bonne insertion sociale et professionnelle et un taux élevé de naturalisation ; les migrations, ensuite, dites « post-communistes », plus jeunes par leur âge, composées bien souvent de célibataires, que les analyses de l'époque ont pu évoquer en termes de « chercheurs de fortune ». Dans les deux cas, il s'agissait principalement d'une émigration urbaine de classes moyennes ; « d'une population jeune pour qui la liberté retrouvée était aussi la liberté de circuler et d'émigrer ».

Comme l'ont montré les années 1990, les pronostics alarmants du début de la décennie manquèrent à se réaliser. Néanmoins, les mobilités occasionnées enclenchent une dynamique migratoire et de population tant dans les pays de départ (la Bulgarie perd à partir de 1990 près de 2 millions d'habitants soit plus de 25% de sa population, un déficit démographique dû en grande partie à l'émigration²), que dans les pays d'installation, comme la France, où ces nouveaux migrants sont venus se mélanger à un noyau plus ancien d'expatriés, bien intégrés

¹ Anne de Tinguy et Catherine Wihtol de Wenden, « Les quatre facteurs push de l'émigration », *Hommes & migrations*, n°1155, juin 1992. Dossier issu du séminaire organisé en 1991-1992 par le CERI « Migrations Est-Ouest en Europe ».

² En 1990 2.3 millions de nationaux quittent la Bulgarie pour des raisons diverses - tourisme, invitation, études, soins médicaux, contrat de travail, mariage, installation définitive. Entre 1986 et 1991, en dehors de l'émigration turcophone, seulement 206 000 personnes ont quitté le pays, soit 2.3% de la population totale (8,9 millions) et 4,3% de la population active (4,8 millions). D'après la même étude, les migrants sont généralement des hommes actifs. Le désir d'émigrer est également très fortement répandu parmi une population jeune et/ou diplômée. Une autre enquête réalisée, en juin 1992, montre que 33% des enquêtés souhaiteraient travailler temporairement à l'étranger et que 12% voudraient quitter définitivement le pays. Cf. Magdalena Hadjiiski, « L'image de l'Occident chez les migrants bulgares », dossier du CERI, 1992.

dans la société française, mais que les développements récents en Bulgarie ne laissent pas indifférents. A travers différents travaux et mémoires, des micro-enquêtes pour lesquelles j'ai capitalisé aussi sur mon expérience et réseaux personnels, je me suis essayée à l'époque à une analyse des dynamiques sociologiques à l'œuvre dans ces collectivités migratoires, des manières de se vivre et de se définir dans un contexte pluriculturel. De ce point de vue, le terrain d'enquête qui s'ouvrait à moi était, certes, limité mais comportait également des opportunités : la succession de différentes vagues migratoires que l'on pouvait lire en termes de *génération*, l'impulsion, à partir de 1990, d'un processus d'organisation et de mobilisation collective ont tout particulièrement retenu mon attention, d'autant que pendant la période antérieure, c'est une logique d'invisibilité et d'indifférenciation qui avait prévalu. La relation renouvelée au pays d'origine, après 1989, ont permis à beaucoup de ces personnes de retrouver une fierté et un sentiment patriotique oubliés. Pour reprendre l'expression d'une de mes interlocutrices de l'époque, « la communauté bulgare était sortie de son trou ».

Comme je l'évoquais plus haut, je me suis intéressée à ces parcours et expériences de la migration, tant individuelles que collectives, qui revêtaient pour moi d'abord l'importance et l'intérêt d'un témoignage à un moment de changements historiques, puis ont constitué une opportunité de recherche, dans le cadre des travaux que j'étais amenée à réaliser à l'université. Bien évidemment, ce fut également une possibilité plus personnelle de faire le lien avec des choses qui m'étaient familières et qui m'ont ainsi permis à leur tour de commencer à me familiariser tant avec les études à l'université – ce dont j'avais à l'époque besoin - qu'avec la démarche de l'enquête sociologique. J'ai eu la chance et l'opportunité de réaliser ces travaux en rapport avec des enseignements, des dossiers d'étude et de recherche qui ont constitué des appuis précieux dans le parcours d'initiation. J'aimerais revenir dessus, à présent, pour évoquer la manière dont j'ai pu rattacher ces premiers centres d'intérêt et pistes de recherche à une sociologie des migrations et des relations interethniques, dont les acquis (comme la distinction entre émigration et immigration, par exemple, la notion de vague ou de génération migratoire, le concept d'acculturation) ont été des outils qui ont guidé mes travaux et m'ont permis de faire le lien avec les enquêtes en cours.

1.1. Emigration et immigration

Il en va ainsi de la distinction analytique classique entre immigration et émigration : comme le formule Abdelmalek Sayad dans un texte célèbre, toute immigration est avant tout une émigration (Sayad, 1977)³. Comprendre le contexte de départ, les « motivations » qui président à la décision d'émigrer est indispensable pour rendre compte des parcours d'inscription et d'enracinement dans le nouveau pays, des rapports entretenus avec le groupe des pairs, la collectivité migratoire ou la société d'accueil. En établissant la généalogie des migrations algériennes vers la France, Sayad montre comment à une émigration communautaire où l'individu est « mandaté » à l'étranger pour assurer la survie d'une collectivité paysanne, vont succéder des mobilités à caractère davantage individuel et individualiste, cependant que l'Algérie même évolue, avec la décomposition et la perte accélérée de la paysannerie traditionnelle. Les logiques du projet migratoire évoluent donc et, en conséquence, les modalités d'inscription dans la société française, le rapport au travail, la possibilité envisagée d'un retour. Alors que pour les premiers migrants, le « centre de gravité culturelle » reste celui de la collectivité paysanne dont ils se considèrent comme

³ Mentionnons également les travaux pionniers de l'Ecole de Chicago avec notamment « le paysan polonais », au tournant du siècle, dans les enquêtes de Thomas et Znaniecki : W.I.Thomas and F. Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America*, 5 vols, 1918-1920, Chicago, University of Chicago Press.

temporairement absents, pour les seconds, le désir d'installation et d'enracinement dans la société française prédomine avec des stratégies identitaires et des pratiques sociales distinctes, selon les cas : retrait et discrétion pour les aînés, la préférence pour l'entre-soi et une certaine forme d'invisibilité dans la société française ; un désir d'acculturation et d'assimilation, pour les seconds, mais qui feront plus douloureusement que leur prédécesseurs, l'expérience du racisme et de l'exclusion.

L'idée qu'il faille poser le couple émigré-immigré en principe méthodologique a ainsi informé et orienté mes premiers travaux. Je me suis notamment intéressée aux « motivations de départ » qu'il fallait concevoir ou que l'on pouvait reconstruire dans le cas de ces migrations, plus particulièrement post-communistes. A partir d'entretiens qualitatifs réalisés avec quelques personnes et interlocuteurs privilégiés, j'ai essayé de restituer ce qui m'a semblé être la spécificité de ces migrations par rapport à d'autres vagues migratoires, antérieures, ainsi que la manière dont ces spécificités pouvaient, de mon point de vue, influencer sur les trajectoires d'insertion. Je me suis plus particulièrement attachée à l'étude de ce que j'ai appelé « les groupes primaires » ou « groupes des pairs », qui me sont apparus comme un premier lieu de socialisation dans le nouveau pays. En situation d'immigration, caractérisée par une coupure identitaire et sociale, ces lieux de socialisation étaient ainsi bien souvent un outil d'inscription dans la société française, de reconstruction d'un réseau de relations sociales, reconstruction qui opérait, comme j'ai pu l'observer à l'époque, par analogie avec un environnement social d'origine.

Décrits comme « peu qualifiés et sans occupation fixe », la décision de quitter le pays pour ces migrants aurait été fortement liée à une « envie d'ailleurs ». Ils posent peu de conditions préalables et se montrent disponibles. Plutôt qu'une réelle stratégie migratoire, l'émigration serait vécue comme un départ à l'aventure, imaginé définitif, mais pouvant souvent se solder par une expérience décevante et un retour au pays. La présence de jeunes hommes et de ménages originaires des grandes villes, où la ville de Sofia est sur-représentée en est une autre caractéristique soulignée⁴.

Jeunes par leur âge, ces migrants deviendront en France tout simplement *les jeunes*, référence faite à une immigration antérieure, celle des *anciens*, des *vieux*. Ils optent massivement pour une demande d'asile politique et ce n'est qu'à partir de l'année 1992 que cette demande tend à décroître, alors que se développent les migrations d'études, permettant vraisemblablement une conversion pour un certain nombre de demandeurs d'asile déboutés⁵. Selon quelques premières recensions effectuées à l'époque, l'Education Nationale compte en 1994 environ 635 étudiants de nationalité bulgare, contre 69 en 1988⁶.

Ces données, parmi d'autres sources d'information, ont attiré mon attention sur les motivations complexes qui présidaient pour ces jeunes à la décision d'émigrer et qui ne se limitent pas ou ne s'expriment pas sous la forme seule du projet économique, revêtant

⁴ Hadjiiski Magdalena, « Le cas de l'émigration bulgare », dossier du CERI, 1992.

⁵ Selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur, les réfugiés d'origine bulgare sont 565 en 1992 (377 en 1987). Le nombre le plus important de demandes se situe aux alentours de 1990, où elles progressent de 62 en 1989 à 628 pour continuer à croître jusqu'en 1992. Cf. Jean-Paul Grémy, « Les demandeurs d'asile en France », *Hommes et Migrations*, n°1155, 1992.

⁶ Dans ces effectifs qui sont à compléter par les chiffres issus des enseignements artistiques, de langues et les cours privés, on compte davantage de filles que des garçons (sur la même période 1989-1993, le rapport reste sensiblement invariable, soit 60/40), davantage aussi de « Parisiens » (pour la même période environ 50% des inscrits le sont dans les universités d'Ile de France), davantage de premiers et troisièmes cycles (ces derniers arrivant généralement en fin d'études en vue d'une spécialisation), et enfin davantage de « littéraires » que de « scientifiques » : les inscrits en lettres représentent 59,4% en 1988 et 36,8 % en 1993, baisse parallèle à celle des « sciences » au profit de filières comme le droit, l'économie ou la médecine, traduisant la diversification des profils et des projets migratoires.

également des aspects davantage culturels et politiques. L'on peut en effet évoquer, pour qualifier cette période, comme le fait Magdalena Hadjiiski, l'idée d'un « culte de l'Occident » qui touche les populations qui se définissent comme lui étant les plus proches. Mais qui s'exprime également de manière plus générale par un nombre potentiel d'émigrants particulièrement élevé : en 1992, 33% de la population déclare désirer travailler temporairement à l'étranger, alors que 12% souhaitent quitter définitivement le pays. L'insatisfaction personnelle, les aspirations à une vie nouvelle à laquelle sont associées les valeurs de la modernité et de la liberté sont exprimées par les candidats à l'émigration dans les termes d'une préférence culturelle pour les modes et styles de vie dits « occidentaux », cependant que les quelques travaux de recherche conduits sur ces questions ont, eux, souligné « une oscillation entre rêve et réalité⁷ ». Ce sont ces motivations complexes, mêlant des arguments d'ordre économique, politique et culturel que les entretiens et les discussions informelles réalisés à l'époque m'ont permis d'éclairer. J'ai été amenée, pour en décrire la spécificité, à évoquer la dimension *publique* de la décision d'émigrer, au lendemain de la chute des gouvernements socialistes, ou encore, l'émigration comme *chose publique*.

Les notions de vague, de génération migratoire et d'espace social migratoire

Insister sur la spécificité et le caractère original de ces mouvements migratoires, après 1989, par rapport à d'autres vagues qui ont atteint la France, y compris en provenance de la Bulgarie, m'a conduite à accorder une place importante dans l'analyse à la notion de vague ou de *génération migratoire*, pour rappeler ici l'analyse de Sayad en termes « d'âges ». L'idée en fut aussi que ces cohortes de migrants, pour lesquels le projet de départ prend sens dans un même univers historique et politique, auront tendance à construire dans des termes communs l'expérience de la migration et de l'installation dans le nouveau pays. Cette dimension temporelle ou historique contribue, à son tour, à forger des perceptions communes, des manières de se définir partagées et un sens de la collectivité⁸. Mobiliser les notions de vague ou de génération migratoire m'a également permis de distinguer différentes définitions et réinterprétations de l'identité ethnique ou collective entre « les anciens migrants », ayant fui au cours des années 1970-1980 les régimes communistes, et « les jeunes » ou encore « les étudiants ». Contraster leurs manières de s'identifier et de se définir fut un premier moyen de l'analyse sociologique. La question du *statut* apparaissait également comme importante, tant en ce qui concerne les stratégies d'installation en France que pour rendre compte du rapport à la collectivité et au groupe des compatriotes. Plus le statut juridique de l'immigrant apparaissait comme précaire, plus le groupe ou la collectivité semblaient détenir des ressources pouvant soutenir les individus dans leur parcours d'insertion : en matière de logement, d'emploi ou de sociabilité « ordinaire » par exemple. Alors que pour les *anciens* les trajectoires d'enracinement dans la société française furent marquées par un sentiment d'isolement et d'anonymat, pour les *jeunes*, comme j'ai essayé de le montrer, elles passaient par un investissement important de la solidarité ethnique et intra-communautaire, du groupe des pairs, avec parfois des sentiments forts d'adhésion et d'identification.

Ces contrastes et différences soulignées par l'analyse sociologique m'ont conduite à l'époque à proposer les notions de *champ* ou d'*espace social migratoire* afin de rendre compte du caractère complexe et socialement différencié de ces groupes et réseaux sociaux des

⁷ Hadjiiski, *op.cit.*

⁸ On peut évoquer ici le concept proposé par Dominique Schnapper de *collectivité historique* (1998) qui souligne comment le sentiment de partager un destin commun est générateur d'identité et de dynamiques de socialisation individuelles et collectives. L'identité relève ainsi pour partie d'une dimension mémorielle et historique autant que culturelle et politique.

minoritaires. En prolongement de la perspective posée par Sayad, mon intuition était celle d'une organisation sociale de ces solidarités ethniques et migratoires. Cette réflexion s'est inscrite aussi dans une approche critique de la notion de *communauté* et de la manière plus particulièrement dont ses usages récurrents et extensifs peuvent opérer des réductions, opacifier les problématiques liées à l'immigration (Cuche, 2010).

En écho avec la perspective posée par Sayad, il s'est agi au contraire de souligner le caractère socialement organisé de ces collectivités enracinées dans l'immigration, voire d'arguer d'une forme d'hétérogénéité ou de complexité supplémentaire qui leur est propre. Puisque l'on pouvait les concevoir en effet comme triplement structurées : en référence à un univers social d'origine, en rapport avec des stratégies de distinction sociale liées à la société française, en référence enfin aux « âges » et aux contextes migratoires. Un des résultats d'enquête sur lequel j'ai insisté fut l'effort d'homologie noté entre les réseaux et les solidarités des migrants en France et ce que l'on pouvait appeler un univers social « d'origine ». Comme le montrent, par exemple, les travaux de Maria Beatriz Rocha Trinidad au sujet de l'immigration portugaise, les solidarités entre compatriotes dans le nouveau pays prolongent celles à l'œuvre au sein de filières migratoires qui, elles-mêmes, s'enracinaient bien souvent dans un tissu de relations sociales – professionnelles, territoriales – propre au pays d'origine. Au-delà de cet effet de consolidation, j'insistai sur le fait que ces solidarités intracommunautaires se construisent par analogie avec un environnement social « d'origine » dont elles s'efforcent de reproduire les schèmes et les représentations. Je me suis efforcée de montrer, par exemple, que l'une des fonctions essentielles que l'on pouvait attribuer au « groupe de pairs » était celle d'une « reconstruction sociale », c'est-à-dire de construction d'un réseau de relations sociales, mais également de réélaboration d'un microcosme social, comme espace symbolique et pratique de signification et d'action.

Ce résultat m'est apparu, au regard de travaux ultérieurs, comme une des fonctions essentielles des « institutions des migrants », pour reprendre ici ce terme en référence aux travaux de l'école de Chicago, et plus particulièrement de la perspective développée par Park.

Principe de coupure et espaces intermédiaires

En effet, au regard d'enquêtes et de travaux ultérieurs dont j'ai tâché de faire le bilan dans le cadre de la formation approfondie de sociologie suivie entre 1996 et 1998 à l'EHESS, il m'a semblé qu'une des caractéristiques premières des parcours migratoires pouvait être décrite comme étant celle d'une certaine discontinuité ou hétérogénéité identitaire et sociale. Les phénomènes de rupture biographique appellent de la part de l'individu un travail de mise en relation et de rationalisation. Dans l'effort de (re)production, par mimétisme, d'un espace social, les réseaux et les solidarités ethniques des migrants vont offrir des sas et des cadres d'adaptation en ce sens. Les parcelles *transplantées* du pays de départ, servir d'espaces transitionnels qui augurent -ou non- d'une intégration davantage banalisée dans la nouvelle société.

Cette fonction de gestion et de réélaboration d'une coupure identitaire et sociale engendrée par la migration est très tôt analysée et mise en exergue par la sociologie de l'École de Chicago dont je me suis rapprochée ici des travaux et des analyses. Dans les termes de celles développées par William Thomas et Robert Park, « les institutions des migrants » ont pour vocation d'assurer des points d'identité entre la vie antérieure, c'est-à-dire l'ensemble de perceptions apportées depuis le pays d'origine, et le nouvel environnement, contribuant ainsi à l'intériorisation d'une grille d'interprétations communes et aidant à changer le stock de

significations-représentations autour desquelles les migrants organisent leurs expériences⁹. Les enquêtes que j'ai pu conduire sur les migrants bulgares installés à Paris m'ont également montré comment les différents modes de « gestion de l'ethnicité » (cf. aussi *infra*) se superposent pour eux à un effort de rationalisation des parcours et des carrières migratoires. En d'autres termes, la question qui se pose de leur point de vue, comme j'ai pu le formuler à l'époque, n'était pas seulement de savoir comment « être » à la fois étranger et autochtone (interrogation synchronique souvent prévalente y compris dans l'analyse), mais aussi comment rester Bulgare tout en devenant Français, comment ajuster la réalité à une image projetée et garder des points d'identité avec le passé pour donner un sens à l'avenir. Résoudre ces contradictions « diachroniques » conduit à la recherche de formes d'élaboration sociale de ces manifestations d'*ubiquité* au cœur des carrières migratoires. C'est autour de ce dilemme que se cristallisaient à mon sens en grande partie les « activités ethniques » des migrants. D'où l'importance que j'ai attachée dans l'analyse à des notions comme celles de pluralité et de multiplicité des références et des modes d'identification.

Dans ces réflexions, j'ai été influencée sans toutefois les mobiliser de manière explicite par les travaux et les perspectives développés par Roger Bastide dans l'étude des phénomènes d'acculturation et, plus particulièrement, par le concept qu'il propose de « principe de coupure » (Bastide, 1968 ; Cuche, 2010). La distinction entre acculturation *matérielle* et acculturation *formelle* fut également riche d'enseignements et heuristiquement féconde dans ces premières démarches, tout comme l'idée d'un processus de segmentation et de fragmentation sociale à partir duquel les migrants « gèrent » l'expérience d'altérité, sans que celle-ci se confonde avec la marginalité. Comme le montre D. Cuche en suivant les analyses de Bastide, si les migrants donnent l'impression de jouer sur plusieurs tableaux, « c'est qu'il y a plusieurs tableaux ». Les individus appartenant à des univers culturels et normatifs différents ne sont pas « partagés » ou tiraillés entre ces identifications et références multiples, mais procèdent par segmentation et par coupure, ce qui leur permet, d'une part, de protéger une identité et une appartenance minoritaires et, d'autre part, d'endosser les attitudes, les pratiques et les manières d'être attendues par la majorité. En poursuivant l'inspiration de Everett Stonequist dans *The Marginal Man* (1937), Bastide estime ainsi que la marginalité culturelle n'est pas nécessairement source de marginalité psychologique et sociale, étant donné la capacité des individus à endiguer les tensions et les contradictions à travers précisément les logiques de segmentation et de coupure. Avec l'influence de ces travaux et perspectives d'étude, j'ai tâché de montrer comment la participation à des espaces de socialisation et de sociabilité communautaire était rationalisée par les migrants de manière spécifique et différentielle, en sorte d'être dissociée d'une inscription davantage routinière dans la société française. En référence aux travaux de François-André Isambert (1976) sur le religieux¹⁰, j'ai souligné la charge affective et émotionnelle dont ils étaient investis permettant ainsi, simultanément, de les *différencier* et de les combiner à d'autres modes d'inscription et de participation sociale. J'ai repris cette analyse sur les formes d'articulation des identifications à caractère ethnique à d'autres formes de socialisation et d'inscription dans la société française par la suite, en parlant de « modes de gestion de l'ethnicité », et en distinguant dans ces pratiques les modalités plurielles de définition des frontières ethniques.

⁹ Park Robert E., Miller Herbert A., *Old World Traits Transplanted*, 1921. Park Robert E., *The immigrant press and its control*, 1922. Voir sur ce thème également Lal (1983).

¹⁰ Isambert François-André, « La sécularisation interne du christianisme », *Revue Française de Sociologie*, 17, 4, 1976, p. 573- 589.

1.2. De la sociologie de l'immigration à celle de l'ethnicité

Ces premiers travaux et centres d'intérêt m'ont également amenée à considérer les limites de l'objet d'études que j'avais choisi d'explorer – comme je l'évoquais plus haut, les phénomènes en question étaient numériquement peu importants ; leur mesure dans les données quantitatives était souvent résiduelle. Peu d'études qualitatives avaient été, somme toute, conduites sur ces mouvements migratoires post-communistes : dans les pays de départ où le constat était de l'ordre de l'évidence, comme dans les pays d'installation où l'attention était davantage portée sur des logiques migratoires plus anciennes, plus importantes, etc. Pour paraphraser à nouveau A. Sayad, l'immigration algérienne et plus largement coloniale et post-coloniale est notamment perçue ici comme la figure archétypique de toute immigration. Un effet de légitimité et de perspective qui masque la pluralité des trajectoires et des expériences vécues de l'immigration¹¹. Mais si, par exemple, celle portugaise ou encore espagnole font l'objet d'études riches et intéressantes, ce fut bien souvent également à la faveur de l'importance numérique des migrants, ainsi que de l'ancienneté de leur installation en France. Ces éléments ne me semblaient pas réunis, en revanche, en ce qui concerne les migrations est-européennes pour lesquelles, excepté la Pologne, l'immigration de travail avait été plutôt rare, ces « Orientaux » étant traditionnellement perçus en France comme des « dilettantes », des « artistes », des « oisifs », plutôt que des travailleurs. De même, si le thème des migrations post-communistes concernait a priori l'ensemble de ces pays, les réunir ainsi, sous un même dénominateur, ne semblait pas non plus pertinent, tant les contextes politiques et culturels, ainsi que les *ethos migratoires* pouvaient varier¹². Bref, un ensemble de raisons m'ont conduite à déplacer la focale d'étude empruntée : des phénomènes migratoires à proprement parler vers l'analyse des dynamiques de relations interculturelles et interethniques enclenchées dans le pays d'installation. La lecture de travaux sociologiques sur l'ethnicité m'a confortée dans ce choix.

Groupes et frontières ethniques

Parmi d'autres travaux, l'essai de l'anthropologue norvégien Fredrik Barth, *Ethnic groups and boundaries* (1969) est généralement considéré comme une oeuvre emblématique de ce changement de perspective, intervenu au cours des années 1960, que l'on n'a pas hésité à qualifier en termes de renversement problématique (Barth, 1969 ; Poutignat, Streiff-Fenart et Barth, 2008). Par l'introduction du concept de *frontière ethnique*, Barth distingue analytiquement deux composantes des processus minoritaires : celle de l'identification comme ayant trait à un mouvement d'exclusion-inclusion et celle de l'identité comme étant le support ou le produit des dynamiques d'identification. En d'autres termes, il inverse la relation généralement conçue entre ethnicité et identité ou ethnicité et différence culturelle, faisant de cette dernière un produit des revendications distinctives, là où auparavant dans les perspectives dessinées par exemple par les théories de l'assimilation, la différence culturelle apparaît comme une variable essentielle dans la compréhension des parcours d'insertion des migrants (Martiniello, 1995). Cette approche qualifiée de *relationnelle* ou encore de *situationnelle* (Cuche, 2010), a contribué de manière importante au renouvellement de l'étude

¹¹ Voir par exemple l'intervention d'Albano Cordeiro au séminaire « Les associations de l'immigration en France : état des lieux et relations avec les pouvoirs publics », Paris, 4 avril 2001. Voir également Cordeiro (1994).

¹² De manière générale, peu d'études sociologiques sont venues éclairer la période dite de « transition démocratique » dans cette partie du monde, alors que la problématique migratoire tend aujourd'hui à « s'épuiser » ou, à tout le moins, à s'amenuiser avec l'accession, depuis 2004, de ces pays de départ à l'Union Européenne, devenus ainsi, à leur tour, des pays d'immigration. Pour la Bulgarie, voir par exemple les travaux d'Albena Tcholakova, *Accès à l'emploi et processus de remaniement identitaire des réfugiés politiques. Approche comparative France-Bulgarie*, Thèse de Doctorat : Sociologie, Université de Lyon 2, 2011.

des processus minoritaires, en les inscrivant dans une analyse plus vaste des processus de stratification sociale et des rapports de pouvoir. C'est ce cadre d'analyse des théories de l'ethnicité que j'ai également adopté pour rendre compte des relations nouées par les migrants tant avec leurs compatriotes qu'avec un environnement social plus large. Comme le souligne Marco Martiniello, cette perspective dite subjective ou subjectiviste ne s'inscrit pas moins à l'intérieur d'une tradition sociologique « classique », posée notamment par la sociologie weberienne. Dans le prolongement de la distinction opérée par Tönnies en 1887 entre « communauté » et « société », Weber distingue ainsi en 1921 deux types fondamentaux de relations sociales - la sociétisation et la communalisation. Tout en reprenant l'inspiration dichotomique de Tönnies, il accentue la rupture propre à sa démarche idéal-typique et introduit des aspects dynamiques dans ce qui devient désormais un processus de socialisation, un mode de relation et non plus une entité sociale. Weber postule, enfin, à l'origine de l'activité à caractère communautaire un sentiment d'identification et une « croyance », plutôt qu'une « appartenance » objective (cf. aussi *infra*).

En effet, le *principe communautaire* peut prendre, selon lui, dans les sociétés modernes des formes sociales différentes. Parmi les communautés domestique, de voisinage, économique, c'est « la communauté ethnique » qui lui semble la moins probable : « La possession de dispositions semblables fondées sur la communauté d'origine constitue une source bien plus problématique de l'activité communautaire que les faits exposés jusqu'ici » (1995, p. 124). Préfigurant les approches contemporaines de l'ethnicité, il suggère de s'intéresser, plutôt qu'aux « différences ethniques », aux processus sociaux de *répulsion* et d'*attraction* entre groupes et communautés, ceux-ci n'étant pas le résultat d'une « innéité » quelconque, mais étant socialement définis par « des tendances à monopoliser la puissance et l'honneur sociaux ».

Cette perspective connaît dans la période récente un développement important autour de l'étude précisément du concept d'*ethnicité*. Néologisme forgé dans les années 1940 aux Etats-Unis, il est peu repris jusqu'à sa consécration par les sciences sociales au cours des années 1960, lorsque de l'avis d'analystes et observateurs il augure un « nouvel âge d'or » de la sociologie des relations interethniques, après celui des années 1920 marqué par les travaux de l'Ecole de Chicago (Schnapper, 1998). Cette approche s'intègre de manière plus générale dans un cadre d'analyse sociologique qui évoque l'avènement d'une société post-industrielle (Bell, 1976), où les mobilisations sociales se combinent à d'autres modes d'identification et d'appartenance. Le terme même d'*ethnicité* rend compte de cette perspective stratégique et volontariste, selon laquelle les revendications particulières sont partie prenante des processus de stratification sociale et doivent être lues et analysées à la lumière de ces rapports sociaux. L'ouvrage pionnier de Glazer et Moynihan (1963) explicite cette perspective des groupes ethniques comme « groupes d'intérêt ». Quels qu'aient été leurs « modèles culturels », ils sont également mobilisés dans la poursuite d'objectifs valorisés par la société dans son ensemble (revenus, emploi, éducation ou encore prestige et pouvoir). Définie ainsi, la mobilisation ethnique est une stratégie au service de valeurs culturelles partagées et la solidarité communautaire, une ressource de l'intégration, mais ce n'est là aussi qu'un type de relations sociales parmi d'autres. C'est la perception de leur utilité qui conditionnerait la pérennité de ces héritages et attaches particuliers, une idée que Barbara B. Lal réfère aux travaux pionniers de Chicago (Lal, 1983).

En effet, dans les perspectives ouvertes par l'Ecole de Chicago se combinent d'ores et déjà, d'après elle, les deux approches à l'œuvre dans les sciences sociales pour l'étude des phénomènes culturels : celle de l'ethnicité comme « culture authentique » (*genuine culture*) et celle mettant l'accent sur l'analyse des processus de stratification sociale et des rapports

sociaux de pouvoir. La perspective de l'ethnicité comme « culture authentique » - la notion de *genuine culture* étant ici empruntée à Edward Sapir¹³ - est basée sur les prémisses que les traditions culturelles ont une influence sur l'organisation des expériences individuelles. L'appartenance ethnique est une fin valorisée en soi. Ces collectivités sont une ressource « d'auto-définition individuelle et sociale ». Ils reposent sur des attachements jugés « primordiaux », en sorte que les besoins individuels d'appartenance, de respect et d'estime de soi ne pourraient être satisfaits qu'à l'intérieur de tels groupements locaux¹⁴. Le style culturel dont ces groupes sont porteurs peut aider ou empêcher la poursuite d'objectifs fixés par la société dans son ensemble et la grille de valeurs intériorisée par l'affiliation à ces groupes serait difficilement modifiable. Pour Park et Thomas, en revanche, les fonctions de réconfort psychologique et de reconnaissance sont bien sûr importantes et prégnantes, mais ils sont également les premiers à identifier ce qu'ils qualifient de « paradoxe ethnique » : le fait que la participation aux structures séparées de la collectivité peut avoir comme résultat pour les membres d'accroître également leur efficacité dans la poursuite d'objectifs sociaux et culturels globaux¹⁵. Inspiré par la philosophie pragmatique de John Dewey, Park estime notamment que les membres des collectivités de l'immigration n'en préserveront la référence que si elle leur est socialement utile. Sa vision engage également une conception particulière de la culture, qu'il tiendrait du relativisme culturel de Franz Boas, selon laquelle, celle-ci n'est pas un inventaire de traits et de pratiques, mais un processus de communication qui permet d'évoluer dans un rapport à l'environnement¹⁶.

C'est cette dernière perspective qui fut amenée à se renforcer considérablement au cours des années 1960-1970 dans l'étude de l'ethnicité. S'opère en parallèle une critique forte du « primordialisme », c'est-à-dire d'une interprétation de l'identification ethnique en termes d'appartenance « sublime » et « ineffable ». Selon la critique célèbre de Jack Eller et Reed Coughlan (1993), la notion d'« attachement primordial » supposerait en effet trois choses : l'*apriorisme*, l'*ineffabilité* et l'*affectivité* des liens et des identités particulières qui seraient comme données d'avance, une fois pour toutes, antérieures à toute forme d'interaction sociale, et donc *ineffables*, c'est-à-dire indicibles, sublimes et contraignants. Ces attachements primordiaux seraient dotés également d'une qualité affective que ne pourraient atteindre les liens sociaux, dits consensuels, rationnels et instrumentaux. La majeure partie des travaux sur l'ethnicité épousent et développent cette approche critique, en référence également à la démarche proposée par F. Barth (Poutignat, Streiff-Fenart et Barth, 2008). En étudiant les expériences individuelles dans différents contextes sociaux, ils soulignent le caractère socialement construit des identités particulières et étudient les mécanismes de ces constructions (Nagel, 1994). D'autres, questionnent les conditions favorisant l'émergence de ces processus d'identification ethnique, substituant ainsi à la notion d'appartenance l'analyse des « structures d'opportunité » (*opportunity structures*) qui favorisent l'émergence et la prégnance de l'ethnicité (Yancey et al., 1976 ; 1979).

¹³ Sapir Edward, « Culture : genuine and spurious », *American Journal of sociology*, 1924, p. 401-429.

¹⁴ Shils Edward, « Primordial, personal, sacred and civil ties », *British Journal of sociology*, June, 1956. Idée reprise par Clifford Geertz, « The integrated revolution », in Geertz Clifford (Ed), *Old Societies and New States*, Chicago, Free Press, 1963, cité par Lal (1983).

¹⁵ Park Robert E., Miller Herbert A., *Old World Traits Transplanted*, *op.cit.* cité par Lal (1983).

¹⁶ Park Robert E., « Reflections on communication and culture », *American Journal of Sociology*, XLIV Septembre 1938, cité par Lal (1983).

2. Sociologie de l'action associative et des mobilisations des migrants

Pour étudier ces processus de « communalisation », mon intuition fut celle du rôle important joué par les *organisations des migrants*. Ce thème permet de renouer également, nous l'avons vu, avec une notion classique de la sociologie des migrations qu'est celle d'*institutions des migrants*, développée par Park à partir notamment de l'étude de la presse en langue étrangère et des multiples fonctions qu'elle remplit dans les parcours d'insertion des migrants¹⁷. Attachés à l'étude de leur « vie communautaire », les sociologues de Chicago montrent que ces organisations internes à la collectivité sont appelées à fournir des services spécifiques qui ne sont pas pris en charge ou ne sont pas accessibles dans la société d'installation, mais qu'elles fonctionnent également comme un mécanisme de contrôle social qui permet l'organisation de nouvelles habitudes. C'est aussi l'argument de Thomas et Znaniecki, formulé à partir de l'étude des associations polonaises : « Il serait temps de réaliser – écrivent les auteurs - que les activités économiques des institutions américano-polonaises ne visent pas à créer des liens entre les membres [...] L'assurance mutuelle n'est pas le fondement d'une association mais d'une organisation. Elle donne un minimum d'ordre rationnel aux relations sociales¹⁸ ».

Je me suis intéressée au rôle joué par ces organisations internes au groupe et à la collectivité dans les processus de mobilisation collective et de revendication identitaire. D'autant que la période qui a suivi 1989 fut précisément marquée par une certaine effervescence organisationnelle : plusieurs associations furent créées en l'espace de quelques années, là où auparavant aucune organisation particulière n'avait existé. Selon l'expression locale que j'ai déjà rappelée, en l'espace de quelques années, « la société bulgare était sortie de son trou ». A partir de l'étude du fonctionnement et des raisons d'être de ces associations, j'ai proposé d'interroger les modalités et le sens revêtu par la participation associative pour les adhérents et sympathisants - certains installés en France depuis des décennies, mais ayant toujours vécu cette installation dans l'invisibilité et la discrétion. Je me suis intéressée aux logiques selon lesquelles cette forme de participation engageait un rapport spécifique à l'ethnicité dont j'ai essayé de rendre compte en m'appuyant notamment sur les concepts d'*ethnicité symbolique* (Gans, 1979) et de *distinction* (Bourdieu, 1979).

2.1. L'action collective ethnique

Issues des théories du choix rationnel et tenant compte des principales critiques qui leur furent adressées et de leurs reformulations, les théories de l'*ethnic collective action* (Hetcher, 1982 ; Herbert, 1984) affirment l'importance des organisations de toutes sortes internes à un groupe ou collectivité en vue d'une mobilisation et action collective. Pour Michael Hetcher, le potentiel de mobilisation des collectivités ethniques est à mettre en rapport avec leur capacité à distribuer des récompenses et des punitions individuelles, ressources détenues le plus souvent par des organisations internes à la collectivité. Pour pallier la critique du *free-riding* ou du cavalier seul, Hetcher met en évidence l'importance du tissu associatif (parmi d'autres formes d'organisation) et le fait que ces structures s'avèrent un élément de compréhension décisif des logiques de mobilisation et de revendication collective, étant donné qu'elles distribuent au quotidien punitions, sanctions et récompenses à leurs membres.

¹⁷ Park Robert E., *The immigrant press and its control*, op.cit.

¹⁸ William Thomas I., Znaniecki Florian, *The Polish Peasant in Europe and America*, op.cit.

Dans cette perspective, le développement important des associations, après 1989, pouvait s'analyser de mon point de vue comme un vecteur et courroie de transmission d'un rapport renouvelé à l'ethnicité et à l'identité collective. Tout au long des années 1960-1980, en effet, les immigrés installés en France qui furent à l'époque dans leur majorité des réfugiés politiques décrivent leur installation comme étant marquée par l'anonymat, l'isolement et un repli sur la sphère privée et familiale. Leurs exil et déracinement sont vécus sur un mode individuel, alors que la logique prééminente en ce qui concerne les rapports au pays d'origine est celle de l'oubli. Cette *invisibilité* de l'immigration est également corrélée au fait que peu, sinon aucun, lieu commun de rencontre et de sociabilité n'existe à l'époque. De ce point de vue, la période qui a suivi l'année 1989 fut marquée par des dynamiques collectives nouvelles. En l'espace de quelques années, plusieurs associations ont vu le jour : leurs objectifs et manifestations furent variés, mais recoupent quelques grands thèmes classiques comme la solidarité et l'entraide avec la Bulgarie, les manifestations culturelles, l'organisation d'événements d'animation et de divertissement.

Leaders et leadership ethnique

L'enquête menée auprès de ces associations m'a conduite à m'intéresser aux notions de *leaders* et de *leadership ethnique*, dans la mesure où l'essor organisationnel que j'ai observé reposait pour une grande partie sur l'effort de quelques personnes, aux profils bien souvent atypiques, qui étaient les acteurs principaux d'un appel au « rassemblement » de « la communauté bulgare ». Cette analyse en termes de *leadership ethnique* est à rapprocher, par exemple, des travaux conduits par M. Martiniello (1992) sur « les communautés d'origine immigrée » en Belgique. Plus généralement, on peut évoquer ici la figure des *entrepreneurs d'ethnicité* qui, en référence aux « entrepreneurs de morale » de Becker (1985), sont les porteurs de cause, instigateurs et propulseurs d'une forme et d'une *norme* d'organisation sociale.

Leur discours était porteur d'un récit, teinté de nostalgie, qui légitimait la nécessité de maintenir un lien fort avec ses « origines ». Ce qui m'a conduite à analyser à l'époque ces discours en termes de *récit* et de représentation était également le fait qu'on en trouvait peu l'équivalent dans les témoignages des membres associatifs qui se plaçaient, eux, principalement dans une logique de consommation culturelle distinctive. Dans un article que j'ai rédigé en 1998¹⁹, à la suite de mes travaux de DEA à l'École des hautes études en sciences sociales, j'ai également proposé une analyse des liens de complémentarité et de concurrence qui peuvent exister entre ces différents *leaders* et formes de *leadership*, aspirant tous par leurs activités à réunir « l'ensemble de la communauté », mais qui s'adressent de fait à des publics spécifiques avec lesquels ils entretiennent des relations de clientèle, c'est-à-dire d'échange de services et de légitimation réciproque. Dans cette perspective, l'action associative se rapproche de l'entrepreneuriat ethnique, voire d'institutions plus traditionnelles de représentation comme l'église ou le consulat. Comme d'autres *leaders*, les responsables associatifs formulent sans relâche la nécessité de « se rassembler » qui répondrait à un besoin « naturel » chez leurs compatriotes. Ils affirment l'existence d'une identité originelle qu'il importe de préserver - *la bulgarité authentique* - mais contribuent aussi à la créer et à la produire, à travers les messages imagés que véhiculent les spectacles associatifs. Dans leur explicitation, quelques mots furent récurrents : traditions, origine, identité, *société bulgare*.

¹⁹ Doytcheva Milena, « Les mobilisations ethniques : loisirs, commerce et action associatives des migrants bulgares à Paris », in Collectif, *Savoirs et enjeux de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan, 2001.

De ce point de vue, comme j'ai essayé de le montrer dans différentes publications issues de ces enquêtes, les associations, tout comme les organisations de représentation plus traditionnelles, ainsi que celles qui constituent des repères spatiaux et matériels (commerces, cafés, restaurants ...), malgré leur caractère par définition éphémère, font partie des *institutions des migrants*, au sens de l'Ecole de Chicago, c'est-à-dire d'une organisation qui donne un ordre rationnel aux relations sociales.

Si dans d'autres formes de socialisation à caractère ethnique (cf. *infra*), la participation s'appuie sur des motivations individuelles - d'ordre affectif ou utilitaire - l'action associative se dote, comme toute forme d'action collective, d'une cause : recréer pour préserver une identité authentique, mais aussi dans la mesure où celle-ci est traditionnellement vue comme l'attribut d'une collectivité, ressouder *la société bulgare*. Les *leaders* associatifs se font ainsi, plutôt qu'un besoin « naturel », les auteurs et les bâtisseurs d'une expérience communautaire. Ils déplorent régulièrement, souvent en référence à d'autres groupes minoritaires, l'absence « d'une communauté réelle » des Bulgares en France : « Les Bulgares, ils s'ignorent les uns les autres... Regardez par exemple les Arméniens, les Juifs... sont très unis. Il faut qu'ils prennent conscience de leur dispersion actuelle, ça serait bien si votre étude pouvait servir à ça. Il existe des quartiers entiers d'Arméniens, de Juifs, d'Espagnols, nous les Bulgares, nous nous fuyons ». En ce sens, il fut tout particulièrement intéressant d'observer la dynamique catalysée par l'arrivée de nouvelles vagues migratoires, au début des années 1990, et la concurrence qui s'en suivit en termes de redéfinition des sphères d'influence et d'activité, mais aussi des contours de la bulgarité authentique qui était, comme je le suggérais plus haut, au fondement de l'entrepreneuriat ethnique au sens large.

2.2. Pratique associative et *ethnicité symbolique*

En effet, entre *jeunes* et *vieux*, les perceptions et les définitions de l'ethnicité divergent de manière nécessaire, en fonction des « âges migratoires », des parcours sociaux, des modalités d'installation dans la société française, etc. D'où également la nécessité, dans les activités associatives, de s'adapter à ces attentes différentielles. Dans les différents travaux et mémoires que j'ai réalisés à l'époque, j'ai argumenté de la pratique associative comme d'une forme de socialisation à caractère ethnique dont la spécificité réside dans l'effort de *publiciser* ces identifications et références particulières (Doytcheva, 2001). En effet, si je me suis appuyée sur l'idée d'un « principe de coupure » pour montrer comment des formes de socialisation à forte dimension identitaire pouvaient se combiner à une participation davantage hétéro-normée, l'activité associative m'a semblé se définir en premier lieu par l'effort précisément de sortir la référence à l'ethnicité de cette seule scène individuelle et intime de relation et d'interaction, et d'en faire une ressource sociale et un vecteur de participation plus large. Pour éclairer cette logique, j'ai eu recours à la notion de traduction culturelle. Si l'originalité de l'action associative par rapport à d'autres formes de socialisation communautaire réside dans l'effort de *conjuguer*, plutôt que de juxtaposer des espaces socio-culturels et normatifs différents que constituent, selon l'expression même des migrants, « la société bulgare », « la société française » ou encore « la société bulgare dans la société française », un de ses enjeux et tâches essentielles peut être appréhendé comme celui de la *traduction* ou de la *médiation culturelle*. C'est dans les différents spectacles et animations associatives, caractérisés par l'importance du registre événementiel que ces objectifs étaient accomplis : discours, soirées, spectacles, œuvres caritatives ponctuent le quotidien des associés construisant et donnant à voir une (bonne) représentation de l'identité et de la bulgarité. Comme le montrent, en effet, les travaux de Herbert Gans, une des fonctions

essentielles remplies par les organisations ethniques des migrants réside dans la gestion de l'image de leur groupe et collectivité.

Un des objectifs explicites des associations de *jeunes* fut ainsi par exemple de faciliter l'insertion dans la société française, en créant des espaces et des formes de médiation. L'identité mise en scène dans les spectacles associatifs opère dès lors une mise à distance par rapport à la culture « d'origine » et ses mythes nationaux. L'image et la représentation qu'elle véhicule ne se veulent pas *différentes*, mais plutôt *variantes* par rapport à ce qui serait le propre de la société française. L'accent était donc porté sur des effets de « proximité » entre les identités culturelles « d'origine », saisies ici sous une forme euphémisée de spiritualité et de fête, et les références culturelles qui seraient propres à la société française. Cette démarche illustre le mécanisme que Joan Nagel appelle « d'invention » de nouvelles ressources, qu'elle analyse comme une des deux techniques d'interprétation culturelle, mobilisées dans les processus d'identification ethnique (Nagel, 1994). La deuxième, fondée sur une reconstruction de l'histoire et des « traditions » culturelles caractérise, quant à elle, comme j'ai essayé de le montrer, de manière assez précise la démarche associative en direction des *anciens migrants*. Pour ce public, en effet, l'action associative est avant tout un lieu d'affirmation identitaire, dans une logique distinctive. Le triptyque histoire-tradition-culture constitue en ce sens la grille de lecture du passé national et les trois thèmes forment en quelque sorte les piliers des spectacles associatifs. A la différence de l'action associative en direction des *jeunes*, la relation est ici essentiellement positive à la culture d'origine, insistant davantage sur sa singularité. Les spectacles évoquent plus aisément les fêtes populaires, les convictions religieuses, les thèmes nationaux et l'on est plus à même d'en tirer fierté dès lors que ces identifications ne sont pas perçues comme handicapantes ou stigmatisantes dans les parcours sociaux.

Je me suis appuyée pour rendre compte de ces logiques de participation associative sur les concepts d'*ethnicité symbolique* (Gans, 1979) ou encore de consommation culturelle distinctive, au sens de Pierre Bourdieu (1979). Comme le montre Gans, en effet, à partir du moment où l'identification ethnique n'est plus implicite, c'est-à-dire véhiculée par des appartenances collectives et des pratiques quotidiennes, elle devient essentiellement identitaire et suppose un travail d'explicitation, travail fait notamment par la manipulation et l'appropriation d'objets et de formes symboliques. Ce travail de reconstruction peut être bien souvent délégué à des organisations auxquelles les individus peuvent se joindre pour participer « par intermittence » aux manifestations, tout en conservant dans la vie quotidienne un comportement de réponse pragmatique aux impératifs des structures sociales. L'impression de pouvoir se procurer une culture riche « sans coût à payer », décrite par Mary Waters comme caractéristique d'une « ethnicité de plaisance », propre aux classes moyennes et supérieures américaines fut également appropriée pour rendre compte des modalités de cette participation associative. De manière plus générale, j'ai référé cette logique à la notion de *distinction*, telle qu'analysée par P. Bourdieu ou encore de consommation culturelle distinctive.

La mobilisation du concept d'ethnicité symbolique pour décrire les modes d'action collective des migrants installés à Paris depuis les années 1970-1980 a été également l'occasion de soulever la question de l'opportunité de la transposition de ce concept étatsunien, forgé pour rendre compte du comportement de descendants de migrants, dans un contexte français, à l'endroit de migrants et non de descendants. Le parallèle entre les phénomènes d'ethnicité symbolique décrits par Gans comme caractéristiques de la troisième génération et les activités associatives que j'ai étudiées était-il justifié ? En m'appuyant sur la réflexion de H. Gans, j'ai essayé de montrer comment des facteurs liés au contexte ou aux caractéristiques mêmes de la

migration pouvaient avoir une influence sur ces formes symboliques de l'ethnicité, voire précipiter leur émergence. L'influence d'un cadre culturel ou institutionnel peut accélérer l'émergence de tels « comportements symboliques ». Les émotions négatives attachées au pays d'origine, la distance par rapport à un « groupe ethnique » ou une collectivité migratoire, tout comme la faible importance d'organisations spécifiques, peuvent être facteurs de relativisation des identités collectives de la migration et jouer dans le sens de la dématérialisation et d'une individualisation précoce de ces attaches.

2.3. Deux versants des dynamiques identitaires

Ces travaux m'ont également poussée à formuler l'idée de ce qui serait une certaine ambivalence des phénomènes identitaires, ainsi qu'à m'intéresser aux conditions contextuelles et plus structurelles de leur émergence. Je me suis intéressée plus particulièrement aux situations « d'inversion » identitaire, c'est-à-dire par hypothèse celles qui marquent le passage d'une identité subie et hétéro-normée, qui peut revêtir une dimension d'assignation et de stigmatisation, à une logique de valorisation et de revendication identitaire.

Mon idée, que j'ai pu exposer dans le cadre d'une communication au congrès de l'ARIC en 1998 (Doytcheva, 2001), était que les registres de l'analyse sociologique oscillent ici entre deux pôles : celui d'une obligation, voire d'une assignation identitaire, de la différence comme obstacle à la normalisation, source de discrimination et d'exclusion ; un deuxième, mettant l'accent, au contraire, sur les aspects positifs de ces appartenances particulières, ressort de l'autodétermination, vecteur de ce qu'on peut appeler, en suivant les analyses de Jean-Pierre Hassoun, un *capital ethnique*, relationnel, professionnel, économique²⁰. Cette double approche avait trouvé à mon sens illustration dans les titres de nombreuses publications que je me suis proposé de recenser, où il fut question par exemple des « positivités de la mise en contact des cultures²¹ », du « passif et l'actif des appartenances²² », des « deux figures de l'immigré²³ ». Ces travaux soulignent, pour un grand nombre d'entre eux, la difficulté à laquelle se heurte la sociologie des relations interethniques pour articuler une analyse macro-sociale, sensible aux rapports de domination et d'exclusion, et une approche des expériences individuelles et des processus de subjectivation. S'il y a assignation de la part de la société nationale, l'individu conserverait une marge de liberté lui permettant de négocier, de réinterpréter, voire de retourner de manière stratégique l'image qui lui est renvoyée. Comme le souligne Didier Lapeyronnie, les rapports à l'ethnique sont multiples mais au moins deux : ceux entretenus par l'immigré « traditionnel », auquel il appartient de faire un apprentissage de la modernité qui implique une forme d'arrachement à sa culture originelle ; ceux, propres à l'individu « acculturé », pour lequel le retour à des identifications particulières participe d'un mouvement de construction et d'affirmation identitaires (Lapeyronnie, *in* Wieviorka 1996, p. 254 et *sq.*). D'autres travaux empiriques en développent l'idée en analysant les processus de transformation à l'oeuvre du sens de l'expérience

²⁰ Hassoun Jean-Pierre, Tan Vinh Phong, « La Danse du Lion à Paris. Aspect d'un capital ethnique ? », *in* Piauxt H. et al. (Eds), *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*, Paris, ORSTOM, 1987, p. 340-347.

²¹ Cordeiro Albano, Gonin Patrick, Quiminal Catherine, « Les positivités de la mise en contact de cultures différentes », *in* *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*, *ibid.*

²² De Certeau Michel, « L'actif et le passif des appartenances », *Esprit*, n°102, 1985, p. 155-173.

²³ Lapeyronnie Didier, « Les deux figures de l'immigré », *in* Wieviorka (1996).

minoritaire, d'une « inversion identitaire²⁴ » ou, dans le vocabulaire de la sociologie américaine, du passage de l'immigré à l'ethnique²⁵.

En France, les travaux de Martine Hovanesian ont tout particulièrement retenu mon attention, retraçant la « dialectique d'immersion puis de résurgence d'une identité ethnique²⁶ » au sein de la collectivité arménienne. Ils soulignent le chemin parcouru entre une première génération installée en France au début du siècle, sans espoir de retour, souhaitant s'enraciner le plus rapidement possible, et leurs petits-enfants qui, à partir des années 1960-1970 redécouvrent la conscience de leur « arménité » et participent à un processus de « réarménisation ». Les paramètres de cette « recomposition » ou « réhabilitation d'un patrimoine spécifique » sont identifiés par l'auteure dans la superposition de plusieurs facteurs : un courant idéologique, tout d'abord, déployé depuis les années 1970 en France autour d'une « positivité reconnue de l'altérité ethnique ou régionale » et de l'évocation des dangers que présente l'uniformisation des cultures au sein de la société industrielle ; une dynamique interne à la population arménienne, ensuite, enclenchée par l'arrivée de nouvelles vagues migratoires du Proche et Moyen Orient, très imprégnées par la culture arménienne et qui réactivent la problématique de l'identité, ainsi que des institutions qui l'incarnent ; « l'embourgeoisement de la troisième génération », enfin, ainsi que des événements plus anecdotiques ayant contribué à rendre l'existence de cette collectivité manifeste : la parution de textes autobiographiques de personnes célèbres, la réactualisation de l'affaire Manouchian, héros de la Résistance, etc. Les différents « pôles de référence », y compris celui de l'Arménie Soviétique, ont aussi joué un rôle dans la revalorisation de cette identité. Des facteurs de changement proches ou similaires qui entrent en ligne de compte à la même époque sont également soulignés par M. Wieviorka dans son analyse de l'intégration des populations juives en France, devenues d'après l'auteur l'exemple « de l'articulation réussie de l'universel et du particulier, la démonstration presque exemplaire qu'il est possible de vivre au sein d'une collectivité nationale en y jouant le jeu de la démocratie tout en assumant non moins pleinement une identité [...]»²⁷. Il note les modifications intervenues avec l'arrivée, depuis 1962, de Juifs sépharades, une population très active culturellement et qui adhère moins à l'héritage des Lumières. L'auteur souligne le changement du rapport au pays d'origine et on lit enfin en filigrane l'importance des publications, toujours plus nombreuses, mais aussi l'abondance des travaux à caractère sociologique. Comme le souligne Issacs Harold au sujet de la situation américaine, les sciences sociales ont contribué à la crédibilité de ces renouveaux ethniques²⁸. De manière plus générale, on peut encore évoquer ici l'idée d'un processus de *publicisation*, par la visibilité sociale croissante d'un groupe et la transformation de sa structure professionnelle et socio-occupationnelle.

En références à ces analyses et résultats, j'ai essayé d'identifier des facteurs récurrents de changement, comme par exemple la consolidation d'un *pôle de référence* pour les populations dispersées, incarné par le pays d'origine ou une communauté diasporique. Des dynamiques internes à ces collectivités, ensuite, enclenchées par l'arrivée de nouvelles vagues migratoires, qui conduisent à réactiver la question de l'identité diasporique ; des dynamiques également

²⁴ Gallissot René, « Epouvantail ethnique et meli-melo culturel », in Simon-Barouh Ida (Ed.), *Migrations Internationales et Relations Inter-ethniques. Recherche, Politique, Société*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 269. Pour cette lecture l'auteur s'appuie sur Nicole Lapiere, « Juifs Français ou Français Juifs ? », in Piault H. et al. (Eds), *Vers des sociétés pluriculturelles: études comparatives et situation en France, op. cit.*

²⁵ Nelli Humbert S. (1983), *From Immigrants to Ethnics : The Italian-Americans*, Oxford, Oxford University Press, cité par Martiniello (1992, p. 214).

²⁶ Hovanesian Martine, « La communauté arménienne en région parisienne. La dialectique de l'enracinement dans le milieu français », in Collectif, *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France, op.cit.*, p. 393-404.

²⁷ Wieviorka Michel, « Le Juif, la figure de l'étranger », in Wieviorka (Ed) (1996), p. 285.

²⁸ Harold Issacs, « The new pluralists », *Commentary*, March, 1972, p. 9-75, cité par Poutignat et al. (2008).

externe, de mobilité sociale, œuvrant à la formation d'une élite ou classe moyenne et à une visibilité sociale accrue. J'ai enfin suggéré un dernier élément de changement impliqué dans ces processus à partir des travaux d'A. O. Hirschman (1970), autour de l'idée d'un « cycle de l'action collective ». Si, après s'être recentrées sur des objectifs privés, certaines de ces collectivités issues de l'immigration recherchent des activités et des formes d'expression publiques, fallait-il considérer ces renouveaux collectifs comme des évolutions définitives ou cycliques ? J'ai mis à profit ces analyses dans le cadre de l'ouvrage de synthèse rédigé en 2005 sur le multiculturalisme, et en particulier le chapitre deux sur « les formes et processus d'intégration nationale », qui retrace la manière dont ces différentes figures de renouveaux ethniques (*ethnic revival*) ont ouvert la voie à l'institutionnalisation dans la période plus récente de politiques de reconnaissance de cette diversité culturelle.

3. Sociologie des réseaux entrepreneuriaux et la notion de niche ethnique

J'ai prolongé ces travaux sur les « organisations des migrants » à partir d'enquêtes portant sur les réseaux professionnels et la question plus particulièrement de l'entrepreneuriat dit ethnique. Je me suis intéressée plus particulièrement à la manière dont les solidarités ethniques et migratoires pouvaient être mobilisées dans le développement de projets économiques et de carrières professionnelles. Cette démarche empirique s'est inscrite dans une problématique plus large, centrée sur l'étude de *pratiques sociales à référence ethnique* et, subséquemment, de *modes de gestion de l'ethnicité*, selon la terminologie proposée. L'idée en était celle de l'ethnicité comme phénomène social complexe, car transversal aux différents domaines de la vie quotidienne : l'étude de son rôle et de sa place impliquait donc de s'intéresser aux pratiques sociales à travers lesquelles il se manifeste, aux situations qui y font référence et contribuent à son invention et reproduction.

3.1. Ethnicité et phénomènes économiques.

Comme le note H. Gans dans un article qui s'attache à l'étude des scénarios économiques pour l'insertion de la « deuxième génération », issue de l'immigration vers les Etats-Unis après 1965, les théories de l'ethnicité ont en général peu tenu compte des rapports qui lient l'ethnique et l'économique (Gans, 1992). Tant les théories assimilationnistes que les théories constructivistes se sont développées aux Etats-Unis pendant des périodes d'expansion et d'optimisme économique, encourageant, d'une part, les migrants à adhérer au *melting-pot* et, d'autre part, à construire leur identité sur la base de critères non économiques. Ainsi le modèle assimilationniste de la « straight-line theory » aurait manqué de relever les conditions qui caractérisent l'immigration européenne vers les Etats-Unis au début du siècle : croissance économique, disponibilité de l'emploi et possibilités de mobilité ascendante, mouvements migratoires intermittents. Si, dans ces conditions, intégration et acculturation ont pu coïncider, l'hypothèse de Gans est que de nouvelles configurations économiques et politiques peuvent être à l'origine de « nouveaux comportements ethniques », voire de « retours générationnels » : « Etant donné que les valeurs sociétales sont aujourd'hui placées dans la diversité ethnique et que la mobilité ascendante n'est pas automatiquement garantie aux migrants américanisés, certains parmi eux peuvent être amenés à conserver délibérément une culture ethnique [...] pour s'isoler du marché du travail, échapper aux objectifs de consommation [...] ils peuvent être amenés à pratiquer une acculturation délayée, biculturelle, partielle, segmentée ». Un des scénarios de mobilité ascendante qui s'ouvre, d'après Gans, à ces populations est l'occupation et l'optimisation de *niches professionnelles* formées par les immigrations antérieures : le commerce de détail, la restauration, l'entreprise individuelle, certaines filières professionnelles.

En même temps, même si nous pouvons admettre avec Gans l'absence de cette étude approfondie, l'étranger a été souvent appréhendé, aussi bien par le sens commun que dans la littérature sociologique, en référence à des occupations professionnelles. En se penchant sur cette question avant la sociologie contemporaine des relations interethniques, Simmel relève les adéquations possibles entre un statut social et des occupations professionnelles : « L'histoire économique montre que l'étranger fait partout son apparition comme commerçant et le commerçant comme étranger ». Dans la mesure où « il n'a pas de racines dans les particularismes et partialités du groupe [et que] aucun citoyen n'était suffisamment libéré de ces attaches familiales ni de ses intérêts factieux », on lui aurait attribué dans les villes italiennes un autre rôle emblématique, celui du juge (Simmel, *in* Grafmeyer et Joseph (eds), 1992, p. 54). Plutôt qu'aux métiers et spécialisations historiques particulières, Simmel choisit

de s'intéresser au sens donné aux activités économiques dans un parcours social singulier qui est celui de l'homme venu d'ailleurs : « Le commerce peut toujours absorber plus d'hommes et en ce sens c'est le secteur le plus favorable à l'étranger qui se considère lui-même, pour ainsi dire, comme un surnombre dans un groupe ou toutes les positions économiques sont déjà tenues. L'étranger, par définition, n'a pas de racines - en entendant ce terme non seulement dans son sens matériel, mais aussi dans son sens métaphorique comme existence substantielle enracinée quelque part... » (ibid., p. 55).

Simmel voit ainsi dans les activités à caractère économique non seulement le fruit d'un projet utilitariste, mais également une « forme sublimée » de ce qu'il appelle « la position formelle de l'étranger », une synthèse de proximité et de distance, cristallisée dans la mobilité. Nous retrouvons ainsi l'idée de place et d'opportunité d'insertion évoquées plus haut avec Gans, mais aussi des hypothèses originales qui soulignent ce qui serait la consubstantialité du projet économique à une condition sociale particulière. L'étude des projets économiques et professionnels des migrants comme cadre de rationalisation des carrières migratoires m'a semblé dès lors former une approche pertinente pour explorer les relations qui lient ethnicité et pratiques économiques (Raulin, 2000). Pour rendre compte de ces liens, je me suis intéressée aussi à la notion de *région morale* développée par l'écologie urbaine pour étudier ces espaces constitués de *superpositions* éphémères et durables de groupes identitaires, aux contours professionnels, ethniques, religieux (Park, in Grafmeyer et Joseph, 1992, p. 83).

La spécificité culturelle ou la situation minoritaire pouvaient donc constituer un élément d'isolement de l'économie et du marché de l'emploi « globaux ». L'entreprise est également un cadre de rationalisation des parcours migratoires. En participant au renouvellement des mécanismes de socialisation et en introduisant un principe d'organisation, ainsi que des repères socio-spatiaux propres, elle contribue à définir l'ethnicité comme l'attribut d'un groupe ou d'une collectivité. A travers la notion de « niche ethnique » (Waldinger, 1999 ; Model, 1993), je me suis intéressée à la manière dont les réseaux de solidarité ethnique et migratoire pouvaient épouser certaines contraintes économiques globales et conduire à la formation de spécialisations et de filières professionnelles dans certains champs et métiers.

Ces travaux montrent en effet que les transformations socio-économiques globales ont une incidence sur le devenir de tel groupe ou population : une structure particulière de l'emploi, la demande importante de travailleurs non qualifiés, la pré-existence d'une immigration de travail et le plein emploi pour ces migrants, l'arrivée et l'installation de nouvelles vagues migratoires peuvent conduire à la formation de niches professionnelles²⁹. Les recherches, en particulier américaines, soulignent la persistance de ce phénomène dans la société postindustrielle. Alors que le *niching* est traditionnellement analysé comme une forme transitionnelle d'occupation professionnelle, les interactions complexes entre groupes sociaux et structure économique peuvent contribuer à sa pérennité, au-delà de la première génération de migrants. L'effervescence d'économies dites ethniques illustre, parmi d'autres exemples, ces processus que l'on peut retracer depuis le développement des spécialisations initiales, jusqu'à la diffusion de ces entreprises dans des occupations et commerces voisins.

²⁹ S. Model propose ainsi une définition opérationnelle du concept entendu comme un secteur de l'emploi dans lequel les travailleurs appartenant à un groupe ethnique sont au moins une fois et demie plus nombreux que la part de ce groupe dans la force de travail (Model, 1993).

Les réseaux migratoires et de solidarité intra-communautaire jouent dans ces phénomènes un rôle important : en triant les personnes entre les emplois, ils font en sorte que ces concentrations puissent se maintenir dans le temps. Une fois les noyaux des premiers migrants installés sur place, l'immigration devient un processus autonome. Comme le montrent les travaux de R. Waldinger en ce qui concerne les villes étatsuniennes, plus le nombre de ceux installés sur place est grand, plus facile est la tâche pour ceux qui viennent ensuite car ils sont aidés dans la recherche d'un emploi, d'une maison ou financièrement. Les employeurs s'habituent à employer ces nouveaux arrivants, d'autant plus qu'ils disposent de travailleurs expérimentés qui non seulement assurent la fourniture continue de main-d'œuvre, mais se portent garants pour eux, les forment et s'assurent qu'ils sont capables de satisfaire aux exigences de base des employeurs. Ces mécanismes aboutissent à l'expansion stable d'une base économique fondée sur le travail des migrants. Les réseaux migratoires faisant obstacle à la diffusion de l'information de recrutement sur le marché global de l'emploi, certaines industries peuvent même en devenir dépendantes.

Dans ces travaux américains, « la niche » est définie par sa position au sein de la structure économique et de l'emploi : S. Model définit notamment la notion comme recouvrant un secteur de l'emploi dans lequel les travailleurs appartenant à un groupe minoritaire sont au moins une fois et demi plus nombreux que la part de ce groupe dans la force de travail. En essayant de transposer ces concepts à l'étude des migrations en France, je proposai de définir les niches plutôt par un mode de fonctionnement et d'organisation originaux, ainsi que par ce qui serait une position « alternative » à l'économie principale ou globale. Les niches ethniques recouvreraient ainsi plutôt en France des niches économiques, c'est-à-dire des secteurs d'activité peu ou non pris en charge par l'économie principale ou globale, co-extensifs dans leur mise en place à des espaces où opèrent des mécanismes de socialisation et de régulation propres aux collectivités migratoires. Ainsi, si le concept américain de « niche », défini de façon formelle comme une concentration supérieure à la moyenne, fait apparaître un phénomène transversal, il m'a semblé qu'en France ces activités économiques se déployaient de manière privilégiée au sein d'espaces intermédiaires, formant des *interstices* dans les structures de l'emploi ou une économie urbaine.

Dans cette perspective, deux traits m'ont semblé caractériser les initiatives économiques des migrants : celui du report, d'abord, des activités et des projets économiques vers des sphères « secondaires » ou « domestiques », insuffisamment prises en charge par les circuits économiques traditionnels, d'où l'importance des services à la collectivité en matière de transport, d'alimentation, d'habillement, etc. ; le rôle joué ensuite par la « culture ethnique » dans cette logique de spécialisation et de relative extériorité. En effet, ce qui serait un *espace ethnique* ou spécifique à la collectivité était ainsi subjectivement perçu comme régi par des principes concrets et relationnels, reposant sur des rapports de face-à-face, établissant des filières et des réseaux et oeuvrant à une forme de transparence sociale où les différents acteurs peuvent mobiliser et endosser des identités ethniques pour se catégoriser eux-mêmes et catégoriser les autres dans des buts d'interaction. Si l'importance des phénomènes de réseaux dans l'expérience migratoire est de longue date attestée, ce qui avait retenu mon attention était la manière dont l'idée même de réseau était ici utilisée pour définir ce qui serait le propre du groupe et de la collectivité. C'est ainsi que N., commerçant au Champs de Mars, décrit ses filières de recrutement dans la « colonie bulgare » : « J'ai commencé à connaître les Bulgares avec E. la mère de S. Je venais d'arriver sur le champ de Mars à l'époque et j'ai fait la connaissance d'un mec A., Cubain. Lui, il connaissait donc E.; ils s'étaient connus à l'OFPRA, - la Bulgarie et le Cuba c'est un peu la même chose, réfugiés politiques etc. - et il me l'a présentée. E. a travaillé un peu au manège, mais c'était pas ça. Ensuite, j'ai eu S. par son biais, j'ai commencé à faire la connaissance de la colonie bulgare. S. c'était pas terrible

non plus ; elle était souvent en retard avait des problèmes jusqu'à ce que je lui dise assez. Après j'ai connu V. toujours par le même biais ; j'ai eu aussi P. l'ami de E. en remplacement... Enfin, j'ai engagé C. et I. quand V. est parti. C'étaient des amis à lui, des connaissances de E. aussi... Puis si l'un s'en va il y a toujours quelqu'un derrière pour remplacer ». Dans cette dimension pratique, comme j'ai essayé de le montrer, les réseaux étaient astreints à l'efficacité et aspirent donc au développement. Les allégeances à un groupe ou collectivité - *la société bulgare* – accompagnent ainsi leur organisation. La solidarité communautaire légitime la préférence entre compatriotes, en l'occurrence en matière professionnelle. Si en France ces réseaux sont moins performants pour acquérir un emploi sur le marché global, ils peuvent fonctionner de manière efficace dans des secteurs où se développe l'entreprise ethnique.

3.2. Carrières économiques et rationalisation des parcours migratoires

Par-delà cet ordre matériel, toutefois, les réseaux véhiculent un « ordre moral », inscrit dans la différenciation des rôles et des statuts et leur encastrement au sein d'une « culture ethnique ». En référence à celle-ci, ils posent un cadre de rationalisation des rapports interpersonnels et de groupe, mais également de manière plus large des carrières migratoires. Je me suis intéressée à la manière dont ces activités et carrières économiques des migrants pouvaient servir de cadre d'interprétation et de rationalisation des parcours migratoires, avec notamment le développement d'un *ethos de notabilité*, adossé à l'entrepreneuriat ethnique.

En effet, d'une part, ces filières de travail propres au groupe ou à la collectivité étaient investies souvent par les migrants qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour accéder au marché global de l'emploi ou qui lui préfèrent ces occupations disponibles dans les réseaux de compatriotes. Lorsqu'ils se trouvent à cheval sur des occupations et statuts différents, ils peuvent se saisir de ces opportunités par intermittence et de manière instrumentale. L'activité professionnelle est caractérisée dans cette situation par son aspect « non-statutaire » : pour ceux qui n'aspiraient pas à une installation durable en France, elle se résume essentiellement à des objectifs financiers et économiques. Pour d'autres, comme « les étudiants », qui à l'inverse des migrants temporaires placent leur « centre de gravité » culturelle et sociale plutôt en France, ces emplois sont considérés comme des « boulots alimentaires ». Lorsque les « jobs étudiants » ne leur sont pas accessibles, ils font appel à une économie « grise » ou informelle où l'on trouve, d'un côté, les emplois domestiques offerts par des familles « françaises » et, de l'autre, les réseaux de l'entreprise ethnique.

D'autre part, cependant, la construction d'un *ethos notabilitaire* et le développement d'attitudes que j'ai qualifiées de « traditionnalistes » formaient une autre modalité de rapport à l'économique, où l'activité développée était perçue, au contraire, comme dotée d'une forte valeur symbolique, dans la mesure notamment où elle offrait un cadre de rationalisation des carrières migratoires. Selon l'étude célèbre de Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, la réussite en affaires peut être considérée comme la réalisation d'un *ethos* d'excellence qui s'enracine ici dans le religieux et la croyance. De la même manière Jean-Pierre Warnier (1993) montre dans son enquête sur « le capitalisme à la périphérie » des « homologues structurelles » entre la réussite en affaires des entrepreneurs camerounais et l'adhésion à un *ethos notabilitaire* ou d'excellence, appuyé là aussi sur un contenu religieux. Dans la mesure où la notion de *tradition* constituait, d'après mes enquêtes, un « fonds de commerce » pour les entreprises de la collectivité, cette réponse était plus fréquemment le fait des *patrons* que de leurs employés.

La figure du notable adossée à celle de l'entrepreneur et du patron - celui qui « donne du travail », « aide les nécessiteux », tout en restant « populaire » auprès de ses compatriotes, se soucie du bien-être de ses employés, en substituant bien souvent à la dimension professionnelle un espace « total », à la fois familial, domestique, professionnel et social – pouvait être comprise en effet comme un cadre de rationalisation des carrières migratoires, à travers notamment la réaffirmation d'une motivation initiale de l'émigration qui était celle de la prospérité et de la réussite économique. Inversement, le refus d'emprunter les circuits professionnels de la société d'installation pouvait être motivé par l'insatisfaction ressentie, face à ce qui serait leur caractère anonyme, impersonnel.

Comme l'écrit Raymond Breton (1996), le caractère « auto-centré » (*internally-oriented*) des organisations qui visent à fournir des services aux individus de la même collectivité est à mettre en rapport avec les processus d'intégration de ces groupes minoritaires dans la société d'installation. Elles sont plutôt le fait des immigrés que de leurs descendants. Ces derniers s'organisent sur une base ethnique, en revanche, plutôt pour négocier un statut au sein de la société globale : « Les collectivités ethniques ont toujours été mues par ces deux forces et organisées à la fois pour satisfaire des besoins « domestiques » et pour construire des relations avec la société globale. Cette situation existe encore actuellement notamment dans le cas des groupes immigrés comportant un fort pourcentage de nouveaux arrivants... ». C'est tout à fait cette logique d'alternance de modes d'entrée dans la sphère publique que j'ai pu observer entre la participation associative des migrants, d'une part, et leurs activités économiques, d'autre part.

4. Modèles sociaux de gestion de l'ethnicité

J'ai proposé un bilan de ces enquêtes dans le cadre d'un DEA de sociologie, réalisé entre 1996 et 1998 à l'EHESS, en essayant notamment d'en confronter et analyser de manière comparative les principaux résultats. A partir des exemples étudiés – celui des groupes informels, de l'action associative, puis des réseaux professionnels - ces *pratiques de socialisation à référence ethnique*, selon l'expression employée, me sont apparues à la fois dans leur diversité et avec un dénominateur commun. Ce furent des lieux privilégiés d'élaboration du rapport tant à la société française qu'au pays d'origine. Les pratiques analysées de consommation culturelle distinctive, de promotion d'un ethos de notabilité forment des cadres successifs de rationalisation des parcours migratoires. Parallèlement, l'importance des objectifs de socialisation, d'insertion économique et de construction identitaire soulignent le lien avec la société d'accueil. Le résultat que j'ai souhaité toutefois mettre en exergue fut celui de la pluralité de ces pratiques et situations : plutôt qu'une représentation homogène de la « reproduction culturelle » ou de la « fidélité aux origines », les observations montraient le caractère changeant et contextuel, à la fois des logiques d'identification et des identités.

J'ai donc proposé de les décrire, en tenant compte d'une série de variables comme les fonctions remplies du point de vue des migrants, les registres d'interprétation culturelle mobilisés, la présence ou l'absence d'un récit collectif, etc. Ainsi, dans le cas par exemple des *groupes de pairs*, le cercle de compatriotes remplit une fonction essentiellement de socialisation, perçue d'un point de vue individuel comme relevant d'un investissement affectif et émotionnel. L'ethnicité est le produit d'un processus de subjectivation - même lorsqu'il existe de fait des réseaux d'ancrage dans la collectivité -, le discours « d'appartenance » est inexistant, la relation aux compatriotes, controversée. La spécificité culturelle est ici rarement évoquée, si ce n'est sous la forme de l'anecdote culturelle. En ce qui concerne les réseaux à caractère professionnel, en revanche, la mobilisation de solidarités ethniques prend d'abord un sens utilitaire. L'idée de débrouillardise et d'efficacité acquière toute son importance, cependant qu'en parallèle, les besoins d'organisation donnent une coloration particulière aux relations communautaires, perçues d'abord en référence à des modes d'interaction : reposant sur des rapports de face-à-face, formant des filières et des réseaux, oeuvrant à une sorte de perméabilité et de « transparence » sociales, etc. L'on voit apparaître la figure collective des « Bulgares » (les Bulgares en France) en rapport avec l'idée d'une solidarité communautaire qui justifie la préférence en matière professionnelle. Enfin, la logique spécifique de l'action associative s'est donnée à voir, quant à elle, dans les processus de recomposition identitaire qui permettent une socialisation positive et distinctive des identités particulières dans le contexte français. Les fonctions d'une *traduction culturelle* y occupent une place importante. La référence à la *bulgarité* fonctionne sur le mode d'un récit : alors qu'émerge « la communauté bulgare » (en France), celle-ci forme avant tout selon les analyses proposées à l'époque une image virtuelle et une figure rhétorique pour quelques leaders et responsables associatifs, cependant que les activités accusent la faiblesse ou l'inexistence de fait d'un tel rapport au collectif.

Ces résultats m'ont poussée à conclure au caractère « complexe » de l'ethnicité - fait social transversal qui repose sur un rapport à la fois affectif, instrumental, de lien social... - permettant de rendre compte de situations à première vue contradictoires. Il fut ainsi possible d'entretenir des rapports multiples à la collectivité, toute en refusant une allégeance ou identification collectives. L'élaboration narrative qui accompagne les revendications identitaires apparaît notamment dans l'action associative, mais peut aller de pair avec

l'affaiblissement des attaches « communautaires ». Il m'a fallu donc concevoir des configurations spécifiques, allant de l'individuel au collectif, et empreintes de rapports particuliers à l'ethnicité, entre ancrage matériel, narration, représentation.

4.1. L'ethnique comme forme sociale ?

Dans le prolongement de ces travaux et afin de rendre compte de leurs résultats, je me suis intéressée à la sociologie des formes sociales de Georg Simmel et plus particulièrement, d'abord, à sa théorie des cercles de socialisation et de relations sociales. Dans l'étude des différentes logiques de mobilisation de l'ethnicité, j'ai été sensible au fait qu'elles s'inscrivent, pour les acteurs sociaux, dans une démarche de pluralisation des identifications et des cercles d'appartenance. La sociologie simmélienne nous invite à voir dans ces processus de différenciation sociale un des principes mêmes de construction de la société, exprimant « le double besoin de notre esprit, l'un de réunir l'autre de différencier » (1991, p. 216)³⁰. Simmel analyse plus particulièrement les systèmes de relations de vie multiples comme étant au cœur des processus de socialisation qui se réalisent à travers « des cercles de relations sociales concentriques » autour des individus auxquels ils participent et dont l'individualité ressort précisément au croisement des circonférences : « D'une part, l'individu trouve pour chacune de ses tendances et ses aspirations une communauté pour lui en faciliter la satisfaction et pour offrir à son activité la forme qui lui convient et tous les avantages qui proviennent du fait que l'on appartient à un groupe ; d'un autre côté, ce qui est propre à l'individu est garanti par la combinaison des cercles, combinaison qui peut être différente pour chaque cas » (ibid.). Simmel voit ainsi dans la création de nouveaux cercles une possibilité de nivellement de l'isolement de la personnalité qui provient de la rupture « des situations étroites d'autrefois ». Il interroge les configurations historiques particulières de ces formes de socialisation plurielle, dans leur dimension de complémentarité : l'individualisme des stoïciens a ainsi pour complément le cosmopolitisme, la Renaissance italienne développe, d'un côté, l'individualité et, de l'autre, des moeurs et des sentiments qui dépassent l'entourage social, etc. La multiplication des cercles procure à l'individu de nouveaux appuis collectifs et par là même lui donne une position plus individuelle, plus libre au-dedans des associations auxquelles il appartient.

Comme j'avais pu le noter dans mes observations, l'élaboration du contenu et du sens donné aux identifications particulières par les migrants se fait de manière dialogique, en les confrontant dans une opposition réelle ou imaginée à ce qui serait le propre de la société française. Cette dialectique entre ethnicité et « intégration », pour le dire vite, entre l'universel et le particulier, le civique et le communautaire... m'a semblé être un des ressorts des identifications et des mobilisations spécifiques des migrants, plutôt qu'une identité ou une altérité, définies en termes objectifs. Je me suis intéressée donc à la manière dont ces principes multiples de socialisation et d'action peuvent s'articuler dans les expériences individuelles et plus largement dans les processus d'intégration sociale. L'ouvrage classique de Ferdinand Tönnies, *Communauté et société* a constitué en ce sens et de manière attendue une première piste de lecture et d'inspiration, que je me suis efforcée d'enrichir et de confronter aux perspectives tout aussi fondatrices de la sociologie weberienne, puis comme je l'indiquais plus haut aux travaux de Simmel.

³⁰ Voir aussi Simmel Georg, « Le pont et la porte », in *La tragédie de la culture et autres essais*, Paris, Rivages, 1988.

Comme le souligne Catherine Colliot-Thélène, la distinction devenue aujourd'hui classique entre *communauté* et *société* fut introduite à partir d'un changement fondamental dans la modernité, lorsque avec l'émancipation à l'égard de la coutume et de la tradition, il semble se produire une « vacance de sens », où « l'activité signifiante de l'individu » devient seule instance productrice de sens (Colliot-Thélène, 1990, p. 66-70). Tönnies distingue ainsi en 1887 deux formes sociales essentielles - la communauté et la société - lesquelles, élaborées dans une logique idéal-typique sont pensées en termes d'opposition. La nature de la communauté serait d'ordre affectif et sentimental ; c'est le domaine de l'homogène dans le plaisir, l'habitude et la mémoire, sur le modèle de l'organisme vivant. La société est, elle, rationnelle et abstraite, fondée sur des rapports de type utilitaire, mobilisant des systèmes de pensée qui sont de l'ordre de la connaissance. Les lectures sociologiques de ce texte auraient eu tendance à réifier cette opposition. Une imbrication est possible de ces deux formes d'action sociale dans les sociétés modernes : « ...les façon de vivre en communauté persistent à l'intérieur de la société même si elles y sont atrophiées » (1977, p. 237). Elles peuvent renvoyer à des types d'organisations alternatives à l'Etat, comme par exemple les associations. L'idée de la réactivation possible d'un mode de socialisation de type communautaire serait également présente chez Durkheim, même s'il pense de manière privilégiée les deux modes d'intégration sociale qu'il distingue - la solidarité mécanique et la solidarité organique - en termes d'évolution³¹. Durkheim argumente pour une actualisation du principe communautaire à travers la participation à des groupes secondaires, intercalés entre l'individu et l'Etat, au premier rang desquels la corporation qui « au lieu de rester un agrégat confus et sans unité, devienne ou plutôt redevienne, un groupe défini organisé, en un mot, une institution publique »³².

Dans le prolongement de l'œuvre de Tönnies, Max Weber distingue également deux types fondamentaux de relations sociales que sont la *sociétisation* et la *communalisation*. En suivant l'inspiration dichotomique de Tönnies, il introduit toutefois des nuances et déplace, par certains aspects, les problèmes analytiques. Ainsi, il pose la question en termes de modes de socialisation, de types de relations et non pas d'entités sociales. Il relève les aspects dynamiques de ces processus et postule, nous l'avons vu, à l'origine de l'activité communautaire, un sentiment de croyance plutôt qu'une « appartenance ».

Plutôt que dans une communauté empirique, la communalisation trouve donc son origine dans la croyance subjective à celle-ci. Weber s'attache à mettre en évidence les processus sociaux de fabrication des communautés ethniques dans leur dimension de contingence par rapport à d'autres facteurs sociaux. Il envisage l'allégeance communautaire comme un mode spécifique de rationalisation des sociations humaines : « Cette forme « artificielle » de croyance à l'origine d'une communauté ethnique correspond de tout point au schéma que nous connaissons de transformation des sociations rationnelles en relations de communauté à caractère personnel. Lorsque l'activité rationnellement fonctionnalisée est peu diffusée, presque toute sociation - même créée sur un mode purement rationnel - attire une conscience de communauté qui se propage sous la forme d'une fraternisation personnelle ayant pour base la croyance à une communauté ethnique » (1995, vol. 2, p. 131).

³¹ Durkheim Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1973.

³² *Ibid.*, ch. VI-VIII, cité par Laville Jean-Louis, Sainsaulieu Renaud (Eds), *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 52.

Weber « désubstantialise » ainsi l'activité communautaire, qui devient affaire d'une croyance « artificielle », et la place à l'intérieur d'un cadre d'action sociétair où elle fonctionne de manière conjointe avec une rationalité formelle. De ce point de vue, la dichotomie entre communalisation et socialisation fait écho dans sa réflexion à une autre distinction introduite entre rationalité en fin et en valeur. La communauté est par ailleurs souvent argumentée comme étant un exemple d'inversement de la relation fins - moyens, dans la mesure où les liens communautaires ne sont pas vécus comme des moyens mais comme des fins valorisées en elles-mêmes. Dans cette perspective, l'activité communautaire peut être lue comme une activité rationnelle en valeur. D'ailleurs, l'auteur définit lui-même les processus de communalisation comme des processus ayant trait à l'honneur social : leur fondement est la croyance en un honneur social spécifique auquel ne participent pas les étrangers. Son analyse introduit ainsi une perspective d'articulation dynamique entre les processus de communalisation et de sociétisation, à l'intérieur d'un même cadre d'action sociale. S'il écarte une définition objective de la dimension ethnique (puisque « le contenu de l'activité de communauté possible sur une base ethnique reste indéterminé »), il reste néanmoins attaché au « schème » de la coprésence de deux modes différents d'action et de relations sociales qu'on peut lire, à titre d'hypothèse, de manière parallèle à la distinction introduite entre rationalité en fin et en valeur. Dans les exemples tirés de mes enquêtes, j'ai constaté plutôt une forme d'interdépendance entre des finalités spécifiques (socialisation, insertion économique, définition identitaire) et des interprétations culturelles particulières. Pour le dire vite, la rationalité en fin et l'horizon des valeurs semblaient former ensemble, plutôt que de manière séparée le champ de ces actions sociales. L'allégeance collective fonctionne, plus particulièrement, comme un *récit* qui accompagne l'émergence et l'organisation de ces sphères spécifiques d'activités.

La notion de *forme sociale* développée par Simmel m'a semblé offrir, dans ce contexte, une possibilité de dépassement de la manière de penser sous forme d'opposition et de dichotomie, ainsi que proposer un cadre d'analyse qui articule précisément les dimensions affectives et émotionnelles avec une organisation davantage macro-sociale. Les *formes* sont abordées comme une production de l'esprit, qui subsiste dans son autonomie, indépendamment de l'âme qui les a engendrées³³. Elles sont des « configurations cristallisées » qui se renouvellent en raison d'une logique propre. Développées à travers les diverses provinces de l'activité humaine - politique, religieuse, artistique - elles désignent à la fois une représentation symbolique et des sphères d'action matérialisables dans des institutions. Pour l'auteur, seules comptent les formes de la vie sociale, non les fins : ce ne sont pas les finalités des interactions humaines (profit économique, pouvoir, propriété, etc.) qui doivent être prises en compte et faire l'objet de la sociologie, mais les formes initiales sur lesquelles ses fins se constituent, à savoir les formes que prennent les relations interindividuelles : le conflit, la divulgation, le secret, l'amour, la domination, la concurrence, etc. La religiosité est ainsi une forme durable mais aussi la famille qui prend des figures diverses à travers les époques. La concurrence, par exemple, est présente aussi bien dans des desseins amoureux, qu'économiques (conquête d'un marché) ou encore idéologiques (domination d'une idée). Pour l'auteur, c'est l'ensemble de ces différentes formes qui constitue la société. Selon l'ordre de la coexistence, celui de l'horizontalité, elles entretiennent des actions réciproques dans un jeu qui met en évidence des oppositions complémentaires. Si à l'instant de la production, les formes répondent à la vie, elles peuvent aussi, au fur et à mesure, lui devenir étrangères et s'engourdir dans une opposition à celle-ci. Si l'ethnicité était souvent rationalisée selon le schéma de l'opposition dichotomique entre communauté et société, ne pouvait-on lire également cette dichotomie

³³ Simmel Georg, *Das individuelle Gesetz*, cité par Freund Julien, « Introduction », in Simmel (1991), p. 34-45.

comme une « configuration cristallisée ». Il m'a semblé en tout cas important, au fil de ces lectures et au regard des résultats d'enquête, d'insister sur les manières dont les expériences contemporaines de l'ethnicité s'inscrivaient à l'intérieur même des cadres de la modernité et non pas en référence à des formes sociales « anachroniques ».

4.2. Une réflexion historique

Dans le prolongement de ces réflexions et analyses, je me suis intéressée aux prismes qui président dans les sociétés contemporaines à la perception de ces identifications et enjeux minoritaires. Je fus influencée dans ce projet par la sociologie de Dominique Schnapper et la manière plus particulièrement dont elle propose d'inscrire l'étude des migrations et des collectivités qui s'y enrachent dans une perspective historique et politique, de sociologie de la nation et des processus d'intégration nationale (Schnapper, 1994 ; 1998). J'ai repris de manière partielle ces développements dans le cadre de l'ouvrage de synthèse réalisé en 2005 sur le multiculturalisme, et plus particulièrement le chapitre consacré aux « Processus d'intégration nationale et figures sociales de l'altérité » (Doytcheva, 2011).

Sans nécessairement réfléchir en termes de « modèles », je me suis intéressée à la manière dont les cadres nationaux peuvent exercer une influence sur les expériences sociales de la migration et de l'altérité, ainsi qu'aux dynamiques d'hybridation, d'emprunt et de convergence que l'on peut observer à partir de ces ancrages locaux et politiques. A partir de l'analyse d'un corpus de travaux sociologiques, j'ai proposé de distinguer différentes « phases » ou étapes dans la réflexion actuelle sur les processus d'intégration nationale, qui avaient également des implications politiques et pratiques, quant aux formes de production et de régulation publique de l'ethnicité. J'ai envisagé un premier « paradigme » ou « système », organisé de manière prééminente autour des concepts et des théories de l'assimilation. Une attention importante est ici attachée à l'étude des dynamiques d'évolution sociale et culturelle des pratiques et des comportements des migrants dans le nouveau pays. Un deuxième type de représentation et d'analyse se développe en rupture, jusqu'à un certain point du moins, avec cette vision, en admettant notamment une certaine stabilité des identifications et des références particulières. Il est dans ce cas moins souvent question des seuls immigrés, mais plus largement des minoritaires - des « régionaux », de « la deuxième génération » etc. Les modalités d'interaction de ces identités minoritaires avec les structures de la société nationale constituent un objet privilégié d'exploration et d'analyse, appelant un double point de vue – celui des groupes et des individus concernés, comme celui des institutions nationales. Une troisième approche repose, enfin, sur les prémisses d'une certaine pérennité des identifications et des appartenances minoritaires, invitant à questionner, en miroir, les organisations et les structures de la société nationale. L'impératif d'une « intégration unitaire » au sein de l'Etat-nation semble ici définitivement condamné ou, à tout le moins, les principes d'un « nationalisme méthodologique » céder la place à l'attention portée sur des phénomènes comme ceux relevant du *transnationalisme*, des diasporas.

Ces tensions ou évolutions, sur le long terme, entre une vision normative de l'homogénéité et de l'intégration ou de l'assimilation nationales et celle de la reconnaissance du pluralisme et de ses valeurs m'ont conduite à formuler l'hypothèse d'un changement qualitatif des registres de représentation et d'analyse, changement qu'il convient d'aborder à partir de différents niveaux et sites d'observation : celui d'une histoire sociale et politique des processus migratoires, celui de l'analyse et des travaux sociologiques, celui enfin des expériences individuelles et des mobilisations issues de la « société civile ». En France, les événements de Mai 1968, les mouvements régionalistes des années 1970, puis l'ébauche d'une réflexion et d'un débat sur « le droit à la différence » au cours des années 1980, en constituent les jalons

généralement retenus. Au cours de cette dernière période notamment, les « Marches pour l'égalité » ou la création d'associations comme « France plus » ou « SOS racisme » témoignent d'une sensibilisation croissante de la société française à l'endroit de ces enjeux et problématiques minoritaires.

Ce ne fut pas toujours aisé, en revanche, d'opérer ces distinctions en ce qui concerne les approches ou les paradigmes même de l'analyse sociologique, où les découpages disciplinaires, de méthode, d'école revêtent toute leur importance. Si, dans la sociologie américaine et étatsunienne, l'étude de l'urbain et des relations interethniques ont été contemporaines de la discipline, c'est plus tardivement qu'émergent en France ces champs et perspectives de recherche. Malgré le fait qu'ils aient théorisé l'assimilation, les travaux de l'Ecole de Chicago prennent en compte la dimension « intégratrice » des liens communautaires et des organisations particulières des migrants. Ils partagent une opinion positive de ces collectifs et cadres de socialisation qu'ils appellent « primaires ». L'hypothèse que je souhaitais explorer ainsi d'un changement de registre dans l'étude des faits et des situations minoritaires m'a semblé donc tempérée par une attitude constante de reconnaissance et de prise en compte de cette dimension dans les processus de stratification et d'organisation sociale, là où la sociologie française, dans la continuité d'une approche davantage orientée par la perspective des classes sociales, construit principalement l'ethnicité comme un obstacle ou un handicap social qu'il s'agit de neutraliser.

Comme l'écrit D. Schnapper, une tradition d'intégration nationale « indissociablement intellectuelle et politique » a influé sur le développement des sciences sociales qui, de Durkheim à Mauss, auraient porté leur regard d'abord sur la Nation et ses institutions, en se désintéressant des situations minoritaires des migrants, convaincues qu'elles furent de leur disparition (Schnapper, 1998, p. 404). Gérard Noiriel dépeint une situation similaire lorsqu'il souligne l'accent mis, dans le contexte américain, sur le problème des rapports interpersonnels à un niveau local et, dans celui français, sur l'aspect institutionnel traité par une sociologie politique (Noiriel, *in* Taguieff, 1991). D'autres travaux soulignent, en revanche, la manière dont, en dépit des processus de domination culturelle et d'assimilation, les individus mobilisent les identités de la migration, en essayant d'aménager, parfois même de retourner, les significations et les représentations assignées (voir par exemple Pluriel-recherches, depuis 1993). C'est à partir des années 1980 que la critique de cette vision assimilationniste se renforce, mais assiste-t-on pour autant à un changement de perspective comme celui évoqué plus haut ?

J'ai voulu interroger ainsi la manière dont les débats sur le multiculturalisme étaient reçus en France puisque, selon la grille de lecture proposée, ces débats ouvraient vers de nouvelles questions théoriques et empiriques, qui soulignent les besoins de redéfinition et de refonte des institutions mêmes de la société nationale. La contribution importante d'une tradition philosophique « européenne » avait été également soulignée (voir par exemple Bertin, Da Silvera, Portois, 1997, « Introduction ») même si, de l'aveu de nombreux observateurs, il y avait plutôt ici matière à regretter un hiatus ou un « gap » entre le raisonnement et la perspective normative de la philosophie politique et les acquis de démarches empiriques.

Une des premières formulations du débat, au milieu des années 1990, fut ainsi celle proposée par les chercheurs du CADIS, dans l'ouvrage collectif, *Une société fragmentée* (Wieviorka, 1996). Dans la perspective de la sociologie d'Alain Touraine des mouvements sociaux, les contributions portent le regard sur la question de la différence culturelle et de l'ethnicité, définies comme une *nouvelle question sociale*. Alors que ses formulations classiques, nées avec l'ère industrielle tendent aujourd'hui à s'épuiser, la question sociale devient

indissociable des processus de fragmentation culturelle et d'une « poussée des identités ». Le propre de l'ère postindustrielle serait ainsi d'offrir deux faces opposées de la modernité : la rationalité universaliste du marché et l'identité, l'appartenance collective (Touraine, 1992 ; 1997). La séparation des ordres culturel et social serait caractéristique de la post-modernité, ainsi que la non-congruence des deux logiques d'action qu'ils entraînent : instrumentale (économique) et identitaire (culturelle). C'est dans la recherche « d'une médiation institutionnelle », permettant de pallier ce qui serait l'antinomie de ces deux ordres que l'option multiculturelle, comme politique volontaire de reconnaissance, trouverait sa justification.

D'autres propositions reposent, toutefois, sur la mise en évidence et la confrontation d'ordres et de dimensions de la vie sociale différents. Le rapprochement d'un ordre culturel et d'un ordre politique débouche ainsi sur l'idée d'une reconnaissance de « droits culturels », définis au nom des valeurs libérales de liberté et d'autonomie personnelle comme la capacité « à posséder et à développer, éventuellement en commun avec d'autres, sa propre vie culturelle » (Renaut et Mesure, 1999, p. 261). Une critique « forte » adjoint à cette idée de liberté celle des inégalités. On serait ici en présence d'une relation et d'une contradiction plus complexes, entre les aspects économiques, politiques et culturels de l'égalité et des inégalités. Cette perspective soulève à son tour des questions : si le problème central est celui des inégalités économiques, pourquoi aujourd'hui d'une formulation en termes d'identités et de culture ? Alors que l'inspiration d'un programme d'action publique du premier type serait de permettre la libre expression de ce qui est de l'ordre de la préférence individuelle, dans le deuxième cas, il s'agirait de remédier des injustices et des torts causés. Une allocation de ressources serait ainsi, dans la première vision, compatible avec l'idée de promotion des conditions nécessaires à l'exercice de droits individuels ; dans la deuxième, elle relèverait du projet de créer des conditions d'accès équitable aux différentes sphères et biens sociaux. Ces travaux ont influé sur la formulation de mon projet de recherche doctorale qui proposait de mettre à l'épreuve de l'enquête un cadre d'analyse qui puisse articuler, jusqu'à un certain point du moins, les approches normatives et théoriques de la reconnaissance avec une démarche empirique, propre aux sciences sociales.

2^{ème} partie : De la sociologie des mobilisations ethniques à celle de l'action publique

Alors que je me suis d'abord intéressée aux trajectoires individuelles de la migration, il m'a semblé également important d'aborder les modalités selon lesquelles ces logiques de revendication identitaire et de mobilisation collective sont reçues et travaillées par les institutions de la société française. Pour comprendre et analyser les processus et les modalités d'action collective des migrants et des minoritaires, il convenait également d'interroger la manière dont ces demandes et mobilisations étaient réappropriées, éventuellement détournées par d'autres acteurs. Cette réorientation problématique et empirique s'est faite à la faveur d'une expérience professionnelle qui m'a conduite, entre 1992 et 1996, à travailler au sein d'une association d'action sociale, intervenant pour le compte de bailleurs sociaux et de sociétés d'HLM. Au cours des années 1990, cette association fut amenée à évoluer, en parallèle avec le développement des politiques urbaines et une interpellation par les pouvoirs publics. Sous les effets de plusieurs « ponctions » de leurs budgets, ainsi que du vieillissement de leurs patrimoines, ces bailleurs sont poussés à faire des économies, à se restructurer, à rénover leur métier, etc. Leur action sociale évolue également, dans ce contexte, dans le sens d'abord d'une réduction des budgets, puis d'une évolution des méthodes de travail, sur l'exemple des « métiers de la ville » (Esprit, 1998). Les interventions sociales plus classiques (assistance sociale, développement local) sont confrontées à l'alternative que représentent « les nouveaux métiers du social », avec des méthodes d'intervention qualifiées de « locales », « territoriales », « actives ». Dans le même temps, la mission d'études, créée initialement autour de la préparation de dossiers administratifs liés aux programmes de réhabilitation, est amenée à réaliser des études plus qualitatives, des « diagnostics locaux ». L'ensemble de la structure et de ses modalités d'intervention furent ainsi pris dans un projet d'évolution avec comme mot d'ordre, à l'image des transformations qui concernent les professionnalités du social dans leur ensemble, l'intervention décloisonnée, partenariale, transversale, territorialisée.

Participant moi-même aux « projets » et interventions en question, je fus amenée à travailler à la réalisation de « diagnostics locaux », dont un plus particulièrement portant sur le quartier de la « Dame blanche » à Garges-lès-Gonesse. Composé d'environ 400 logements, répartis dans des barres et des tours, ce quartier accueille à l'image de la ville une populations diversifiée, issue massivement de vagues d'immigration récentes – africaine, maghrébine, du Sud-Est asiatique. S'y trouvent également à l'époque un centre social de la CAF, proposant des activités multiples aux riverains et habitants, un centre commercial, plus ou moins en déshérence, autour duquel existent différents projets associatifs de création de commerces, de salles d'activités, d'un lieu de culte. J'ai été intéressée par cette commune en raison d'abord de la richesse du tissu associatif, ainsi que de l'importance et de la variété des associations de migrants et de descendants. Ces associations, tout comme les populations immigrées, formaient en quelque sorte le « substrat » premier de la ville, bâtie dans les années 1960 pour accueillir les populations rapatriées d'Algérie et qui se targuait de recenser plus de 60 nationalités, cependant que la ville voisine de Sarcelles en compterait, elle, plus de 70. La commune de Garges se singularisait également par le fait d'avoir été très tôt prise pour cible par les politiques urbaines, ayant ainsi bénéficié, depuis la fin des années 1980, de la quasi-totalité des démarches mises en oeuvre en direction des quartiers « sensibles ».

Comme le note en 2000 le rapport Sandrier consacré à la place des associations dans les politiques de la ville, « entre, d'une part, l'émergence de ces nouvelles formes associatives et, d'autre part, la volonté des pouvoirs publics de susciter l'engagement associatif dans les quartiers, s'est opérée, à la fin des années 1980, une "étonnante rencontre" dont la dynamique allait marquer la décennie suivante »³⁴. Ce sont ces situations locales qui ont attiré mon attention en particulier, c'est-à-dire les échanges et les relations de reconnaissance et de légitimation réciproque qui se nouent sur la scène locale entre les associations ethniques des migrants, d'une part, et les institutions locales, élus, professionnels sociaux, techniciens des politiques urbaines, d'autre part. Ces centres d'intérêt se sont inscrits dans la continuité des travaux précédents sur les registres et les formes de l'ethnicité, les logiques de construction identitaire et de mobilisation collective. Ils m'ont permis, en revanche, d'appréhender de manière plus précise les aspects précédemment évoqués de la réception institutionnelle et politique des mobilisations et des actions minoritaires, ainsi que des conséquences induites en matière de conception et de définition de problématiques plus générales, comme celles du « vivre-ensemble », de l'intégration.

1. Limites de la notion d'*ethnicisation*

En effet, ces questions de recherche répondent, pour une part, à des problématiques antérieures portant sur les formes sociales et politiques de réappropriation et de prise en compte de l'ethnicité ; d'autre part, elles devaient me permettre de conduire une approche « novatrice » que, de manière rétrospective, je peux caractériser par trois aspects principaux. Le parti pris, tout d'abord, d'une approche spatiale et urbaine qui transcende en quelque sorte les découpages, plus usuels, par population en constitue un premier élément ; l'enjeu en fut celui de définir un objet d'étude en termes de production sociale et publique de l'ethnicité, là où l'approche par catégories de population n'en fait, par définition, qu'un aspect traité parmi d'autres. Un deuxième parti pris méthodologique et problématique reflète ce que j'ai perçu à l'époque comme un certain biais dans la réflexion sur ces questions, à savoir le fait de privilégier dans l'analyse l'angle du « problème » et du handicap à corriger. Cette approche (cf. également point *infra*), dont on comprend aisément la pertinence et l'intérêt, surtout lorsqu'elle ouvre vers l'analyse des logiques sociales du stigmaté et des impositions identitaires, m'a semblé néanmoins réductrice, dans la mesure où elle peut négliger les dynamiques de revendication par les individus eux-mêmes, excluant la possibilité de les voir se transformer en un outil de mobilisation et d'action collective. Enfin, le troisième aspect concerne le projet rappelé plus haut d'intégrer des éléments de réflexion normative et théorique sur les cadres sociaux et politiques d'une politique des minorités, en les faisant dialoguer avec une approche sociologique qui permette d'évaluer de manière critique la façon dont ces débats, ainsi que plus généralement les courants idéologiques qui les sous-tendaient, ont nourri et irrigué les pratiques. Comme je l'évoquais en amont, cet objectif s'enracine dans le constat partagé en sciences sociales des insuffisances d'une démarche qui consiste à juxtaposer des arguments normatifs et des « études de cas » empiriques. Si la réflexion normative a, au cours des vingt dernières années, insisté sur l'importance des notions de collectivité et d'appartenance, la production des sciences sociales a pu, elle, mettre l'accent, nous l'avons vu, sur des logiques de stigmatisation et d'exclusion, contribuant ainsi dans certaines situations à une forme de négation de ces mêmes situations minoritaires.

³⁴ Sandrier Jean-Claude, *Associations et politique de la ville* - rapport au premier ministre, Paris, La Documentation française, 2001, p. 30.

En effet, comme le souligne H el ene Bertheleu, tout au long des ann ees 1990, s'est d evelopp ee une analyse en termes d'*ethnicisation* des relations sociales (Bertheleu, 2006 ; 2007). Cette terminologie peut  tre comprise, par hypoth ese, comme faisant  cho   la notion de *racialis ation*, forg ee dans les ann ees 1980 par la sociologie de langue anglaise. Or, comme le souligne l'auteure, elle n'a pas d' quivalent dans d'autres langues. Ce serait une sp ecificit e fran aise, traduisant un certain « r eductionnisme » o  l'ethnicit e est tant t occult ee, tant t consid er ee comme un avatar des rapports sociaux de classe, ou alors « pathologis ee » comme une forme anormale des rapports sociaux.

Comme l' crit Bertheleu, « en s'appuyant sur les th eorisations r ecentes d evelopp ees aux Etats-Unis, au Canada ou encore en Belgique, on s'aper oit que l'ethnicit e n'est jamais seulement le produit d'une cat egorisation ethnique, que cette derni ere fasse l'objet d'une politique publique explicite, comme au Canada, ou qu'elle s'imprime plut t implicitement dans les interactions et relations quotidiennement produites. Le potentiel th eorique de l'ethnicit e serait ainsi entam e par une vision superficielle des relations ethniques, la seule qui soit, sans doute, compatible avec l'occultation proprement fran aise de l'ethnicit e ». Le d eveloppement de cette perspective d'analyse semble nuire, de son point de vue,   une approche plus compl ete et approfondie de ces ph enom enes qui consisterait, d'une part,   ne pas r eduire les rapports sociaux d'ethnicit e et de « race » au seul acte de cat egorisation observable dans les interactions sociales ;   ne pas r eduire, d'autre part, les identifications ethniques, lorsqu'elles sont affirm ees par les minoritaires,   une simple r eaction aux cat egorisations dominantes :

« Rejet ee comme un « probl eme social » proprement am ericain puis comme une perspective sociologique inapplicable en France, l'ethnicit e deviendrait aujourd'hui, sous la figure du processus d'ethnicisation, un ph enom ene pathologique touchant d esormais notre soci ete, une dimension non plus seulement embarrassante mais mena ante des rapports sociaux, telle une gangr ene qui toucherait les quartiers d esh erit es des villes fran aises apr es les avoir longtemps  pargn es. Le mot ethnicisation sugg ere souvent de fa on plus ou moins subtile une « d erive » anormale des relations sociales, une version pathologique de ce que devraient  tre « normalement » les rapports sociaux,   savoir des rapports de classe. On d ecouvre aujourd'hui ces classements de fa on partielle, comme une nouvelle forme de domination qui ne devrait pas exister en France. Pour un peu, on serait pr t   croire que tout cela nous vient des Etats-Unis, comme tant d'autres choses ! En r ealit e, les groupes minoritaires ont  t e longtemps « invisibilis es » et comme dans tant d'autres mondes sociaux, ne sont pas non plus enti erement  cras es par la domination : ce que l'on appelle commun ement « les in egalit es », masquent des relations complexes, dynamiques, des processus in edits mis en  uvre par des individus ou des groupes, certes « ethnicis es » mais dont on peut aussi montrer qu'ils sont inventifs ou cr atifs, au c oeur m eme de ces relations. » (Bertheleu, 2006).

Les rapports sociaux d'ethnicit e sont, au contraire, selon l'auteure, des rapports sociaux transversaux, tout comme les rapports de classe et de sexe ; ils s'articulent les uns aux autres, sans pour autant se confondre. La sociologie fran aise des relations interethniques proc ede d'une r eduction lorsqu'elle mobilise la notion d'*ethnicisation* pour d esigner une « d erive » ou une « forme pathologique » des relations sociales. Non seulement les ph enom enes ethniques ne sont pas tous contenus dans le seul rapport raciste, mais il serait une erreur de les attribuer, en derni ere instance,   la seule perception du majoritaire. Tout se passe comme si, ayant  t e occult es en France pendant de longues d ecennies, ils fussent d esormais pris en compte « de

façon partielle et asymétrique, à travers le regard inquiet du groupe majoritaire à l'endroit d'une population qu'il aurait lui-même (et lui seul) marqué du sceau de la différence ». Une perception asymétrique qui nie, d'après Bertheleu, l'agentivité des groupes minoritaires. L'auteure nous invite en conséquence à avancer vers une meilleure compréhension de ce qu'elle appelle « la construction institutionnelle de l'ethnicité », c'est-à-dire la manière dont les institutions (l'école, le travail, l'administration, le système politique, les médias, etc.) participent à sa fabrication et, à ce titre, peuvent être comprises comme des « acteurs ethniques ». Si celles-ci sont souvent présentées comme « neutres », « universelles », « laïques »..., elles ne véhiculent pas moins des conceptions et des représentations particulières.

En écho à cette approche critique de la notion d'*ethnicisation*, j'ai été sensible à la nécessité de définir une problématique et une perspective d'analyse qui tienne compte de ces modes sociaux et politiques de production de l'ethnicité. L'idée, néanmoins, d'une production sociale et d'une « gestion » politique de l'altérité fut un tant soit peu trop « large » par rapport à l'objet d'étude empirique qui était le mien, à savoir celui essentiellement de l'action publique et des politiques urbaines. J'ai pu donc opter dans des travaux et des publications ultérieurs pour une formulation en termes de *régulation publique de l'ethnicité*. La notion de *régulation publique* permet notamment de souligner tant les enjeux systémiques de la problématique que ces dimensions politiques à proprement parler. Elle laisse entendre qu'il puisse y avoir des systèmes de régulation privée ou intime qui ne se confondent pas nécessairement avec cet « ordre » politique et public, mais qui ne peuvent pas être envisagés non plus comme en étant tout à fait déconnectés.

L'idée guidant cette réflexion fut également celle de montrer comment ce qui est présenté, d'un point de vue politique, comme relevant de la « neutralité publique » obéit à des contraintes structurelles, politiques, culturelles qui conduisent à la construction d'une forme particulière de *neutralité*. Comme le soulignent par exemple les travaux de Raphaël Liogier en matière de laïcité, plutôt qu'à une séparation stricte entre le religieux et le politique, on aurait affaire en France à une construction politique et publique de la « neutralité », adossée de manière implicite au modèle du « gallicanisme » qui fut le régime historique du rapport avec l'Eglise catholique (Liogier, 2006). Forger une catégorie analytique « neutre » ou, en tout cas, se voulant débarrassée de jugements de valeur devait me permettre de questionner les processus qui organisent cette production collective et politique de l'ethnicité, ainsi que d'en interroger les réalisations. Cette démarche est à replacer dans le projet qui fut le mien, à savoir celui de mettre à l'épreuve une réflexion normative et théorique et d'évaluer de manière critique la façon dont elle pouvait irriguer et nourrir les pratiques, en matière de justice sociale, de « vivre-ensemble », d'inégalités.

2. Les approches par la reconnaissance : débats philosophiques : emprunts et convergences

Une première manière d'aborder la question des minorités et de leur place dans l'espace public et le débat politique est bien souvent comprise dans la notion de *reconnaissance*. En reprenant ce concept classique de la philosophie hégélienne et en l'appliquant pour la première fois à la question des minorités, Charles Taylor ouvre au début des années 1990 un champ de réflexion et de proposition, tant sur les justifications normatives de ces politiques que sur leurs moyens et modalités pratiques. Il se nourrit, parmi d'autres sources d'information et d'analyse, du débat important en cours depuis plusieurs années entre penseurs dits *libéraux* et ceux dits *communautariens*.

Leur discussion prend naissance dès les années 1970 et la publication plus particulièrement par John Rawls d'*Une théorie de la justice* en 1971, ouvrage dans lequel Rawls propose d'interroger les grands principes moraux et politiques au fondement de l'organisation des sociétés libérales. Selon ses commentateurs, une inspiration essentielle de son travail est de concilier les principes du libéralisme politique, énoncés depuis le 17^{ème} siècle avec le développement, après la Deuxième Guerre Mondiale, d'un Etat-providence social, et de repenser la manière dont cette évolution exerce une influence sur les conceptions en matière de liberté, d'égalité, de justice sociale (Renaut et Mesure, 1999 ; Kymlicka, 1999). Cette entreprise ambitieuse, mais qui ne se conçoit pas nécessairement comme originale, selon les mêmes auteurs, le conduit à reformuler deux principes essentiels au fondement de la doctrine libérale : celui de l'individualisme, tout d'abord, ou de l'individu comme seule source de valeur morale dans la société ; celui qui lui fut corrélé, en suite, d'une neutralité nécessaire de la sphère publique à l'égard de « toute conception particulière de la vie bonne » (Doytcheva, 2011). L'ouvrage est également à l'origine d'expressions devenues depuis emblématiques comme celle par exemple de « voile d'ignorance », censé recouvrir les caractéristiques et les situations particulières des individus (sexe, âge, condition physique, catégorie professionnelle) dans l'accès aux biens sociaux et les différentes sphères de la vie publique.

Il suscita une importante controverse et une abondante littérature dont les enjeux ont été résumés par les très nombreux commentateurs et analystes autour de trois points principaux (Berten, Da Silvera, Portois, 1997) : un enjeu ontologique ou anthropologique, d'abord, concernant la formation des individus en tant qu'agents sociaux et la possibilité donc d'un sujet « désengagé » au sens de Rawls ; un enjeu social ou sociologique, ensuite, touchant aux différentes conceptions et représentations des principes de liberté et d'autonomie individuelle : liberté « négative » ou « positive », liberté des « Anciens » *versus* liberté des « Modernes » ; un enjeu politique, enfin, concernant la posture qui en découle en termes de neutralité publique (souvent résumé par la formule – interrogée – de la « priorité du juste sur le bien »). Pour les auteurs dits *communautariens*, un certain nombre de postulats et de principes qui informent de manière implicite ou explicite la vision libérale sont à reconsidérer dans une société plurielle et culturellement diversifiée, mais également dans une société de plus en plus individualiste et atomisée qui se veut néanmoins respectueuse de ces individualités et singularités. Comme leur nom l'indique, les communautariens reprochèrent aux libéraux de s'être trop préoccupés de liberté et d'autonomie individuelle, mais pas assez de collectivité ou de communauté. Selon eux, les théories libérales de la justice et la société libérale, de manière générale, tendent à oublier la valeur de cet idéal, pourtant au cœur de la pensée politique depuis l'Antiquité, comme dans les grandes idéologies du XVIII^e et du XIX^e siècle, dont le socialisme, le républicanisme. Contre le présupposé d'un « moi désengagé » qui sous-tend la théorie libérale, ils défendent l'idée d'un moi « situé », « incarné », toujours

déjà culturellement différencié. Admettre que les individus sont toujours mus par un calcul rationnel qui vise à maximiser leurs « biens sociaux », comme le fait par exemple Rawls dans son analyse de la situation hypothétique, c'est faire preuve d'ethnocentrisme, en extrapolant sur d'autres, et sous prétexte d'universalité, une manière de voir les choses, somme toute, assez particulière et caractéristique en premier lieu de l'homme bourgeois et occidental. Certaines obligations morales et politiques que nous reconnaissons exercent sur nous une emprise importante pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le choix. Nous les considérons, au contraire, comme constitutives de notre identité. C'est de ces convictions que la vision libérale échoue à rendre compte, rendant le sujet libéral davantage impuissant que libre. Alors que dans la situation imaginée par Rawls, les individus sont appelés à choisir les principes d'organisation de la société les plus justes en ignorant tout de leur identité, un tel choix peut-il réellement exister ? Notre conception de la justice ne dépend-elle pas précisément des configurations sociales et politiques de socialisation, d'éducation ?

2.1. La critique *communautarienne* du libéralisme politique

La première critique que les *communautariens* adressèrent aux *libéraux* fut ainsi de nature anthropologique. Dans la situation hypothétique imaginée par Rawls dite du *voile d'ignorance*, les citoyens sont appelés à choisir les principes d'organisation de la société les plus équitables en ignorant tout de leur propre identité. Mais un tel choix est-il seulement concevable ? –selon l'objection formulée ici. Cette vision et critique ne sont pas nécessairement à envisager sous le terme, souvent péjoratif, de « communautarisme ». En effet, si des auteurs comme Michael Sandel ou Charles Taylor critiquent la psychologie implicite de la vision libérale, ce n'est pas parce qu'ils lui préfèrent les sociétés holistes de la « tradition », mais parce que, estiment-ils, elle conduit à une impasse et trahit plus précisément la réalisation d'une des promesses essentielles du libéralisme qui est celle de l'autonomie personnelle. Dépouillé de toutes ses attaches et ses engagements constitutifs, le sujet serait moins libéré que rendu impuissant (Sandel, 1999, p. 258). La liberté complète est un vide dans lequel rien ne vaudrait la peine d'être fait, aucun engagement ne compterait plus qu'un autre.

Dans la vision libérale ou républicaine traditionnelles, cette pluralité des attaches et le sentiment commun d'appartenance sont conciliés à travers le principe de séparation ou de coupure entre sphère privée et sphère publique. Comme l'écrit D. Schnapper, « Au privé, la diversité des cultures, la liberté des attachements ou des fidélités particulières, religieuses ou historiques [...]. Au public, l'unité des pratiques et des instruments de la vie commune, politiquement organisés autour de la citoyenneté » (Schnapper, 2000). Néanmoins, confinées au privé, folklorisées, ces fidélités particulières sont bien souvent infériorisées au profit de caractéristiques référant aux majorités historiques. C'est donc une critique philosophique et politique du nationalisme et des modes traditionnels de l'intégration nationale qui est également posée ici.

Contre l'« atomisme libéral », Charles Taylor défend ainsi sa « thèse sociale » selon laquelle un certain nombre de conditions sociales et un certain type d'environnement sont nécessaires pour permettre l'exercice des libertés individuelles (Taylor, 1997). La liberté de choisir ses convictions et son mode de vie n'a de sens que si la société nous offre différentes options possibles. Or, dans une société régie par la seule rationalité économique, le choix qui s'offre aux citoyens, à terme, ne risque-t-il pas d'être celui entre *Pepsi* et *Coca-Cola* ? L'État libéral devrait donc, selon l'auteur, s'engager pour le respect et la sauvegarde du pluralisme, y compris en faveur de ce qu'il appelle la « survivance culturelle ». Ces développements mettent en lumière deux interprétations divergentes de la notion de liberté, résumées par

Isaiah Berlin (1969) sous les termes de *liberté positive* et de *liberté négative*, renvoyant à la distinction établie déjà par Benjamin Constant entre liberté des Anciens et liberté des Modernes. Selon cette opposition, la liberté moderne ou libérale serait une liberté essentiellement *négative* qui se rapprocherait davantage de l'indépendance : c'est la capacité à s'affranchir de toute contrainte sociale et de tout déterminisme particulier dans les limites autorisées par la loi. La liberté *positive* serait à rapprocher, en revanche, de la notion d'autonomie qui recouvre la capacité de choisir et de fixer soi-même les buts de son existence. Cet auto-accomplissement se construit précisément à la confluence de participations collectives, selon la logique par exemple des cercles de socialisation dont j'ai emprunté le concept à Simmel. Toutefois, une question demeure, quelle devrait en être la nature ? S'agit-il des collectivités de la tradition ou de communautés plus politiques, locales, nationales, électives ? Nous retrouvons ainsi, notamment chez des auteurs comme Taylor, une valorisation des vertus républicaines classiques, la doctrine philosophique et politique du républicanisme étant ainsi à rapprocher, sur ces points, d'une vision communautaire plutôt que libérale à proprement parler .

Ces distinctions opérées entre libéraux et communautariens apparaissent, enfin, comme les prémisses qui éclairent ce qui serait leur controverse centrale, à savoir la question de la priorité du *juste* sur le *bien* et celle de la « neutralité » de l'État et de la sphère publique qui s'en suit. À la lumière des arguments rappelés, les auteurs *communautariens* proposent de tempérer l'idéalisation, au cœur de la vision libérale, selon laquelle du fait du caractère pluraliste et différencié de la société, le souci de neutralité doit primer sur toute « conception particulière de la vie bonne ». Un État libéral, tel que décrit par Rawls, n'est selon eux tout simplement pas possible, car il courrait à sa propre perte et, pour preuve, l'État-nation qui a été le cadre privilégié de déploiement des principes libéraux de la citoyenneté fut également le premier à trahir l'exigence de neutralité, engagé sans complexe pour le maintien et la survie de la culture majoritaire.

2.2. Les solutions politiques

À partir d'une étude de la littérature, principalement de langue anglaise, j'ai proposé ainsi une approche typologique des principales propositions formulées, dans la perspective également d'en faire un outil pour la recherche empirique. Trois contributions aux débats ont retenu mon attention : l'approche dite libérale, développée principalement par Will Kymlicka, en termes de droits des minorités ; l'approche qualifiée de morale, formulée en termes de *reconnaissance* et de *politiques de la reconnaissance* ; enfin, une approche que j'ai qualifiée de « multiculturalisme civique » ou de « pluralisme démocratique » et que j'ai reliée plus particulièrement aux travaux de Michael Walzer (Doytcheva, 2011). Dans les lignes qui suivent, j'évoquerai rapidement ces trois ensembles de propositions théoriques et politiques, en essayant de retracer la manière dont ils ont guidé mes travaux, ainsi que les limites que j'ai rencontrées dans l'effort de m'en saisir pour construire un cadre de compréhension et d'analyse sociologique.

Les droits des minorités

Faire plus de place à la différence culturelle, tout en conservant les droits civils et politiques acquis, c'est l'objectif principal que le philosophe canadien W. Kymlicka, qui se réclame d'une vision libérale, assigne aux *politiques multiculturelles*. Selon Kymlicka, dans une société démocratique, la forme privilégiée que devraient revêtir ces politiques est celle des « droits des minorités » : c'est en reconnaissant des droits particuliers aux membres des

groupes minoritaires que nous leur donnons les moyens effectifs de la sauvegarde et de la défense de leurs intérêts. La réflexion de l'auteur s'attache dès lors à démontrer qu'étant nécessairement limités par les principes de liberté individuelle, d'égalité et de justice, ces « droits minoritaires » peuvent coexister avec les droits humains universels. Selon lui, il convient de distinguer dans les demandes minoritaires portées sur la scène sociale et politique deux dimensions séparées : les demandes de « contrainte interne » et les demandes de « protection externe ». Les premières sont appelées à protéger le groupe contre la dissidence de ses membres, réfractaires aux coutumes et aux mœurs conventionnelles ; les secondes permettraient, en revanche, de protéger le groupe contre les décisions économiques et politiques prises au sein de la société et qui lui sont défavorables, contribuant ainsi à prévenir sa marginalisation par d'autres groupes sociaux ou tout simplement de soutenir des pratiques qui, sans ce soutien, ne trouveraient pas de relais dans l'économie et la société globales.

Si les régimes politiques démocratiques doivent rejeter toute mesure de contrainte interne, ils peuvent et doivent soutenir certaines « protections externes », notamment lorsque celles-ci favorisent l'équité entre les groupes. D'ailleurs, ajoute l'auteur, peu de groupes, surtout parmi ceux issus de l'immigration, revendiquent le droit d'exercer des contraintes internes. Ceci est plutôt le cas de quelques communautés religieuses, notamment chrétiennes – Amishs aux États-Unis, Mennonites et Hutterites au Canada – qui bénéficient d'ores et déjà de dérogations historiques importantes. Pour Kymlicka, le rejet du principe des droits minoritaires est plutôt récent. Tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e, la défense des minorités contre les empires multinationaux a été un engagement libéral et progressiste. C'est après la Seconde Guerre mondiale qu'est intervenu un changement important d'orientation, la tendance générale allant désormais à la promotion et à la protection des droits de la personne humaine (1995, trad. p. 78 et suiv.).

Les politiques multiculturelles devraient donc reposer sur la promotion d'une *citoyenneté multiculturelle* qui, en référence aux travaux de Marion Iris Young, est conçue ici comme une *citoyenneté différenciée* qui prévoit des droits spécifiques pour différents groupes sociaux (*group-differentiated rights*). Ces droits spécifiques ne sont pas les mêmes pour tous, mais ne sont pas non plus particuliers à chaque groupe : ici intervient une autre originalité de la pensée de l'auteur qui est amené à distinguer entre « deux grands modèles » de diversité culturelle et qui impliqueraient une intervention différentielle de la part des pouvoirs publics. Dans le premier cas, la diversité résulte de l'intégration dans un État plus vaste de groupes culturels auparavant autonomes et territorialement délimités : au Canada, les Anglais, les Français et les autochtones (Amérindiens) offrent des exemples de ces « groupes nationaux ». Mais la plupart des démocraties occidentales sont également « multinationales », soit qu'elles aient incorporé de force des nations indigènes, soit qu'elles aient été formées par la fédération plus ou moins volontaire de plusieurs peuples. Ces minorités nationales, territoriales qui souhaitent le plus souvent se maintenir comme des sociétés distinctes, parallèles à la culture majoritaire du pays, revendiquent des degrés divers d'autonomie. À la faveur d'une citoyenneté multiculturelle, elles devraient se voir accorder ces droits à l'autonomie gouvernementale, dans le cadre aussi souvent que possible d'une organisation politique fédérale.

Une autre source de pluralisme culturel est liée à l'immigration. La diversité culturelle propre à ces « groupes ethniques » serait à distinguer de celle qui caractérise les minorités territoriales : ces populations ne résident pas sur leur territoire d'origine ; leur spécificité se manifeste dans la sphère essentiellement familiale et ne s'oppose pas à leur intégration qui passe par une participation aux institutions publiques communes. Néanmoins, à la faveur d'une politique multiculturelle, ces minorités issues de l'immigration devraient également se voir reconnaître des droits spécifiques que Kymlicka appelle *polyethniques*. Ces droits ont

pour but de favoriser l'intégration dans la société et non la séparation. Ils devraient notamment permettre à leurs bénéficiaires d'exprimer leur particularité et leur fierté culturelle sans que cela diminue leurs chances de succès au sein de la société. En font partie les mesures de lutte contre les discriminations, l'enseignement des langues maternelles à l'école, le financement public des associations des migrants, la révision des programmes scolaires et, parmi les plus controversées, les *exemptions* législatives et réglementaires permettant la sauvegarde de pratiques particulières (port du *hijab* ou du turban sikh, travail le dimanche, abattage rituel, etc.).

Kymlicka distingue enfin un troisième type de droits minoritaires qui répondent à la revendication de *nouveaux mouvements sociaux*, à savoir les associations formées par « les homosexuels, les femmes, les pauvres, les handicapés que la société nationale a marginalisés » (1995, trad. p. 36). Ces groupes sociaux demandent souvent ce que l'auteur appelle des *droits spéciaux de représentation politique*, droits qui leur permettraient d'obtenir une meilleure participation dans le processus politique. La citoyenneté multiculturelle devrait également répondre à ces attentes. Les travaux de Will Kymlicka ajoutent ainsi aux arguments spéculatifs de la philosophie morale et politique une analyse empirique et historique riche et particulièrement bien documentée. On pourrait néanmoins souligner un certain nombre de questions et de difficultés, dans l'effort plus particulièrement d'en faire une transposition dans d'autres contextes sociaux et politiques et en l'occurrence celui français.

En effet, comme le dénote l'usage de l'idée de *nation* à l'endroit de toute minorité territoriale, la réflexion de l'auteur semble fortement liée à la situation canadienne. La définition de la citoyenneté sous la forme privilégiée des droits, si elle rejoint les travaux par exemple d'un certain nombre d'instances et d'organisations internationales, peut différer selon les perspectives d'intégration nationale : la tradition républicaine qui recouvre en France, mais également dans une moindre mesure aux Etats-Unis, l'idéologie à proprement parler libérale, met l'accent sur la notion de *devoirs*, de participation politique, valorisée autant si ce n'est plus que le bénéfice de droits particuliers. De même, la distinction introduite entre « contraintes » et « protections » est importante, mais la frontière qui les sépare n'est-elle pas ténue ? La reconnaissance publique de pratiques spécifiques ne devient-elle pas une ressource pour la collectivité et plus particulièrement pour ses aînés, au détriment de ceux qu'on a désigné comme « les minorités des minorités », à savoir les femmes, les enfants, etc. Enfin, sur un plan normatif, la théorie proposée par Kymlicka argumente en faveur de la reconnaissance de cultures et d'identités particulières, nécessaires à la société démocratique en tant que « contexte de choix » : en effet, c'est dans la mesure où ces contextes de choix sont préservés et développés que l'individu acquiert la possibilité d'exercer pleinement son autonomie. Toutefois, dans les termes mêmes de l'auteur, ce sont les cultures qui ont conservé une certaine « plénitude institutionnelle » qui répondent à ce critère. Ceci est rarement le cas, dans la migration, où ce sont bien plus souvent des « bribes » de ces univers symboliques et politiques que les migrants transportent ou reproduisent dans le nouveau pays.

La politique de la reconnaissance

Ce sont précisément ces aspects que l'approche développée par C. Taylor propose d'approfondir à travers une théorie morale de la « reconnaissance culturelle », dont il impose le terme en 1992, en appliquant pour la première fois à la question des minorités. À la différence de W. Kymlicka, c'est une vision d'inspiration *communautarienne* que développe cet autre auteur canadien, à travers plus particulièrement l'idée d'un « besoin de reconnaissance », qui forme un élément fondamental des identités personnelles

contemporaines. Une condition inter-subjective essentielle à la capacité des personnes de développer une conception positive d'elles-mêmes et une « relation non déformée à soi » (Honneth, 2000).

La nécessité de promouvoir une politique de reconnaissance se fonde donc chez Taylor sur une conception spécifique de l'identité humaine et personnelle, influencée en partie par la pensée des philosophes romantiques allemands, dont par exemple Herder. Les questions d'*identité* sont tout d'abord, pour Taylor, une préoccupation typiquement moderne : seul l'individu moderne serait porteur d'*identité*, au sens où il serait capable de choisir les règles et les valeurs de son existence, de s'auto-définir. L'auteur retrace la source de ce phénomène dans la conjonction de deux facteurs : l'effondrement des hiérarchies de statut juridique, d'une part ; une nouvelle conception de l'identité, d'autre part, comme identité individualisée, originale, à la recherche d'« authenticité », c'est-à-dire d'abord de fidélité à soi-même (Taylor, 1998). L'identité qui est donc, selon lui, un besoin humain vital, a en outre pour caractéristique d'être *dialogique*, c'est-à-dire d'être au moins partiellement formée par les relations avec autrui et sa reconnaissance. Si identité et reconnaissance entretiennent une relation étroite, le développement des idéaux modernes d'authenticité engendre nécessairement un besoin fort de reconnaissance. En suivant la pensée anticolonialiste de Frantz Fanon, Taylor estime ainsi que le déni de reconnaissance n'est pas simplement un manquement au respect d'autrui, mais une « cruelle blessure » de l'identité qui accable ses victimes d'une « haine de soi paralysante ». Par voie de conséquence, la reconnaissance n'est pas une politesse qu'on fait aux gens, mais un besoin humain vital. Une *politique de reconnaissance égalitaire* devrait donc avoir comme objectif de permettre aux groupes sociaux opprimés de se défaire d'une image de soi imposée, fautive et destructrice.

Taylor distingue deux types de politiques compatibles avec les idéaux démocratiques contemporains de dignité égale. La première est une politique d'inspiration universaliste qui met l'accent sur l'égalité de tous et dont le contenu est une égalisation des droits et des attributions (droits civiques et politiques, conditions socioéconomiques). La seconde est ce qu'il nomme une *politique de reconnaissance égalitaire* devant permettre à chacun de se voir reconnaître une identité singulière. La politique universaliste du premier type est une étape ou une « porte d'entrée » à la politique du second type. Toutefois, si l'une engendre l'autre, les deux divergent considérablement, traduisant un changement dans la conception même de l'égalité moderne. La politique universaliste qui se veut « aveugle » aux façons dont les citoyens diffèrent entre eux, entend les traiter de la même manière ; la politique différentialiste admet, en revanche, que pour parvenir réellement à l'égalité, les distinctions *de fait* devraient donner lieu à un traitement différent. Les mesures de discrimination positive offrent, d'après Taylor, un exemple de médiation entre ces deux types de politique, mais cette médiation n'est, selon lui, pas suffisante. Car, à partir du moment où l'aspiration à une identité fait partie des besoins humains les plus légitimes, la politique de la reconnaissance devrait non seulement prendre acte des différences, mais reconnaître leur mérite égal, leur valeur égale. La société devrait donc s'engager en faveur de ce qu'il nomme la *survivance culturelle* ; et, d'une certaine façon, cela est déjà vrai dans les États-nations où l'État est impliqué pour assurer la survivance et la reproduction de la culture majoritaire. Ce principe devrait être étendu à d'autres formes d'expressions culturelles, dans une version « hospitalière » du libéralisme politique et non plus ethnocentrique ou nationaliste, comme cela fut le cas à sa genèse.

Anglophone du Québec, à la fois philosophe et homme politique, Taylor tente à travers son œuvre de contribuer à résoudre le problème constitutionnel du Canada. Mais si dans la situation québécoise, spécificité culturelle et revendication politique s'entremêlent et

recouvrent, ceci est loin d'être le cas dans d'autres contextes de pluralisme. Sa contribution au débat fut néanmoins essentielle, tant par les apports – dont par exemple l'expression même de politique de reconnaissance – que par les critiques et les prolongements qu'elle appelle. En effet, dans une perspective empirique, plusieurs aspects « normatifs » au centre de la théorie qu'il développe apparaissent comme sujets à caution et à critique. Il en va ainsi par exemple, si on se réfère à la vision hégélienne des « sphères » de la reconnaissance – personnelle et intime, juridique, sociale –, de la nécessité d'en étendre aujourd'hui le principe à la sphère culturelle et des identités personnelles. Comme l'évoque, par exemple, D. Schnapper, pourquoi étendre à la culture le vocabulaire des droits et quel devrait être précisément le contenu de tels « droits culturels » (Schnapper, 2000) ? Il y aurait là, d'un point de vue sociologique, des aspects qui méritent approfondissement. D'ailleurs, un certain nombre de mesures qui relèvent des politiques de la reconnaissance dont par exemple les mesures antidiscriminatoires, ne nécessitent pas nécessairement et pour autant l'instauration d'un nouveau principe de reconnaissance, s'inscrivant déjà à l'intérieur de la définition classique de la doctrine libérale (Fraser and Honneth, 2003). Face à ces difficultés épistémologiques, deux pistes m'ont semblé plus particulièrement à explorer.

La première est développée par C. Taylor, lui-même, et tente d'asseoir la spécificité de la période contemporaine à l'intérieur de l'histoire de la modernité politique, tout en la présentant, d'une certaine manière, comme l'aboutissement de celle-ci. Cette vision tant soit peu linéaire appelle toutefois des réserves (cf. *supra*). De même, l'argument de l'identité personnelle contemporaine, à la recherche d'authenticité et de fidélité à soi, peut sembler contradictoire avec l'accent porté par les sciences sociales sur le caractère socialement construit, souvent « bricolé » de ces mêmes identités. Face à la difficulté de la linéarité, en particulier, Axel Honneth qui s'attache pour sa part à développer une vision plus systématique de la reconnaissance, propose une stratégie argumentative originale qui consiste à considérer les luttes sociales et politiques fondées sur les inégalités et le système d'exploitation économique comme une parenthèse induite par un prisme matérialiste : toute l'histoire des mouvements et des luttes sociales pourrait ainsi être reconsidérée par le prisme de la reconnaissance qui deviendrait ainsi le concept central d'une nouvelle théorie critique, à l'instar par exemple du concept de travail chez Marx.

Face à cet engouement pour la notion de reconnaissance dont témoigne l'œuvre d'Honneth, bien plus encore que celle de C. Taylor, d'autres approches se sont fait également entendre, défendant une « perspective critique », c'est-à-dire dans les termes de Nancy Fraser qui ne se réclame « que des composantes de la politique de la différence culturelle qui peuvent être combinées à une revendication sociale d'égalité » (Fraser, 2005, p. 10). Elles semblent offrir une articulation plus fructueuse entre points de vue normatif et empirique. Comme le souligne N. Fraser, en effet, aussi bien C. Taylor qu'A. Honneth considèrent la reconnaissance comme une affaire principalement de « réalisation de soi ». Pour l'un, nous venons de le voir, elle forme un « besoin vital » ; pour l'autre, son défaut porte atteinte à la capacité des personnes de développer une conception positive d'elles-mêmes et une « relation non déformée à soi ». À cette conception qu'elle qualifie de « psychologique » et de « morale », Fraser oppose une théorie définie comme *statutaire* : ce qu'il s'agit de dénoncer, en l'occurrence, c'est que des individus et des groupes se voient dénier le statut de partenaire à part entière dans la société, en raison de « modèles institutionnalisés de valeurs » à la construction desquels ils n'ont pas participé « sur un pied d'égalité » (Fraser, 2005).

Un multiculturalisme civique

C'est enfin un troisième ensemble de travaux et l'oeuvre plus particulièrement du philosophe et politiste étatsunien Michael Walzer qui ont retenu mon attention. J'ai qualifié cette approche en termes de multiculturalisme *civique* puis, à la faveur d'échanges avec D. Schnapper estimant que cette démarche intellectuelle ne se distingue pas substantiellement d'une approche démocratique plus traditionnelle, de *pluralisme démocratique*. En effet, si Walzer fut considéré pour ses travaux comme appartenant à la mouvance communautarienne, il offre à la différence des deux auteurs évoqués ici un point de vue résolument non-culturaliste. La publication en 1983 de *Sphères de justice* où, contre l'idée d'une justice universelle, Walzer défend une théorie de l'« égalité complexe » fait partie des raisons lui ayant valu l'étiquette communautarienne. Il est pourtant, de son propre aveu, un communautarien « bien modéré », dont la pensée illustre un paradoxe propre à d'autres travaux cités ici qui, tout en adhérant en partie ou en tout à la critique philosophique du libéralisme, ne considèrent pas qu'elle soit capable de constituer une alternative politique. Dans ses termes, cette critique ne peut déboucher que sur un « correctif » partiel et temporaire qui consisterait « en la recherche, à l'intérieur même des valeurs (libérales), de signes ou d'indices de communauté » (1990, trad. p. 325).

Pour Walzer, le libéralisme, tout en étant un « crédo authentiquement populaire », est aussi une doctrine philosophique et politique « auto-subversive », qui par l'insistance mise sur l'individualisme et la mobilité induit sa propre dissolution. Elle appellerait en cela périodiquement, mais régulièrement un « correctif communautarien ». Les écrits du jeune Marx au milieu du XIX^e siècle en auraient été une des premières expressions ; depuis, cette critique fait partie intégrante, quoique de manière intermittente, de la politique libérale et de l'organisation sociale. Elle forme un « trait passager » du libéralisme, exprimant le fait que, tout en étant « authentiquement populaire », il ne va pas sans tristesse et mécontentement (ibid., p. 321).

Cette critique n'en est pas moins influente ou digne d'intérêt pour autant. Aussi, l'auteur nous invite également à la recherche d'une possibilité de la mettre en pratique, possibilité qu'il ne conçoit ni en termes de droits, ni dans le vocabulaire d'une *politique de la différence*, mais à travers le développement et le soutien aux associations de la société civile (1997b). Pour Walzer, en effet, l'originalité des sociétés démocratiques ne réside pas tant dans l'individualisme de leurs membres, mais dans la nature des relations qui les lient et qui sont celles de l'*association volontaire*. Ce sont les passions et les énergies que les « gens du commun » déploient dans leurs associations qui donnent aujourd'hui sens à l'expérience communautaire et qui sont aussi les garants du pluralisme dans la société. Sur ce point d'ailleurs Walzer parvient, de notre point de vue, à une manière plus fine de saisir et d'explicitier ce qui constituerait la spécificité du régime actuel de la diversité. En effet, dans les analyses en faveur d'une reconnaissance culturelle, la tentation est grande d'en étayer la nécessité par le constat de *fait* d'une diversité culturelle accrue dans nos sociétés (Doytcheva, 2011). Mais en cette matière, nous avons aussi affaire à des constats divergents : pour certains auteurs, la période actuelle serait davantage marquée par des dynamiques de convergence culturelle sous hégémonie américaine ; d'autres travaux questionnent « une illusion identitaire », c'est-à-dire la prévalence de logiques politiques et sociales locales dans les phénomènes d'émergence et de construction identitaire (Bayart, cité par Warnier, 2007). En comparant, dans une perspective historique, différents régimes politiques de « tolérance », Walzer caractérise également les contextes de pluralisme et de diversité qui leur sont propres (Walzer, 1997a). A la différence des empires multinationaux ou des sociétés coloniales qualifiées par l'anthropologie de « plurales », l'hétérogénéité culturelle et plus

particulièrement celle venant de l'immigration dans les Etats-nations qui ont accueilli des mouvements importants de populations, prend une forme « dispersée » et « radicalement décentralisée » où, pour le dire vite, chacun doit tolérer chacun. Cette nécessité d'acceptation et de reconnaissance de choix individuels et de versions personnalisées de religion et de culture constitue, d'après lui, le régime de tolérance le plus intensif qu'aient connu les sociétés humaines (Walzer, 1997a, p. 34).

À partir de ce point, il s'écarte d'une vision à proprement parler libérale car, estime-t-il, compte tenu des forces de dissolution qui travaillent la société, ces groupes ou associations d'individus, fragiles elles-mêmes, ne sauront répondre aux exigences du pluralisme, ou du moins pas « sans un coup de pouce ». Le risque est grand, en effet, d'un monde où la société civile étant affaiblie, l'État, devenu la plus puissante des forces sociales, se transforme en un pouvoir tyrannique et tutélaire. Un État démocratique, s'il souhaite le rester, ne peut donc se contenter d'être « neutre », mais doit, au contraire, avaliser et soutenir *certain*s groupements de la société civile, ceux qui sont les plus à même de développer des activités en accord avec les valeurs et les buts communs de la société. D'ailleurs, ceci est déjà le cas, comme en témoigne aux États-Unis par exemple le *Wagner Act* qui, dès 1939, vise à encourager les organisations syndicales ; ou encore, plus récemment, les politiques de développement communautaire qui s'appuient largement, comme en France, sur les associations volontaires d'habitants. La vision de Walzer n'est donc pas à proprement parler multiculturaliste car il n'en découle pas la nécessité de soutien public à la survivance culturelle. Son argument est avant tout démocratique et républicain (même si les préférences de l'auteur vont au premier des deux termes). La participation développée à l'intérieur de la société civile où le pluralisme des valeurs et des points de vue s'exprime librement est, selon lui, le moyen le plus adéquat pour restaurer, de manière non contraignante, les liens entre les individus qui, dans une société libérale, menacent de se rompre.

En France, les politiques de la ville que je me suis proposé d'étudier en particulier usent à grande échelle de ce mode d'intervention. Au début des années 2000, près de 10 000 associations sont soutenues chaque année pour contribuer à leurs programmes, mais aussi au nom de « la participation des habitants », principe d'action historique et hautement symbolique de ces actions *territoriales*. Dès lors l'hypothèse formulée par Walzer d'un multiculturalisme *civique* m'a semblé constituer une approche féconde pour essayer d'analyser et de rendre compte de la manière dont intervient en France cette production politique et publique de l'ethnicité et en quoi elle engage ou non une notion de reconnaissance. En effet, si la perspective théorique en faveur d'un droit des minorités paraît éloignée de la vision unitaire et républicaine de la citoyenneté et si l'idée de reconnaissance heurte de manière plus ou moins importante des principes perçus comme constitutifs de l'identité républicaine, la *participation* m'a semblé offrir un analyseur pertinent, dans la mesure où elle permet, à titre d'hypothèse, d'inscrire ces préoccupations à l'intérieur même de la doctrine républicaine, déclinée en termes d'égalité mais aussi d'engagement pour et dans la cité.

3. Une sociologie politique de l'action publique

J'ai inscrit ces questions et problématiques de recherche à l'intérieur d'une sociologie politique de l'action publique, en introduisant une hypothèse subsidiaire : si l'on assiste dans la période contemporaine en France à des modes de « gestion » de l'ethnicité infléchis par rapport à la doctrine républicaine traditionnelle, cela se fait bien souvent à la faveur de transformations dans les logiques mêmes des politiques publiques, devenues de plus en plus « locales », contractuelles, « partenariales », ouvertes aux sociétés civiles et politiques locales. En effet, tant la question des politiques urbaines que j'ai définie comme objet d'études que celle de la participation qui leur est intimement associée, sont à replacer en France dans le contexte plus large d'une décentralisation politique et de l'émergence de nouveaux modes d'intervention publique. Ces processus dits de *territorialisation* font déjà l'objet, à la fin des années 1990, de nombreux travaux, venant principalement des champs de la sociologie et de la science politique. Si l'analyse des politistes met l'accent sur les processus de transformation dans « l'ingénierie institutionnelle », les travaux de sociologie sont, quant à eux, davantage sensibles aux effets induits par ces changements sur les rapports sociaux et les logiques d'action publique. J'essaierais de montrer ici comment je me suis appuyée sur ces travaux pour construire un cadre d'analyse qui permette de faire le lien entre les approches théoriques présentées en amont et une démarche d'enquête empirique.

C'est autour de l'hypothèse d'une mutation du « modèle français d'action publique » que se rassemblent, d'après Olivier Borraz, les travaux de la science politique en la matière (Borraz, 1999). On peut y distinguer avec lui trois courants majeurs. Une première série de travaux s'attache à souligner, à travers plus particulièrement la mobilisation de la notion de *gouvernance urbaine*, ce qui serait la marginalisation dans ces nouvelles formes d'intervention publique du politique et plus particulièrement de l'Etat, devenu un acteur « parmi d'autres » dans des systèmes locaux de plus en plus complexes et ouverts à la « société civile ». Un autre ensemble de travaux met en avant la dimension contractuelle des nouvelles politiques urbaines, l'analysant comme l'élément déterminant des évolutions. Selon cette approche, la contractualisation produirait trois effets principaux : elle aboutirait tout d'abord à la construction d'un « intérêt général localisé », s'opposant à celui substantiel et déterritorialisé qu'incarne l'Etat national ; elle produirait deuxièmement des droits sociaux également *localisés*, constituant une « prise de terre » pour les droits sociaux en général, menacés pendant cette période de manières multiples ; elle permettrait enfin « de maintenir alignés » des acteurs d'horizons divers et aux intérêts parfois divergents. Un dernier courant d'études traite enfin de ces évolutions comme d'un processus « d'institutionnalisation de l'action collective ». C'est notamment l'analyse de Patrice Duran et de Jean-Claude Thoenig dont je me suis rapprochée afin de rendre compte de la manière dont ces innovations politiques influent sur les cadres sociaux et urbains de l'action publique ainsi que, subséquemment, sur les mobilisations locales et associatives, dont celles des migrants et de leurs descendants.

A la suite de la théorie de « la régulation croisée » formulée au cours des années 1970³⁵, les

³⁵ C'est notamment dans un article co-signé en 1975 avec Michel Crozier que J. C. Thoenig propose le concept de *régulation croisée* pour rendre compte de l'organisation des systèmes locaux de pouvoir au cours des années 1960 en France et des relations entre administration et élus. Ce travail précise et systématise un modèle d'analyse en émergence également dans d'autres travaux à l'époque (cf. J.-P. Worms, « Le préfet et ses notables », 1966 ; P. Grémion, « Introduction à l'étude du système politico-administratif local », 1970). Cf. Crozier Michel et Thoenig Jean-Claude, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de Sociologie*, vol. 16, n° 1, janvier-mars 1975, p. 3-32.

auteurs ambitionnent de proposer une nouvelle vision d'ensemble de l'organisation territoriale, intégrant notamment les changements qui l'ont affectée depuis les années 1980. Selon la perspective d'analyse qu'ils proposent, le dispositif institutionnel français de « gestion du territoire » est à mettre en rapport avec le problème historique de l'intégration nationale. La centralisation et la hiérarchie ont été des manières de gouverner des univers turbulents, elles supposent l'existence d'un Etat dont les actes s'imposent de manière uniforme et continue sur l'ensemble du territoire géographiquement défini. Dans la période récente où l'appartenance à une communauté nationale ne ferait plus problème, on assisterait en revanche plutôt à une phase d'expansion et de différenciation de ce système politique, conduisant à une « polyarchie institutionnelle marquée par la confrontation de pouvoirs hétérogènes et difficilement hiérarchisables ». A un système « autocentré sinon hiérarchisé que structurait la domination de l'Etat » succède ainsi un univers largement a-centrique caractérisé par l'éclatement des frontières entre public et privé, entre local, national et supranational ainsi que par la diversité des acteurs qui y interviennent. Une série d'oppositions illustrent ce passage que j'ai résumé à l'aide du tableau suivant (Doytcheva, 2003, p. 12) :

	Politiques distributives	Politiques constitutives
Rôle et place de l'Etat.	Imposition d'un ordre global Etat-tuteur État unitaire	« Gestion des problèmes » Etat-partenaire, « animateur » Perte de centralité de l'Etat
Modes de production de l'action publique	Planification nationale : approches quantitatives et verticales, sectorielles Centralisation et formalisme : définition centrale des problèmes mais aussi des normes et des techniques d'intervention. Logique de production de l'action : fourniture de services dits publics	Développement local : approches qualitatives et horizontales – « décloisonnées » Processus dit de <i>territorialisation</i> de l'action publique : pluralisme et différenciation, « coopération », contractualisation, schéma « partenarial » Logique de construction de l'action publique : mise en cohérence des interventions publiques
Interventions de l'Etat-providence	Croissance et approfondissement de l'Etat-providence. Action publique universaliste	Subsidiarisation Action sélective ; circonscription et traitement territorial des problèmes

La France des années 1950-60 serait ainsi proche du premier type de système politique dans lequel l'action publique se manifeste par une prise en charge globale, sinon hégémonique des problèmes. Les pouvoirs publics maîtrisent alors centralement à la fois la définition des problèmes et des remèdes à apporter, le pilotage et la conduite des opérations. Leurs actions se traduisent par l'édiction de règles universalistes et le recours à des technicités autonomes. Un autre mode de gouvernement, « pluraliste, ouvert et différencié dont l'épicentre se situe autour du traitement territorialisé des problèmes » va lui succéder à partir de la fin des années 1970. Deux types de phénomènes sont invoqués comme étant à l'origine de ces mutations : la décentralisation impulsée en 1982 au bénéfice des collectivités locales ; la crise économique et celle de l'Etat-providence : l'Etat manque de moyens pour prendre en charge l'ensemble des besoins, il donne ainsi la place à d'autres intervenants et externalise en direction des collectivités locales le coût d'une gestion rapprochée en particulier dans le domaine social. Dans ce deuxième type de gouvernement urbain, la puissance publique intervient par la formulation de politiques que les auteurs désignent comme « constitutives ». Elles se traduisent par la mise en place de procédures organisationnelles, des scènes d'échange, des contextes d'action que l'Etat investit de normes et de valeurs, mais dont il délègue le contenu. Ces procédures vont servir de levier pour l'association d'acteurs locaux traditionnels – élus, administrations - mais aussi nouveaux - associations, professionnels sociaux. Il s'agirait ainsi, selon la conceptualisation proposée par Duran et Thoenig (1996, p. 580, 590), moins de distribuer des ressources de manière égalitaire que de gérer leur utilisation pour produire du développement et construire l'action publique.

Cette évolution du « modèle français d'action publique » irait de pair avec le renouvellement de ses logiques d'action - aspect davantage pris en compte, comme je l'évoquais plus haut, dans le champ de la sociologie. Pierre Rosanvallon distingue ainsi deux formes de l'Etat-providence qui se sont succédés en France pendant cette période – celle de « l'Etat passif-providence » qui est la forme historique, puis celle de l'« Etat-actif-providence » qui se développerait plus particulièrement à partir des années 1980. L'Etat-providence traditionnel aurait fonctionné comme une « machine à indemniser ». Avec le déclin de la société assurantielle, ce système politique entre en crise et serait conduit à reprendre à la racine la question des droits sociaux en explorant de nouvelles formes d'intervention. Dans les politiques sociales, « la révolution discrète du RMI » en serait un exemple, ébauchant dans les termes de l'auteur le passage de la notion de droit à la notion de contrat et répondant au souci de transformer « les dépenses passives » en dépenses « actives »³⁶.

Dans le champ de l'action sociale, Robert Castel décrit également la succession de deux politiques qu'il qualifie respectivement « d'intégration » et « d'insertion ». Les premières « sont animées par la recherche de grands équilibres, l'homogénéisation de la société à partir du centre. Elles procèdent par directives générales dans un cadre national. Ainsi les tentatives pour promouvoir l'accès de tous aux services publics et à l'instruction, une réduction des inégalités sociales et une meilleure répartition des chances, le développement des protections et la consolidation de la condition salariale ». Les secondes, apparues au début des années 1980 obéissent « à une logique de discrimination positive : elles ciblent des populations particulières et des zones singulières de l'espace social, et déploient à leur intention des stratégies spécifiques » (Castel, 1995, p. 418).

³⁶ Rosanvallon Pierre, *La nouvelle question sociale : repenser l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1995, « Introduction », p. 10-11, 107, 167.

Il est possible de transposer ces analyses à l'étude des politiques culturelles (Schnapper, 2002), où l'on distingue deux âges successifs, généralement désignés comme ceux de « l'action culturelle » et de la « démocratie culturelle ». Dans le premier, qui aura dominé la période 1958-1981 et qui prolonge également des politiques antérieures, l'objectif de l'action publique a été de démocratiser pour tous l'accès aux œuvres de culture. Emblématiques de cette période, les Maisons des Jeunes et de la Culture ont pour ambition de permettre aux classes populaires de fréquenter les manifestations culturelles, dont elles étaient exclues. Dans l'âge de la « démocratie culturelle », en revanche, l'Etat agit pour animer et susciter la création artistique elle-même. Il ne vise plus seulement à assurer l'accès aux œuvres de culture, mais à en favoriser et à en encourager la création même.

Dans un article paru en 1994, intitulé le « Retour du citoyen » (*The Return of Citizen*), Kymlicka et Wayne analysent les discours idéologiques qui accompagnent, à partir des années 1980 les réformes des régimes sociaux de l'Etat (Kymlicka and Wayne, 1994). Il distinguent ainsi l'approche fortement idéologique de la « nouvelle droite » américaine qui accompagne l'installation de l'administration reaganienne à la Maison Blanche, et les manières dont ces tendances réformatrices sont prises en compte dans des logiques plus progressistes, comme en Europe, où c'est une mouvance démocratique et participative qui incarne de manière privilégiée les forces réformatrices. Si, dans le premier cas de figure, il s'agit de dénoncer « l'assistanat » et la « passivité » auxquels auraient conduit les régimes sociaux de l'Etat, dans le second, les travaux soulignent la nécessité d'une *démocratisation* du fonctionnement des institutions, en invitant notamment leurs clients et usagers à prendre part aux dispositifs qui les concernent. Dans les deux cas, toutefois, cela se traduit par un appel lancé aux individus et aux sociétés civiles et politiques locales à « se prendre en charge », à « se responsabiliser », à « devenir les acteurs de leur insertion », etc. En France, les politiques de *Développement Social des Quartiers* (DSQ), devenues par la suite les politiques de la ville, illustrent avec force cette « troisième voie », empruntée par la gauche au début des années 1980. Plusieurs travaux, sur ce point convergents, montrent ainsi une triple ligne de coupure entre action sociale ou travail social, dits désormais par opposition « classiques », et politiques de la ville (Doytcheva, 2003 ; 2006). Celles-ci substitueraient tout d'abord une « logique d'interaction », sur laquelle sont basées notamment les *démarches partenariales* à une logique d'intercession, qui opère traditionnellement entre travailleurs sociaux et leurs clients. À la place d'un monopole d'agents spécialisés, les politiques urbaines oeuvrent à « l'institutionnalisation » d'une action collective et à la diffusion de ces préoccupations dans la logique de chaque institution (éducation, logement, justice, police, etc.). Enfin, une troisième rupture vient consacrer les deux premières : l'irruption de l'élu et du politique, clé de voûte de la transformation des situations problématiques locales. Les politiques urbaines proposent ainsi une véritable redistribution des cartes qui n'efface pas les pratiques antérieures, mais les réagence selon le triple registre du *territoire*, de *l'action collective* et du *politique* (Estèbe, *in* Esprit, 1998).

L'hypothèse que je souhaitais dès lors mettre à l'épreuve concernait les manières selon lesquelles ce travail de réagencement et de « redistribution des cartes » pouvait faire émerger des configurations sociales et politiques différentes de rapport à l'ethnicité. Comme j'ai pu le formuler par la suite dans l'ouvrage par exemple issu de cette recherche, « aux confluent de ces recompositions locales de l'action sociale, l'ethnicité était vecteur et un levier d'action collective que l'on ne saurait écarter » (Doytcheva, 2007 ; 2010). En effet, du moment où on en appelle à la « remobilisation collective », à « l'implication des habitants » (Donzelot et Estèbe, 1994), comment préjuger des bases sur lesquelles cette mobilisation est possible ? Comme j'ai essayé de le montrer, avec le développement des politiques de développement

social des quartiers, puis de la ville un champ de mobilisation et d'action était proposé aux habitants des quartiers populaires, dont les populations nombreuses de migrants et de descendants, cependant que la libéralisation du droit d'association pour les étrangers en 1981 et l'association du FAS ont convergé pour faire du « territoire », en la figure plus particulièrement des « quartiers sensibles », une focale privilégiée pour appréhender l'ethnicité.

3.1. Une analyse idéal-typique

Les travaux sur lesquels je me suis appuyée et que j'ai rappelés brièvement ici, insistent, nous l'avons vu, sur la logique d'évolution et de changement. Dans l'élaboration du cadre d'analyse que j'ai proposé, j'ai souhaité mettre l'accent plutôt sur l'hypothèse d'une concomitance ou d'une sédimentation de différents registres et répertoires d'action publique. Le fait le plus saillant étant le changement, il m'a semblé nécessaire de prendre en compte dans ce contexte des éléments de continuité ; à la place d'une vision séquentielle, j'ai voulu donc intégrer dans un cadre d'analyse synchronique ces différentes formes d'intervention, en parlant non pas d'étapes historiques mais de « types d'action », dont il convient d'étudier les interactions, oppositions et influences réciproques, dans le sens d'une démarche idéal-typique. L'idéal-type étant dans la sociologie weberienne un instrument du jugement d'imputation, la formulation de ces différents registres et répertoires d'action devait me permettre d'explorer ce qui, dans les pratiques et les représentations actuelles, relèverait de nouveaux modes publics de rapport à l'ethnicité.

Rétrospectivement, cette perspective d'analyse entre également en résonance avec la notion de « correctif » que j'ai rappelée à partir des travaux de Walzer. A savoir, si ces nouvelles formes de gouvernement de l'urbain, du social et du local ne débouchent pas à proprement parler sur une alternative, elles peuvent être vues comme des aménagements... D'ailleurs, les politiques de la ville sont souvent présentées comme un « renforcement », en théorie provisoire, des dispositifs dits de « droit commun ». Les résultats de l'enquête empirique, à partir notamment de la participation associative se sont pleinement inscrits dans ce schéma interprétatif, qui se formule plutôt en termes d'une double approche, que d'évolution historique.

En effet, pour s'être succédés dans le temps, ces deux types d'action ne semblaient pas moins opérer de manière concomitante ; en systématiser les caractéristiques permettait de conclure plutôt dans le sens d'une pluralisation et d'une démultiplication des modes d'intervention. On peut évoquer, pour illustrer ce propos, la notion par exemple de citoyenneté, dont on aura noté, à de nombreuses reprises, qu'elle a été dans ses formes traditionnelles « dévaluée », « mise à mal », « galvaudée » etc., les critiques venant tant « par le bas », avec le développement d'espaces locaux de participation, que « par le haut », avec les processus de construction politique supranationale. Mais si ces notions de *citoyenneté sociale, locale, post-nationale* bénéficient d'un écho important, force est de constater qu'elles reposent rarement sur un processus de redistribution juridique des ressources politiques et du pouvoir. On peut réitérer l'argument en ce qui concerne, par exemple, les débats intellectuels et politiques opposant les notions d'égalité et d'équité. Les politiques dites de *l'insertion*, évoquées plus haut avec l'analyse de P. Rosanvallon (1995), n'ont pas remis en cause le système de protection sociale à caractère universaliste. L'idée même de discrimination positive ne serait pas nécessairement contradictoire avec un certain universalisme républicain - comme le rappellent par exemple les travaux de Robert Castel (Castel, *in* Esprit, 1998).

Etablir cette distinction m'a permis d'introduire par la suite l'hypothèse d'une hiérarchie ou d'un rapport de subordination entre ces différents modes d'intervention et de rapport à l'ethnicité et d'envisager la question de leur articulation dynamique, en termes de convergence, mais également de tension et d'opposition. Au terme de l'enquête empirique sur la participation associative, cette perspective m'a semblé tout particulièrement rendre compte des situations qui concernent la participation associative des migrants.

Transposé à la question de la différence culturelle, le registre de la *discrimination positive* qu'on peut considérer comme emblématique de ces nouveaux modes d'intervention publique, évoque à tort ou à raison un ensemble de partis pris intellectuels, idéologiques et politiques, englobés dans les débats, à la fin des années 1990, sous le thème du *multiculturalisme*. Comme le formule par exemple M. Wieviorka, « dans ces dimensions proprement sociales, le multiculturalisme repose sur un principe d'équité qui [...] consiste à donner des moyens préférentiels aux membres de groupes défavorisés à leur proposer un traitement particulier, des places quasi réservées dans les entreprises ou à l'université mais aussi des avantages fiscaux dans les zones où ils sont en nombre significatif, des ressources complémentaires pour les écoles publiques des quartiers où ils habitent, etc. ». J'ai, pour ma part, utilisé dans ce travail la notion d'*action multiculturelle*, « dans un sens large afin d'en faire avant tout un outil exploratoire pour la recherche ». J'y ai associé l'idée d'une prise en compte dans l'action publique de la dimension ethnique avec une double implication : celle de la reconnaissance des identifications minoritaires et celle également de l'allocation de subsides et de moyens publics (Doytcheva, 2003, p. 26).

Différents travaux sur lesquels je me suis appuyée considéraient déjà à la fin des années 1990 cette problématique, même si les formes interrogatives ont prédominé. Ils s'accordent pour trouver une forme d'équivalent en France aux principes multiculturels, tels que formulés par exemple dans les débats politiques et académiques, ou incarnés dans d'autres expériences nationales. Ce fut plus particulièrement le cas de *l'affirmative action* américaine, constituant bien souvent un horizon plus ou moins explicite du débat. S'interrogeant sur ce que la France peut emprunter au « meilleur de la tradition multiculturelle américaine », Joël Roman évoque un constat insolite, selon lequel, la société française ne souffre point d'un « trop plein d'identités », mais au contraire d'un « déficit dans la consistance de cette identité nationale, trop délestée de son contenu affectif ou particulariste » (Roman, 1995, p. 156-157). Dans cette préoccupation de « l'organisation d'une référence commune dans une société profondément divisée », la France et les Etats-Unis, aux « cultures politiques divergentes » auraient à relever un défi analogue. Il serait dès lors possible, propose l'auteur, de corriger quelque peu les tendances centripètes de la société française en lui injectant une « dose de multiculturalisme » : « Un multiculturalisme à la française serait la possibilité de mettre à contribution en vue du bien commun des identités singulières localement configurées, qu'elles aient pour ciment des pratiques professionnelles, une origine ethnique, des convictions religieuses, des particularismes régionaux, des singularités sexuelles ». Cela impliquerait, plutôt qu'une « mise à la norme », de reconnaître la diversité de la société, ainsi que la nécessité pour les individus de se construire personnellement en prenant appui sur un groupe particulier. Cette action ne se confond pas « avec des rêveries d'isolats culturels autogérés, mais emprunte à l'idée de discrimination positive ce qu'elle a de meilleur : prévoir des dispositifs inégalitaires afin de corriger les inégalités de fait et d'induire des dynamiques égalitaires » (ibid., p. 157). Ce constat est partagé par d'autres, comme Daniel Béhar, pour qui, avec l'extension massive de l'exclusion sociale, la politique d'intégration des populations immigrées, s'est trouvée confrontée à l'émergence de nouvelles politiques sociales dites transversales ou territoriales, dont les politiques de la ville constituent l'archétype (Béhar, 1998). Or ces démarches relèveraient de visions stratégiques à terme opposées : pour la

première, les quartiers populaires et les populations immigrées représentent des « situations à handicap » qu'il s'agit de réparer ; pour la deuxième, c'est au contraire un potentiel de ressources à développer et à valoriser. Les deux approches traduisent « les versants plutôt normalisateur et républicain, ou plutôt différentialiste et communautariste du débat politique ». La discrimination positive en est au centre : « Bien que pratiquant implicitement, depuis son origine, la discrimination positive, la politique d'intégration est aujourd'hui dans l'impossibilité de reprendre à son compte ce principe issu de politiques anglo-saxonnes du même type [...] au nom de la préservation du modèle républicain. En revanche, la politique de la ville, parce qu'elle entend agir de façon conjoncturelle en direction de catégories de territoires, peut admettre pour la première fois la nécessité d'un détour inégalitaire pour restaurer la norme républicaine et afficher publiquement le principe de discrimination positive à la française. Indicible à propos de la politique d'intégration, la discrimination positive est admissible pour la politique de la ville... » (ibid., p. 83 et 87).

Une autre manière de problématiser ces convergences fut proposée par M. Wieviorka pour qui, « s'éloignant de façon plus ou moins nette de toute référence explicite à des identités particulières, il (le multiculturalisme) peut se voir spatialisé, inscrit dans des politiques appliquées à des territoires. Il en est ainsi en France dans le domaine des politiques de la ville qui comprennent l'instauration de "zones franches", où des dégrèvements fiscaux sont accordés aux entreprises acceptant d'y créer des emplois, ou encore en matière scolaire avec les ZEP (zones d'éducation prioritaire), où des moyens complémentaires sont accordés aux établissements ». L'auteur est cependant amené à constater que « ces mesures n'entretiennent qu'un lien faible avec la question de la différence culturelle : elles visent des quartiers populaires où l'origine nationale et ethnique des habitants est diverse et elles n'entendent pas favoriser [...] la promotion de telle ou telle culture particulière [...] même si elles sont couramment soupçonnées de favoriser les immigrés au détriment des "Français de souche"... » (Wieviorka, 2001, p. 92-93). Toutefois, comme le font valoir d'autres travaux, dans un pays comme la France où l'application d'une *affirmative action* en faveur de minorités infériorisées semble impossible, ce sont bien ces mesures de la lutte contre les exclusions qui dessineraient « la voie étroite » d'une *action positive à la française*. Leur définition est certes assez différente de celles américaines, mais dans le contexte politique et historique français, elles offriraient une « issue raisonnable », peut-être encore trop abstraite, permettant de combattre les effets du racisme tout en conservant une axiologie républicaine (De Rudder et Poiret, 1999, p. 398).

4. Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville, construction et usages des catégories

Je me suis intéressée, dans le cadre de cette recherche, à un autre ensemble problématique qu'était celui des « catégories d'intervention » forgées par l'action publique. En effet, retracer la genèse et le développement des politiques urbaines, comme je me suis attachée à le faire à partir de l'étude de documents officiels – circulaires, rapports, discours publics – m'a donné l'occasion d'observer et de « découvrir » l'invention et la construction progressive d'un objet social, politique, médiatique, en la figure plus particulièrement des *quartiers sensibles*. En complément du travail empirique réalisé auprès des associations, j'ai proposé de clarifier le cadre global de ces dispositifs d'intervention à travers une recherche documentaire, conduite principalement dans les centres de ressources et les archives de la DIV et du FAS. Alors que l'objectif initial de cette recherche fut celui de la contextualisation des données d'enquête obtenues sur le terrain, j'ai été amenée à en utiliser les résultats de manière plus importante, dans un ensemble de publications et de communications, visant à retracer ces processus de transformation du *territoire* en catégorie de l'action publique (Doytcheva, 2007, 2008).

Mon travail en ce sens n'a pas été tout à fait inédit. A l'intérieur même de l'administration dédiée à la ville, une réflexion, dont je me suis attachée précisément à analyser les partis pris et les implications épistémiques et politiques, fut engagée, dès le début des années 1990. Philippe Estèbe, membre du Comité d'évaluation de ces politiques au milieu de la décennie avec Jacques Donzelot y consacre – parmi d'autres aspects – une thèse soutenue en 1999 sous la direction de Donzelot³⁷. L'ouvrage qui en est issu paraît chez l'Harmattan en 2004 (Estèbe, 2004). En 2002, une autre thèse dont je n'avais pas à l'époque connaissance des résultats prend pour objet les *quartiers* en tant que « catégorie de l'action publique »³⁸. Par rapport à ces travaux antérieurs ou concomitants, ma réflexion s'est spécifiée par l'intérêt porté à l'imbrication des catégories d'ethnicité et de territoire et la manière, plus particulièrement, dont les questions d'immigration et d'intégration sont intervenues dans l'invention et la définition des *quartiers sensibles*. Je me suis appuyée également par la suite sur les travaux que la science politique consacre à la notion de « catégorie d'intervention publique », en essayant de montrer comment ces actes de catégorisation renferment une dimension normative et politique, véhiculent un cadre cognitif qui modèle tant les « solutions » et les « remèdes » envisagés que la définition des problèmes mêmes à combattre. Les actes de catégorisation sont en ce sens des actes de pouvoir, usant d'un « pouvoir de révélation et de construction exercé par l'objectivation dans le discours »³⁹.

4.1. L'invention de la « géographie prioritaire »

Ceci fut en effet particulièrement visible en ce qui concerne les catégories dites *territoriales*, dont plus particulièrement celles des *quartiers* ou des *quartiers sensibles*. A l'époque, comme aujourd'hui, dans les médias, le débat public, l'espace politique ces catégories étaient quasiment *naturalisées*, véhiculant un large consensus, tant sur la définition des maux dont souffre la société - l'exclusion, la ségrégation, la pauvreté, la violence – que sur les remèdes

³⁷ Estèbe Philippe, *L'usage des quartiers : action publique et géographie dans la politique de la ville (1989-1998)*, Thèse : Géographie, Université de Paris X-Nanterre, 1999.

³⁸ Tissot Sylvie, *Réformer les quartiers. Enquête sociologique sur une catégorie de l'action publique*, Thèse : sociologie, EHESS, 2002. Voir aussi 2007.

³⁹ Bourdieu Pierre, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *ARSS*, n°35, 1980, p. 66 cité par Cuhe (2008), p.36.

qu'il convient d'y apporter. C'est là en effet le deuxième point du consensus d'ensemble établi sur ces questions : puisque les « quartiers » offrent un condensé des maux et qu'ils sont le lieu même de la fracture qui menace, c'est là qu'il convient d'agir en priorité : en donnant des moyens exceptionnels, en mobilisant la fonction publique et les services de l'État, en encourageant les entreprises à s'y installer, en assurant un accès prioritaire de leurs habitants à l'éducation et à l'emploi, etc. L'hypothèse que j'ai formulée, puis poursuivie à travers différentes publications fut que si les catégories territoriales semblent former ce large consensus, ceci était principalement à mettre au crédit des politiques de la ville et de l'effort pédagogique, mais aussi politique, législatif... qu'elles ont accompli en plus de vingt ans, contribuant ainsi à cet effet de *naturalisation*. Mon projet fut donc de rappeler et de questionner ces catégories cognitives et d'action, en me penchant plus particulièrement sur le laboratoire de leur invention, à savoir principalement l'administration déléguée à la Ville. Le parti pris de cette démarche a été aussi d'insister sur le caractère construit et « bricolé », en montrant la part d'aléatoire et les limites de leur mobilisation dans une politique qui se donne pour objectifs l'égalité et la justice sociale. Alors que tel n'était pas nécessairement le projet de départ, cette critique peut être lue comme parallèle à celle qui est souvent formulée à l'endroit de catégories ethnoraciales, présentées comme bricolées, arbitraires, aléatoires, portant préjudice aux manières personnelles de se définir et de vivre son individualité. Mon intuition fut que le *territoire* est redevable des mêmes démarches scientifiques et pratiques de définition, de mise en forme et de représentation, alors même qu'on le présente comme une donnée objective, matérielle, parfois même soumise au traitement mathématique (cf. *infra*).

Un deuxième aspect a guidé cette enquête généalogique sur l'invention des catégories territoriales, à savoir la manière dont ce processus de construction institutionnelle et politique fait intervenir un autre registre de connaissance, de représentation et d'action qui est celui de l'ethnicité. Ce deuxième aspect de la recherche sur lequel je reviendrais au point deux ci-dessous se voulait, quant à lui, en écho avec l'idée d'un usage et d'une raison d'être essentiellement stratégique et tactique du territoire, appelé à remplir, nous l'avons aperçu, le rôle d'*équivalent fonctionnel* des catégories de « race » et d'ethnicité, mais aussi plus généralement d'altérité.

Dans le fonctionnement de l'État-providence, les politiques dites *territoriales* marquent en effet à de nombreux égards au tournant des années 1980 des novations. A la différence des politiques sectorielles qui ont pour cible des secteurs d'activité (l'emploi, la formation, les transports), les politiques de la ville se définissent comme « globales » ou « transversales », c'est-à-dire qu'elles adoptent une délimitation spatiale de leur objet d'action. À la différence des dispositifs de protection sociale à visée universaliste, elles agissent de manière « sélective » par l'identification de quelques territoires dits « les plus éprouvés ». À la différence de l'aide sociale, enfin, dont les bénéficiaires sont des individus définis en fonction de critères socio-économiques, les politiques urbaines ciblent des collectivités (villes, agglomérations) et comportent en cela une dimension politique. La *discrimination positive territoriale* que je me suis proposé d'analyser opère néanmoins selon des logiques différentes, dont on peut évoquer au moins deux modalités. La première relève d'une démarche de nature avant tout politique et locale qui repose sur les notions de *contrat* et de *projet*. Le deuxième usage est, quant à lui, davantage normatif, national et réglementaire. Il consiste en une série de mesures prises par l'administration centrale auxquels le fait d'être rattaché à un « territoire en difficulté » « ouvre des droits ». Un des résultats de l'enquête a été de montrer comment ces deux logiques ont bénéficié historiquement d'un effet d'entraînement – l'invention de la notion de « géographie prioritaire », au tournant des années 1990, en a été ainsi un des principaux mécanismes, conférant notamment une dimension systématique et nationale à un objet, jusque-là « sensible » et local.

Avec l'introduction de la notion de « géographie », un processus est impulsé en effet par l'administration d'objectivation et de rationalisation des périmètres urbains. Des critères sont définis *ad hoc* afin d'en donner une image et une représentation rationnelles. Or, comme le rappelle Ph. Estèbe, la « géographie » obtenue au début des années 1990, par l'addition des programmes locaux est une géographie avant tout « sensible » : elle est fondée sur la « réputation » et une histoire parallèle du quartier, son « exemplarité » liée au souci d'expérimentation, enfin la présence importante de logements sociaux, premier repère pour les élus et l'administration. « Logement social, réputation et exemplarité constituaient donc un triptyque paradoxal où se croisaient sans toujours se recouvrir une géographie de la pauvreté urbaine, une géographie de la violence urbaine et une géographie du militantisme urbain » (Estèbe, 1999, p. 86-87).

Je me suis intéressée en particulier à la manière dont sont mobilisés dans les travaux de l'administration les instruments de mesure et plus particulièrement des indicateurs quantitatifs et statistiques. Alors qu'au cours des années 1980, les « diagnostics locaux » donnent lieu à de véritables tableaux de « l'handicapologie sociale locale », dans les années 1990, la nécessité de rationaliser les procédures de qualification et de tri, conduisit l'administration à privilégier un partenariat avec l'INSEE, seul susceptible de fournir des données territorialisées de manière systématique. Comme j'ai pu le souligner, ce choix de circonstance et d'opportunité fut important, puisque c'est à partir de l'association avec l'INSEE et de la mobilisation privilégiée de données issues du recensement de la population que les *territoires* seront déclinés et représentés de manière privilégiée à partir des caractéristiques de leurs habitants. C'est à partir de cette période également que les thématiques de la ville et du « vivre-ensemble » ou de l'intégration sont rapprochées de manière beaucoup plus systématique que ce ne fut le cas au cours de la décennie précédente, où c'est tantôt l'urbanisme (et plus particulièrement les ZUP), tantôt la violence et la délinquance, tantôt l'échec scolaire ou la pauvreté qui furent les lunettes privilégiées de perception et de qualification de ces espaces urbains (Doytcheva, 2008).

Dans cette enquête historique, je me suis intéressée à la manière dont les éléments quantitatifs d'appréciation et de mesures ont été mobilisés à des fins de connaissance et d'action. Alors que l'administration souhaite afficher la règle d'une sélection formelle et *a priori*, fondée sur des critères *objectifs*, allant jusqu'à la mise en équation mathématique de « la difficulté urbaine » et du « handicap territorial », les *territoires* résistent à ces efforts de rationalisation bureaucratique, en s'appuyant notamment sur les ressources politiques et locales de la négociation et de la mobilisation. L'épisode sur lequel je me suis arrêtée pour illustrer cette situation fut celui de la conception et de l'application, au milieu des années 1990, d'un « indice synthétique », véritable « échelle de Richter » de l'exclusion⁴⁰. Si la conception de cet indice marque le point culminant des efforts de *mathématisation de l'espace*, elle révèle également, selon l'hypothèse poursuivie, un certain nombre d'*apories* et de limites dans le projet même de transformer les *quartiers* en catégorie ordinaire de l'action sociale et de l'Etat-providence. Malgré toute la rationalisation qu'elle a subie, ou peut-être grâce à elle, la « géographie prioritaire » demeurait un « objet incertain ». Quant à l'emploi d'indicateurs quantitatifs et statistiques dans ces procédures, malgré les différentes nuances que je me suis efforcée d'apporter par l'enquête, il m'a semblé que ces données étaient censées essentiellement remplir un rôle de qualification et de mise en forme *a posteriori* de choix issus

⁴⁰ Cet « indice synthétique de l'exclusion » résulte de la multiplication de la population totale par les taux de jeunes de moins de vingt-cinq ans, de chômage et de personnes sans diplôme, le tout étant divisé par le potentiel fiscal de la commune et pondéré par un coefficient tenant compte de la présence d'autres « zones sensibles » sur le territoire communal. Cf. Décret n° 96-1159 du 26 décembre 1996.

de la négociation politique. La création en 2003 de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles) parachève, on peut en faire l'hypothèse, cette logique de légitimation *ex-post* des catégories urbaines, comme prisme « stratégique » d'interprétation des inégalités et des difficultés sociales. Cependant qu'elle en masque, par là même, la genèse et le processus de construction institutionnelle et politique.

J'ai essayé de montrer dans l'ouvrage issu de cette thèse, comment la lecture républicaine des principes de *discrimination positive territoriale* leur a valu trois limites, à la fois de fond et de forme. Initié sous le signe (durable) de l'urgence et de l'expérimentation, le *développement social urbain* a fait figure pendant de nombreuses années de politique conjoncturelle, sans stratégie ou raison d'être profondes, qui peine à proposer une définition stable de son objet d'action. Malgré une sophistication apparente des procédures de tri et de qualification, plus de vingt ans après l'invention des « quartiers », on ne sait toujours dire ce qu'ils recouvrent : la pauvreté, la « violence », l'immigration, l'habitat social. Seul le vocable de la priorité vient les qualifier sans hésitation : les politiques urbaines, ce sont des *actions prioritaires*, sur des *quartiers prioritaires*, dans le cadre d'une politique elle-même *prioritaire*. La rhétorique de la priorité est d'abord une facilité de langage empruntée par une démarche qui se construit, puis devient, au fil des années, un code dans le jargon administratif, sorte de boîte noire qui dispense les institutions de définir l'objet de leur action. Parallèlement, la notion de discrimination positive est peu revendiquée, tout au plus évoquée de manière plus tardive, essentiellement par des fonctionnaires la DIV.

En se généralisant, deuxièmement, les politiques urbaines de lutte contre l'exclusion tendent à se fondre dans un processus plus vaste dit de *territorialisation* de l'action publique. Partant, elles semblent y perdre de leur spécificité, mais aussi de leur lisibilité et logique propre – comme le relève la Cour des Comptes, par exemple, dans son rapport public en 2002, il est difficile de comprendre ce qui dans le mille-feuille des politiques de la ville relève d'une action et d'une ligne d'intervention spécifiques et ce qui s'en trouve ainsi qualifié *de facto* par la situation même des actions et des dispositifs.

Cette idée d'une refondation de l'État-providence par la *territorialisation* de ses actions, selon les arguments apportés au débat au milieu des années 1990, serait liée à un sentiment d'obsolescence des catégories génériques et « abstraites » qui ont permis l'édification des politiques traditionnelles. L'existence théorique des droits ne garantirait plus leur effectivité, puisque le problème réside dans les modes concrets de leur administration qui dépendent des configurations locales. Dans le régime industriel de protection, l'effectivité des droits et leur équité seraient garanties par la bureaucratie légale, répartie sur l'ensemble du territoire, dans une perspective d'accessibilité égale pour chacun. Dans le régime postindustriel, l'édifice bureaucratique dysfonctionne, non pas tant à cause de sa lourdeur ou de son anonymat que du fait de son incapacité à prendre en compte les conditions concrètes de ses procédures. D'où les tentatives d'introduction du territoire comme instrument de réforme et de modernisation. Dans cette perspective, il n'est pas seulement l'effet des caractéristiques de ses habitants, mais le produit d'un fonctionnement social d'ensemble (circonscrit souvent à l'échelle de l'agglomération), évoquant même la possibilité d'imaginer de nouvelles techniques assurantielles fondées sur l'espace (Estèbe, 1999, p. 143). D'autres pays que la France ont développé des idées similaires, mais nul ne semble toutefois en avoir poussé aussi loin la réalisation.

Enfin, troisièmement, ces tendances à la refondation républicaine des systèmes de solidarité par la *territorialisation* sont contrebalancées par une autre, plutôt « nationale », qui vise à rapprocher les actions en faveur des quartiers d'un dispositif national de compensation, ciblé sur des catégories particulièrement défavorisées, dont l'application passe ici par l'espace. À la différence des variables socio-économiques employées pour caractériser des individus, le territoire engage cependant des faits collectifs et porte en cela une dimension symbolique et politique. Dans sa forme initiale, locale et contractuelle, la politique de la ville en avait tenu compte. À l'inverse, les usages normatifs de la « géographie prioritaire », institués au début des années 1990, se heurtent à ces logiques politiques locales. Nationalisée, la « géographie prioritaire » pourrait bien échapper en partie ou en tout à la maîtrise municipale.

4.2. Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville

Ces arguments m'ont conduite à formuler dans cette démarche d'enquête historique, une deuxième focale ou centre d'intérêt, évoqués plus haut, à partir des liens historiques, empiriques et politiques qu'il convient d'envisager entre politiques de la ville et politiques d'intégration, territoires urbains et territoires de l'immigration. Et, plus largement, les manières selon lesquelles les définitions par l'espace fonctionnent dans le débat public et l'espace politique comme substitut et euphémisme des problématiques minoritaires. En effet, comme le souligne Patrick Simon, les commodités taxinomiques semblent trouver des limites lorsque les processus qu'il s'agit de subvertir, comme dans le cas des discriminations, se forment sur des bases autres que territoriales (Simon, 2000). Dans un contexte de forte mobilisation des procédures et des dispositifs urbains au nom des objectifs de lutte contre les discriminations, au début des années 2000, je me suis intéressée aux liens que ces dispositifs d'action territoriale entretiennent avec la question de l'immigration.

Ces analyses ont introduit une nouvelle orientation de recherche posée par la notion de discrimination, ainsi que des thématiques connexes et corrélées comme celles, par exemple, d'égalité des chances et de diversité. Je reviendrais sur ces travaux dans une partie séparée, mais j'aimerais présenter succinctement ici la manière dont mes enquêtes sur les politiques urbaines m'ont conduite à envisager ces questions. La « mise à l'agenda » de la problématique antidiscriminatoire, à la fin des années 1990, marque en effet en France le point de départ d'une « requalification générale » des enjeux sociaux et politiques de l'immigration, exprimés jusque-là dans le vocabulaire hégémonique de l'intégration (Lorcerie, 2000). L'introduction de la notion de discrimination comporte, nous le verrons, des inflexions d'approche et de perspective : d'une part, elle invite à se détourner d'une vision « réparatrice » et adaptative, ciblée principalement sur les individus pour questionner le fonctionnement de la société et des institutions qui sont, par leurs règles et conventions, productrices d'inégalités ; d'autre part, elle suppose de nouveaux besoins catégoriels : les publics des politiques d'intégration sont définis par rapport à une situation sociale – la migration –, les victimes d'actes de discrimination le sont en raison de la couleur de leur peau, de leur « race » ou de leur appartenance ethnique ou religieuse. Factualiser ces discriminations suppose la production de données qui puissent « capturer les différences pertinentes et représenter les « groupes » qui y sont exposés » (Simon et Stavo-Debaugé, 2004). L'antidiscrimination diffère en effet de l'antiracisme par le fait qu'en plus des préjugés idéologiques, elle prend pour cible les inégalités concrètes qui en résultent (Fassin, 2002). Outre des aménagements législatifs, elle nécessite donc des interventions et des programmes d'action en faveur d'une *égalité réelle*. Et là réside une difficulté pour la France où les identifications particulières et les situations minoritaires sont niées et invisibilisées dans

l'espace public. D'où le recours, déjà souligné, à d'«équivalents fonctionnels» qui permettent d'appréhender cette dimension ethn raciale sans la faire intervenir explicitement.

A partir des années 1990, ce rôle est de plus en plus dévolu aux catégories territoriales. La mobilisation du territoire dans ce contexte prend globalement deux formes : la première réside dans l'idée qu'il faille *territorialiser* la non-discrimination, par son inscription dans les politiques urbaines, par la conception de « plan locaux de lutte contre les discriminations ». La politique de la ville est ainsi promue, dès 1998, en « lieu privilégiée » de construction d'une politique d'intégration et de lutte contre les discriminations, alors que sont lancés de manière expérimentale des « plans locaux de lutte contre les discriminations à l'emploi ». Un deuxième usage observé réside dans le recours de la part des acteurs sociaux aux catégories territoriales afin de définir les bénéficiaires de leurs actions. L'initiative de Sciences Po qui instaure en 2000 une voie parallèle d'admission pour les lycéens venant d'établissements classés en ZEP (Zone d'éducation prioritaire) fait ici référence, mais plus largement une multitude d'initiatives se saisissent de ce mode opératoire pour rénover le fonctionnement de leur organisation. Ces observations et données d'enquête m'ont conduite à conclure dans le sens d'un phénomène de « convergence » à la fois sémantique, politique et institutionnelle entre territoire et ethnicité, « exclusion » et immigration, politique de la ville et politique de l'intégration au point d'évoquer l'hypothèse d'un « arrimage territorial » des problématiques minoritaires et, en l'occurrence, de celles anti-discriminatoires (Doytcheva, 2007 ; 2008). Cette logique de convergence et d'arrimage est généralement justifiée par deux types d'arguments : le premier est factuel et souligne l'importance *de fait* des « personnes issues de l'immigration » dans ces territoires urbains ; le second est plus politique et fait valoir que l'usage du territoire permet de ne pas reprendre et donc de ne pas entériner les catégories raciales, au cœur même des actes racistes.

Un retour en arrière sur plus de vingt ans de politiques des « quartiers » m'a pourtant permis de constater que cette lecture de l'espace et des politiques urbaines par le prisme privilégié de l'ethnicité était un phénomène plutôt récent et jusqu'à un certain point conjoncturel. A leurs origines, à la fin des années 1970, ces interventions sont mues par des préoccupations formulées d'abord en termes urbanistiques, leur cible privilégiée sont les ZUP (Zones d'urbanisation prioritaire), devenues symbole d'une « ségrégation sociale par l'habitat ». Tout au long des années 1980, sont venues s'y adjoindre des préoccupations de nature plutôt sociale, exprimées en termes de « problèmes sociaux » (« santé, illettrisme, délinquance, échec scolaire, pauvreté »). C'est à partir des années 1990 que ces problématiques urbaines commencent à être rapportées significativement aux caractéristiques de leurs habitants (« jeunes », « chômeurs », « étrangers » ...) ; et ce n'est que dans la période récente, c'est-à-dire la deuxième moitié des années 1990, que les questions de l'immigration et de l'ethnicité acquièrent la saillance que nous leur connaissons et que les politiques urbaines sont déclinées de manière privilégiée dans les termes du « vivre-ensemble » et du « faire société ». Il est à noter, cependant, quel que soit le mode de définition retenu, une forte continuité dans la sélection des territoires bénéficiaires.

On peut dès lors estimer, comme je l'ai proposé, être en présence de différents modes de lecture de l'espace et interroger les raisons pour lesquelles la mobilisation du territoire est aujourd'hui stratégique ou fonctionnelle aux questions d'*intégration*, puis de lutte contre les discriminations. Mon hypothèse fut que les politiques des « quartiers » étaient appelées à valoriser, à légitimer, parfois même à donner un contenu à une démarche politique de lutte contre les discriminations qui peine à émerger et à se construire.

En effet, lorsqu'en 1997 le traité d'Amsterdam confère à l'Union européenne des compétences spécifiques contre la discrimination, le dispositif juridique et institutionnel français en la matière est évalué par des experts en prévision d'une transposition nationale comme « très modeste ». D'où une certaine forme de mobilisation et d'affichage de la part du gouvernement socialiste en place par la transposition *a maxima* des directives européennes (Calvès, 2002 ; Guiraudon, 2004), par l'inscription de la problématique des discriminations dans les politiques publiques et plus spécifiquement les politiques urbaines. En 1998, la politique de la ville est ainsi érigée en « lieu privilégié de construction des politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations » (là où elle n'était auparavant qu'un domaine d'application parmi d'autres). En 2006, les compétences du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD qui remplace le FAS en 2001) sont fusionnées avec celles de la DIV au sein d'une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Cette fusion parachève le processus de convergence évoqué plus haut. Mais là aussi, un retour en arrière permet de constater que ce qui revêt en 2006 l'apparence de l'évidence résulte d'une invention politique progressive et parfois tâtonnante. Il m'a donc semblé justifié de rappeler le contexte et les circonstances d'un certain nombre de ces (non)choix.

Le retour en arrière sur plus de deux décennies de politiques urbaines m'a d'abord permis de constater qu'étonnamment les politiques en direction de populations immigrées sont, en matière d'action territoriale, en avance sur leur temps. Dès le milieu des années 1970, les pouvoirs publics proposent ainsi aux maires de communes volontaires une procédure, dite de « contrat d'agglomération », ayant pour vocation de permettre une *approche globale*, sur une base territoriale, des questions d'immigration et d'intégration. Faute de moyens, la signature en est arrêtée en 1976, puis relancée par la gauche en 1982. A la même époque, cependant, les lois de la décentralisation ne font pas mention particulière des « étrangers ». Dans l'esprit de leurs promoteurs, la gestion de l'immigration est, de manière symptomatique, englobée dans celle de l'action sociale. Comme le montrent les travaux de Vincent Viet, une fraction non négligeable des élus manifestent des réticences fortes à l'exercice de telles compétences, certains allant jusqu'à interpréter la loi comme ne leur ayant pas rétrocédé celles-ci (Viet, 1998). Dans ce contexte, lorsque sont jetées les bases du Développement social des quartiers la question de « l'insertion des communautés immigrées », formulation privilégiée à l'époque, n'est pas abordée. La cible principale des nouvelles politiques urbaines est celle, nous l'avons vu, d'une « ségrégation sociale par l'habitat » qui a davantage à voir avec des préoccupations architecturales et urbanistiques.

En 1984 avec l'impulsion d'une nouvelle génération de conventions DSQ, c'est avant tout une logique gestionnaire et bureaucratique qui conduit l'administration à formuler des précisions sur la mise en place dans ce cadre « d'actions pour les communautés immigrées ». Le Ministère des affaires sociales est partenaire et financeur de la politique des quartiers. C'est aussi le référent principal des contrats d'agglomération : comme on peut le lire à l'époque dans les textes administratifs, « de telles actions globales en direction des populations immigrées trouvent naturellement leur place dans le cadre de la politique de développement social des quartiers... »⁴¹. Dans les faits cependant, l'articulation est laborieuse : d'après les données de l'époque, seule une quinzaine de sites, en majorité en Ile-de-France et Rhône-Alpes parviennent à intégrer les deux procédures.

⁴¹ Circulaire du Secrétaire d'Etat chargé de la Famille, de la Population et des Travailleurs Immigrés.

Le FAS est à cette période seulement « partenaire », c'est-à-dire « financeur » de certains dispositifs particuliers, sans être pour l'heure globalement associé aux politiques locales. Son implication « programmatique » commence en 1990, avec le lancement de quarante opérations « pilotes pour l'intégration ». A nouveau, d'un point de vue rétrospectif, cette démarche ne semble pas stratégique, mais davantage conjoncturelle, s'inscrivant notamment dans un mouvement d'ensemble impulsé par le gouvernement de Michel Rocard qui souhaite donner « une impulsion nouvelle à la politique d'intégration ». Pour la promouvoir, il reste toutefois fidèle au parti pris d'une action indifférenciée, formulé par la gauche dès 1981 : il abandonne l'idée d'une loi-cadre et introduit différentes mesures sectorielles en matière de logement, d'éducation, de formation, mais aussi de politique urbaine, assimilée pour l'occasion à une politique de droit commun. Les politiques de la ville deviennent ainsi un « domaine d'application », parmi d'autres, des politiques d'intégration. Le FAS est amené à signer avec la DIV une convention, comme il l'avait fait avec d'autres ministères au cours des années 1980. Dans ce cadre s'inscrit également l'opération « sites-pilotes pour l'intégration ».

Les effets d'entraînement observés à la suite de ce programme sont cependant perçus comme faibles. Paradoxalement, l'injonction au rapprochement se renforce, malgré tout, avec le lancement des premiers contrats de ville en 1994 : l'intégration des populations immigrées est désormais érigée en « condition à leur réussite ». Comme le montrent les bilans réalisés par le FAS, les efforts financiers consentis sur les sites de la politique de la ville atteignent pendant cette période 67 % des crédits régionaux de l'établissement, c'est à dire que plus des deux tiers de son action « locale » passe désormais par la politique de la ville. Cependant, l'intégration a du mal à dépasser les effets d'annonce dans ces politiques locales. Le Fonds estime avoir été peu associé ; la prise en compte de l'immigration est jugée fragile et le FAS regrette d'avoir souvent porté seul le thème. La problématique est souvent perçue comme délicate par les élus, le refus « d'actions spécifiques » est fréquent. Ces constats sont corroborés par des études réalisées à la demande des pouvoirs publics, qui soulignent à la même époque les limites et une certaine inconsistance de la notion « d'intégration locale ». D'après leurs conclusions, le déplacement de la question de l'intégration du national vers le local n'aurait débouché en rien sur l'élaboration de politiques territoriales. Ces dispositifs territoriaux fonctionnent avant tout comme des outils de financement, mais ne servent guère de cadre à la définition de stratégies locales. Sur ces questions les options municipales demeurent fortement informées et polarisées en fonction de choix idéologiques et de politique nationale. S'il existe des critères, concluent les auteurs, qui permettent d'expliquer le mode de construction et de différenciation de ces politiques locales d'intégration, ils restent à découvrir.

Ce bilan en demi-teinte, pour le moins, n'empêche pas toutefois l'option politique du rapprochement de se poursuivre et de se renforcer. Les mouvements urbains de novembre 2005 finissent de sceller, on peut en faire l'hypothèse, les liens forts qui, d'évidence, existent dans la vision des pouvoirs publics entre territoires en difficulté et minorités ou ethnicité. En 2006 voit ainsi le jour comme je l'évoquais plus haut l'ACSE (fusionnant les compétences de la DIV et du FAS) : fortuit au départ, « l'arrimage territorial » des politiques d'intégration et subséquemment de lutte contre les discriminations se trouve consacré.

Ces résultats et conclusions m'ont conduite à l'époque à formuler un certain nombre de critiques et d'interrogations quant au bien-fondé de cette *option territoriale* qui se dessine en France, de manière prédominante, aussitôt que sont abordées les problématiques minoritaires et des relations interethniques. Que peut *le territoire* dans la lutte contre les discriminations ? Comme l'indiquent par exemple les notions de *discrimination systémique* ou de *racisme institutionnel*, la discrimination ne se réduit pas à une inégalité économique, mais soulève

également la question d'une norme dominante qui imprègne le fonctionnement des institutions et donne à voir des hiérarchies symboliques – des façons d'être et des façons de penser, des pratiques et des représentations - qui, tout comme et avec les hiérarchies matérielles, structurent un ordre social inégalitaire. En attirant notre attention sur cette dimension symbolique et politique des phénomènes d'inégalité et d'injustice sociale, la non-discrimination peut être un facteur de remise en question et de déstabilisation de ces ordres de domination. Or, c'est précisément cette portée culturelle et politique qui est en France obliérée, lorsque les personnes discriminées en raison de leur « race » ou d'une « origine » seront prises en compte en fonction de leur résidence. Si un tel choix peut faire sens pour le recueil des plaintes et l'accompagnement des victimes, il est sans doute loin d'épuiser la complexité des enjeux que posent ces questions à la société (Doytcheva, 2008).

Au-delà, la stratégie de *territorialisation* semble manquer d'une pertinence propre : pourquoi seuls certains espaces urbains – puisque les politiques de la ville sont « sélectives » – devraient lutter contre les discriminations ? N'y a-t-il pas un paradoxe à demander aux « plus éprouvés » de se « mobiliser » ? On peut se demander en effet si mobilisés dans la lutte contre les discriminations, les « quartiers » ne risquent pas de devenir un écran à la perception des enjeux sociétaux, voire dans le cas français l'instrument d'un déni réitéré des formes d'inégalité et de domination qui s'enracinent dans les situations minoritaires.

A la rédaction de ces lignes, je souhaite aujourd'hui en prolonger la portée, en soulignant la diffusion dont a bénéficié ces dernières années la notion de *discrimination territoriale*⁴². N'est-ce pas là un nouveau mode « stratégique » de mobilisation du territoire, dans le prolongement et la continuité de ceux que je me suis efforcée de retracer avec cette enquête historique ? Alors que les *apories* et les limites d'une option territoriale pour appréhender la portée du racisme furent soulignées, la mise en évidence réitérative d'une discrimination « à l'adresse » ne permettrait-elle pas aujourd'hui d'adapter « le problème » aux remèdes disponibles ? En 2011, une enquête sur le CV anonyme montre ainsi que son application serait défavorable aux minoritaires, cependant qu'il permettrait de compenser avec davantage d'efficacité des effets de stigmatisation liés à l'adresse. Ce troisième usage, dont en tout cas je propose ici l'hypothèse, prolonge et complète les deux usages historiques que j'avais identifiés. Il les prolonge car il parachève pourrait-on dire les processus esquissés d'une *naturalisation* des catégories territoriales – le lieu de résidence devient désormais un attribut quasi-personnel, définissant une identité *ascriptive*, et non pas une variable socio-économique, par définition transitionnelle, conjoncturelle. Il les complète, d'autre part, car prenant en compte les limites, tant des fonctions d'équivalence et de substitution, que de celle de *territorialisation*, il produit un nouvel objet - celui de la discrimination territoriale – pour lequel les politiques des « quartiers » ne sauraient être que le remède le plus adéquat. De ce point de vue, on retrouve avec ce nouvel exemple une logique historique dans la production et la mobilisation des catégories territoriales qui est celle d'un certain rapport instrumental – elles se définissent et sont sensées refléter les problèmes auxquels on les apparie. Quand les objectifs furent ceux de « relance économique », ils ont été les instruments de « la mise à l'emploi » des habitants⁴³ ; quand il s'est agi de réformer l'éducation ou la fonction publique, ils en ont été bien souvent les fers de lance aussi. Les *quartiers* peuvent évoquer ainsi une figure rhétorique, un instrument de gestion politique par certains aspects pratique et commode, puisqu'appelés à représenter un grand nombre d'enjeux sociétaux contemporains.

⁴² Le « lieu de résidence » devient notamment en 2013 le 20^{ème} critère, ajouté à la liste des discriminations prohibées.

⁴³ Voir notamment la politique du PRV (Pacte de relance pour la ville) en 1995-1996.

5. Éléments pour une sociologie de la participation

Un autre aspect de mon travail a concerné, comme je l'indiquais au point un de ce chapitre, l'étude des pratiques participatives développées dans le cadre des politiques urbaines, en tant que mode de régulation publique et de reconnaissance de l'ethnicité. En effet, cette problématique fut celle que j'ai soumise à une démarche empirique systématique, à travers notamment une enquête de terrain menée dans deux villes de la région parisienne - Garges-lès-Gonesse et Vitry-sur-Seine – conduite principalement par entretiens semi-directifs et observation, auprès de responsables associatifs, d'élus, de professionnels sociaux et de « techniciens » des politiques urbaines. Alors que les analyses proposées sur l'invention des catégories territoriales et leur rapport à la question de l'ethnicité sont venues au cours même du processus de la recherche, la thématique de la mobilisation associative et collective des migrants et de leurs descendants, ainsi que de ses appropriations politiques et institutionnelles, s'est inscrite pleinement dans le prolongement de mes travaux antérieurs sur les logiques et les registres de l'*action collective ethnique*. Avec toutefois un élargissement opéré ici : vers la prise en compte des modes d'appropriation et de réponse institutionnelle, d'une part ; par le décloisonnement, d'autre part, vis-à-vis de situations et de logiques migratoires particulières.

Dans la démarche d'enquête, je me suis en effet intéressée aux formes d'organisation et d'action collective des migrants et de descendants de migrants, en m'appuyant pour définir le protocole et le périmètre de cette étude sur une perspective subjectiviste, situationnelle et relationnelle de l'ethnicité, évoquée en amont. Ce parti pris méthodologique m'a conduite à prendre en compte un large spectre de formes d'organisation et d'action collective. Alors qu'il a pu être discuté de façon marginale, ce choix d'enquête, en cohérence avec la problématique qui était la mienne, fut également salué comme un apport aux perspectives de recherche en la matière. En effet, d'autres travaux qui épousent à la même époque un cadrage empirique et problématique proche ou similaire, se situent davantage dans une approche de type monographique, étudiant « le cas » de quelques organisations jugées représentatives. Ce choix d'enquête m'a conduit également à privilégier dans l'analyse une démarche à caractère inductif, favorisant l'émergence progressive à partir des données de terrain d'un cadre d'interprétation et d'analyse. Il rend compte, de mon point de vue, étant donnée aussi la diversité des pratiques observées, des résultats nuancés auxquels je suis parvenue, quant à la possibilité pour ces démarches participatives de porter sur la scène locale une approche renouvelée de l'ethnicité, par rapport à la vision républicaine traditionnelle de négation de ces régimes d'identification et de « cécité » aux origines (cf. *infra*).

Alors que cet aspect a constitué l'essentiel du travail empirique et de terrain que j'ai réalisé, j'ai opté dans la publication de l'ouvrage issu de cette thèse pour une présentation plus globale, incluant à parts égales les thématiques de la construction des « quartiers » en catégorie de l'action publique, celle de la non-discrimination et celle, enfin, de la « démocratie participative ». Ce choix était accompagné à l'époque du projet de consacrer un ouvrage spécifique à la question des pratiques associatives, ouvrage que je n'ai pas pu réaliser, mais dont j'ai synthétisé les principaux résultats dans un ensemble de publications (Doytcheva, 2006 ; 2008 ; 2010a ; 2010b). J'ai également eu la possibilité de les présenter lors de communications et d'interventions dans des séminaires de recherche, comme ceux du GRACC (2004), du CERI (2008), de l'association ACOFIS (2008), du CeRIES (2009), parmi d'autres.

L'enquête sur les pratiques associatives était reliée, rappelons-le, dans ma démarche à des questions plus politiques, portant sur les régimes d'appartenance commune, ainsi que sur les formes que pourrait revêtir un système de reconnaissance de ces identifications particulières et minoritaires, venant corriger ou tempérer la doctrine libérale classique de la neutralité publique. Le soutien accordé aux mouvements et aux organisations de la « société civile » m'a semblé en ce sens, en référence aux travaux de Walzer, une hypothèse privilégiée. Ces aspects ont été peu exposés dans le cadre de la recherche doctorale et les publications qui l'ont suivie. Je propose ici quelques pistes pour situer, de manière plus explicite, les résultats et les données empiriques recueillies à l'intérieur de ces champs problématiques des régimes contemporains de la citoyenneté – *locale*, de *résidence*, *participative*, etc. Des approches qui seraient à développer et à enrichir comme je me propose de le faire à partir de travaux en cours et à venir.

5.1. Apories de la participation comme politique de reconnaissance

Dans l'article précédemment cité de Kymlicka et Wayne portant sur « Le retour du citoyen » (*The Return of Citizen*), les auteurs examinent de manière critique le regain d'intérêt dont bénéficie dans les sciences sociales, depuis les années 1980, le thème de la citoyenneté, considéré jusque-là comme « galvaudé », « passé de mode » (Kymlicka and Wayne, 1994). Pour eux, ce *retour du citoyen* sur le devant de la scène sociale et politique prend sens dans un contexte plus large de crise et de réforme des régimes sociaux et de protection de l'Etat-providence. Alors que dans la réflexion, notamment de langue anglaise, c'est l'article de Thomas H. Marshall, paru au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale qui continue à incarner une vision dominante⁴⁴, avec le déclin et la remise en cause des régimes assurantiels et universalistes de protection, les liens entre citoyenneté, appartenance politique et solidarité sont redébattus à nouveaux frais. En effet, dans la vision de Marshall, qui constituerait la « doxa » en la matière pendant la période des trente glorieuses, « la citoyenneté sociale » qui se matérialise notamment par le bénéfice de droits sociaux forme une extension et une confirmation de la citoyenneté civile et politique que consacrent le droit de vote et le suffrage universel. De manière parallèle aux préoccupations et politiques de réforme qui se développent au début des années 1980, en inversant en quelque sorte la relation historique de l'extension, c'est le thème de la citoyenneté politique qui sera mobilisé dans un but de révision et de redéfinition des régimes sociaux et économiques de la solidarité. Kymlicka et Wayne considèrent, nous l'avons vu, différentes versions de cette critique politique, mais aussi conceptuelle et théorique, des formes et des régimes de la citoyenneté démocratique et envisagent notamment la vision idéologique de la « nouvelle droite » (prônant par exemple le remplacement du *Welfare* par un *Workfare*), puis des perspectives qui viennent de tendances davantage progressistes et « de gauche », dont le paradigme de la participation. Celles-ci trouvent à s'inscrire un peu partout dans le monde, et plus particulièrement en Europe, à l'intérieur de processus plus vastes de démocratisation et de décentralisation politiques. Dans cette vision, le constat de la nécessité de « réformes » est partagé, ainsi qu'une analyse critique des régimes traditionnels de la protection, sources d'assistanat, de « privatismes », de « passivité » ..., mais l'on diverge quant aux voies de la réforme. Plutôt que de supprimer des droits, il s'agit de rendre leur administration plus efficace. La réforme, par exemple, des institutions, devrait les amener à s'ouvrir désormais à une collaboration avec leurs usagers : de bénéficiaires de services et de prestations, ceux-ci sont invités précisément à une démarche *citoyenne*, de mobilisation et de *participation* aux dispositifs de soutien qui les concernent.

⁴⁴ Marshall Thomas H., *Citizenship and Social Class*, University Press, 1950.

Mais, selon la formulation proposée par les auteurs, la participation comme adjuvant de la citoyenneté démocratique souffre d'une *aporie* fondamentale. L'idée de la « responsabilisation » des citoyens par leur implication dans les affaires publiques occulterait un problème important : comment faire en sorte que les individus se mobilisent dans l'intérêt de la collectivité, plutôt que pour la défense d'intérêts privés. Toute mobilisation collective ne serait pas en soi citoyenne et il peut même y en avoir d'intrinsèquement contraires non seulement à ce qui serait un intérêt collectif, mais également aux principes démocratiques d'égalité et de respect d'autrui. Les auteurs donnent ici l'exemple de mouvements de type *NIMBY* (« *Not In My BackYard* ») qui peuvent prôner ouvertement des logiques d'exclusion et de discrimination. D'où la nécessité, selon eux, d'une intervention, d'un *arbitrage public* afin de s'assurer que, parmi les mouvements de la société civile, seuls ceux dont les causes épousent les valeurs collectives et contribuent à leur réalisation, seront soutenus. La vision de M. Walzer à laquelle je me suis référée plus haut d'un multiculturalisme démocratique ou *civique* admet d'ailleurs explicitement la nécessité d'un tel arbitrage. Dans ses termes, en effet, nous l'avons vu, un État démocratique, s'il souhaite le rester, ne peut se contenter d'être « neutre », mais doit, au contraire, avaliser et soutenir certains groupements de la société civile, ceux qui sont les plus à même de développer des activités en accord avec les valeurs et les buts communs de la société (Walzer, 1990 ; 1997b).

Et c'est précisément cette nécessité d'*arbitrage public* qui m'est apparue, selon les données de l'enquête, comme une limite importante aux processus de négociation identitaire, de redéfinition des règles de l'unité et de la pluralité à travers les démarches observées d'appel à la *participation des habitants*. En effet, au regard des résultats d'enquête, ce cadre normatif était fortement présent et prégnant, mais, d'une part, il demeurait massivement attaché à la notion d'*intégration*, vue d'abord comme une « dynamique de convergence ». D'autre part, les processus de négociation et d'arbitrage, au terme desquels certaines organisations de la société civile sont soutenues et d'autres non, étaient conduits à la discrétion des institutions, à l'intérieur d'un « cadre de visibilité autorisée », selon la formulation proposée, dont j'ai rendu compte en termes d'« ethnicité au service de l'intégration » (Doytcheva, 2007 ; 2010). Dans les exemples étudiés, ce sont les limites du *local* et de la *proximité* comme facteurs de diversité et de reconnaissance que j'ai été amenée ainsi à souligner.

Des transactions entre institutions et acteurs communautaires, il émerge en effet une « reconnaissance paradoxale » où la spécificité d'autrui n'est prise en compte que dans la mesure où elle s'inscrit au sein d'un espace prédéfini. Toute reconnaissance serait, cependant, dans une certaine mesure paradoxale, du fait notamment qu'elle engagerait une réciprocité des perspectives et un langage commun : ne peut être reconnu que ce qui s'inscrit dans un cadre partagé de représentation et de compréhension, donc dans un effort de dépassement de l'unicité par la recherche de catégories communes. C'est donc la notion même de reconnaissance que l'enquête invite ainsi à questionner. Traditionnellement, cette notion ferait référence à la détention d'une qualité extraordinaire (Revue du Mauss, 2004). C'est d'ailleurs en ce sens qu'on qualifie souvent de reconnaissance en France les actions de promotion de carrières individuelles exemplaires comme, par exemple, celles de jeunes artistes ou sportifs. Dans une acception plus contemporaine, toutefois, la reconnaissance désignerait non pas la prise en compte de ces qualités extraordinaires mais, au contraire, le respect des aspirations à une fidélité à soi et à une authenticité qui caractériseraient l'individu moderne⁴⁵. Les bricolages et *négociations identitaires* que j'ai observés dans l'enquête accusent sans surprise la distance avec cet idéal. Mais cette distance pouvait être également renforcée par les moyens

⁴⁵ Voir, par exemple, en ce sens les arguments de C. Taylor, *Les Sources du moi*, Paris, Seuil, 1998.

mêmes que se donne l'action publique en la matière, en l'occurrence, ceux d'un appel lancé à la participation des habitants.

5.2. Une « offre de participation » ?

A partir d'une enquête historique et documentaire comme celle que j'ai réalisée pour l'invention de la catégorie des « quartiers sensibles », j'ai souligné le caractère descendant (*top-down*) de ces dispositifs. Alors que certains travaux qualifient dans une perspective critique cette participation suscitée ou impulsée d'exercice de légitimation du pouvoir⁴⁶, j'ai pour ma part proposée l'idée plutôt d'une « offre de participation », c'est-à-dire d'un cadre de visibilité et de légitimité autorisée dans un espace politique et public, dont on entend garder la la définition (Doytcheva, 2003).

Dans cette analyse, l'importance du thème participatif en France est également à replacer dans un contexte plus large, de refus ou de réticences à l'idée de réforme de l'électivité politique traditionnelle et, plus particulièrement, du droit de vote pour les étrangers. Alors qu'au cours des années 1960-1970, des pays voisins ont expérimenté de tels moyens par la promotion par exemple d'une citoyenneté locale ou de résidence, afin d'ajuster la représentation politique traditionnelle et de compenser le « déficit démocratique », engendré par le fonctionnement des républiques nationales⁴⁷, la France se refuse à cette voie de réforme. Comme le montre V. Viet, plutôt qu'à des problèmes « techniques », ce refus tient à des postures idéologiques, citoyenneté et nationalité n'ayant jamais été dissociées dans l'histoire de la république (Viet, 1998). C'est donc par l'amélioration de la capacité des citoyens à intervenir dans la politique au quotidien, et non pas par la réforme du droit de vote que les pouvoirs publics entendent agir. Dans le contexte républicain, cette idée renoue de surcroît avec une tension déjà ancienne entre représentation et participation directe. Elle peut se faire l'écho à une certaine méfiance, explicitée déjà dans la pensée de Rousseau et des révolutionnaires, à l'égard de la représentation, susceptible d'aboutir à une confiscation bureaucratique du pouvoir.

Ces hypothèses et propositions d'analyse ont eu l'intérêt d'éclairer un constat paradoxal : ce furent bien souvent les pouvoirs publics qui se sont chargés d'organiser et de susciter en France la mobilisation de la « société civile ». Le volet de la décentralisation concernant « la démocratie locale et la participation des citoyens » ne voit jamais le jour, mais au cours des années 1990 une « offre de participation », d'espaces et de mécanismes d'information et de consultation, sera davantage précisée, dans une série de lois qui pour certaines rendent obligatoires les modalités d'association des habitants. Malgré une ambition universaliste et républicaine, ils ne demeurent pas moins le plus souvent circonscrits dans les pratiques aux périmètres des « quartiers sensibles ». D'où l'idée bien présente dans la littérature sociologique des années 1990, dont j'ai également rendu compte, d'une « injonction à la participation », venant réitérer une série de demandes et d'attentes à l'endroit des « plus éprouvés », au danger de reproduire ainsi un système de domination et d'exclusion qui renvoie à ces populations la responsabilité de leur situation.

⁴⁶ Voir, par exemple, Legrand Claude, « Solidarité ou citoyenneté ? Le catholicisme social dans les quartiers » in De Ridder Guido (Ed), *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 128. L'auteur s'appuie notamment sur l'appareil d'analyse proposé par J.P. Nettl, *Political mobilization. A sociological analysis of methods and concepts*, Londres, Faber and Faber, 1967.

⁴⁷ Dont le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark ou les Pays-Bas, dans une énumération non exhaustive.

C'est toutefois une autre forme de *participation*, au contours davantage sociaux que politiques, que je me suis proposée d'étudier dans l'enquête, en la figure plus particulièrement du recours important fait par les politiques urbaines dans leurs programmes aux associations locales, tant professionnelles que d'habitants⁴⁸. Selon les chiffres du rapport Sandrier, elles sont plus de 15 000 à y contribuer entre 1994 et 2000 ; au début des années 2000, plus de 7 000 associations sont soutenues chaque année pour environ 13 000 « projets », captant ainsi près des trois-quarts des crédits spécifiques alloués par l'État à la politique de la ville. Les associations d'habitants, dites encore « associations de quartier » comptent pour environ 53% de ces effectifs, dont les associations de migrants et de descendants, sans toutefois qu'on puisse en connaître la proportion exacte (Doytcheva, 2007 ; 2010).

Je me suis attachée à retracer l'action des pouvoirs publics en direction de ces associations, avant qu'elle ne soit fondue dans le creuset des politiques urbaines et à analyser ainsi l'originalité ou la continuité des pratiques contemporaines par rapport à des situations antérieures. Si le soutien aux organisations des migrants et de leurs descendants ne fait pas l'objet en France de politique spécifique, il a été d'abord et essentiellement le fait du FAS (Viet, 1998), pour qui le recours aux associations comme relais d'intervention constitue une pratique historique⁴⁹. Avec le développement au cours des années 1980 de politiques sociales dites *de proximité* et la réintégration des associations d'étrangers dans le droit commun de la loi de 1901, le FAS voit son réseau évoluer (de 850 organismes en 1983, il en finance plus 7000 en 2000), alors que ces pratiques se redéployent dans un cadre rénové de légitimité et d'intervention, tracé en l'occurrence par les appels lancés par les pouvoirs publics à « la participation des habitants ». Il est difficile d'évaluer avec précision parmi ces associations, l'importance de celles que j'ai qualifiées d'*ethniques*, des migrants et de leurs descendants.

Cette difficulté se loge d'abord dans celle pratique de nommer ces acteurs. Les expressions « associations nées de l'immigration » (ANI) ou « associations issues de l'immigration » furent un temps utilisées pour les désigner. Au regard de l'enquête, c'est l'appellation d'« associations communautaires » qui semblait le plus couramment mobilisée, cependant que la connotation négative qui lui est associée « gênait l'obtention des financements »⁵⁰. Dans mon échantillon d'enquête, j'ai inclus toute association qui dans son projet établit de manière explicite un lien avec des problématiques identitaires, minoritaires, de l'immigration et/ou se définit par des liens électifs et affinitaires avec une population en particulier (les Tamouls de Garges, les Algériens de Vitry, etc.) ; j'ai inclus aussi – de manière sélective et complémentaire – des associations créées et animées majoritairement par des descendants de migrants et identifiées en général comme « issues de l'immigration » (voire « marocaines », « algériennes », etc.), même lorsqu'il n'y a pas dans le projet associatif d'identification revendiquée à un groupe ou collectivité.

⁴⁸ Ce choix était également dû au fait que sur le volet plus « politique » de la participation, très peu d'initiatives abordaient explicitement la question de l'immigration et ce malgré les encouragements récurrents des pouvoirs publics.

⁴⁹ En 1959, un an après sa création, le FAS finance quelques 28 organismes (organismes parapublics, œuvres privées, associations). L'élargissement de son action à l'ensemble de la population étrangère en 1964 entraîne la multiplication des crédits ainsi que des organismes financés : 112 en 1966, 180 en 1972, plus de 300 en 1975. En 1983, un an après sa régionalisation, le FAS finance plus de 850 organismes ; ils sont 3500 en 1990, puis à la faveur de son l'engagement dans les politiques de la ville, 5 000 en 1995, 7 000 en 2000. Cf. Josset Sophie, *Le FAS : 1958-1998. 40 ans d'histoire au service de l'intégration*, rapport de stage, FAS, Service de documentation, 1998.

⁵⁰ Groupe de travail FAS, document interne 2000. Les administrateurs préconisent notamment l'appellation d'« associations à base communautaire ». Certains auteurs évaluent à plus de 1 000 « les associations issues de l'immigration » soutenues par le Fonds au début des années 1990 pour un total de 3500 organismes financés, cf. Cordeiro (1994).

Comme j'ai essayé de le montrer dans une série de publications, le premier type de rapport que l'institution – élus, techniciens des politiques urbaines, travailleurs sociaux – développe à ces acteurs est de nature avant tout instrumentale. L'intérêt premier que ces associations revêtent aux yeux des professionnels est de « toucher » - selon l'expression consacrée – « des populations intéressantes ». Selon la formulation proposée, ces organisations sont ainsi appelées à devenir des relais d'une action publique « en difficulté de publics », c'est-à-dire en direction de catégories de bénéficiaires qu'elle ne peut pas définir ou ne souhaite pas figer. Ces manières de faire, qui renouent aussi avec des pratiques historiques du FAS, ainsi que, dans un autre contexte, avec une certaine gestion et administration coloniales, ont pu de la sorte être interprétées en termes de « schéma colonial » (Esprit, 1998⁵¹).

J'ai pour ma part plutôt essayé de montrer comment les politiques urbaines évoluent par rapport à cette problématique traditionnelle des « relais », grâce à une logique d'intervention basée sur « la participation des habitants ». Cette dernière ayant pour caractéristique de constituer les individus et les populations en question en, à la fois, objets et sujets de l'action publique. J'ai référé cette situation tant à l'*hétéronomie* induite par de multiples cadrages et mé-cadrages des interventions, qu'au fait que ces acteurs étaient souvent soutenus non seulement en raison des actions qu'ils conduisent, mais aussi et peut-être surtout pour « devenir différents », évoluer dans leurs pratiques et représentations. Ces résultats et analyses ont été en tout cas en écho pour moi avec le constat dressé en amont d'une « offre de participation » et du caractère « octroyé » des dispositifs de mobilisation. La permanence de ces visées institutionnelles qu'on peut qualifier d'*assimilationnistes* (mais aussi éducatives, paternalistes...) est, comme je l'ai suggéré, jusqu'à un certain point occultée par le recours rhétorique à la notion de *participation*, appelée à renouveler à l'intérieur même de la vision républicaine la relation entre identité particulière et vivre-ensemble. Cette redéfinition intervient par la mobilisation privilégiée de la métaphore des « passerelles » : si la « solution » républicaine est basée sur la déliaison, voire l'opposition des deux termes, les « passerelles » tentent aujourd'hui une mise en relation : l'identité singulière, la valorisation d'un patrimoine historique, culturel doivent permettre une insertion plus harmonieuse dans la société. C'est « l'identité au service de la participation » - « oui, si vous voulez, même si je ne le dirais pas en ces termes », réagit une des personnes rencontrés (Doytcheva, 2007 ; 2010).

5.3. Trois figures de l'altérité

L'enquête empirique conduite au moyen principalement d'observations et d'entretiens qualitatifs a été, à partir de ce point, principalement consacrée à décrire et à analyser les dynamiques de mobilisation associative et, respectivement, les stratégies de soutien institutionnel qu'elles appellent, en les confrontant à la logique idéal-typique dégagée plus haut de « l'ethnicité au service de l'intégration ». Dans leur démarche d'expression et de demande de soutien institutionnel, les associations se sont généralement partagées face à cette ligne de force ou de tension : certaines restent attachées à une vision et à une définition plus traditionnelles (de la coupure et de la séparation), alors que d'autres se montrent prêtes à travailler et à développer « les passerelles » ; d'autres encore, peuvent refuser cette forme de reconnaissance comme partielle et instrumentale. Dans ces analyses j'ai été attentive aux stratégies d'argumentation discursive développées par les acteurs, en essayant également d'étudier de manière plus fine les formes de transaction symbolique et les processus de négociation identitaire qui s'y enracinent.

⁵¹ Voir en particulier la table ronde Afchain Jean et al., « Vers une fonction sociale généralisée », p. 90-110.

Une réception différente est réservée dans l'espace public à chacune de ces logiques de mobilisation, allant de l'encouragement, au dialogue et à la cooptation, ou alors au blocage et au refus. L'analyse proposée attire l'attention sur la manière dont ce traitement institutionnel peut s'avérer différentiel et sélectif, ainsi qu'aux contradictions propres à l'action publique en la matière, en tension entre une dynamique de changement et d'évolution et des inerties qui s'inscrivent le plus communément à l'intérieur d'une allégeance classique à la « neutralité » républicaine, pouvant toutefois recouper, dans certaines situations, des logiques d'exclusion et de discrimination (*cf. infra* en ce qui concerne par exemple les associations « musulmanes ») (Doytcheva, 2007 ; 2010). Je rappellerai rapidement dans les lignes qui suivent quelques résultats portant sur les deux dernières formes d'action associative qui sont, selon moi, celles qui concentrent le plus d'innovations et appellent donc davantage de discussion.

Ethnicité et intégration, une synthèse imparfaite

Joindre ethnicité et action publique, telle est la tâche d'associations qui souhaitent être reconnues dans et non par-delà, leurs différences. Au regard des données de l'enquête, un profil sommaire peut être tracé : ce furent plus souvent des migrants que de descendants, issus de vagues migratoires récentes -africaine, maghrébine, asiatique. De création relativement récente, ces associations étaient toutes en demande de développement. Si elles se rapprochent des « partenaires-type » du DSU – associations d'habitants, volontaires pour lutter contre l'exclusion, etc. - dont elles souhaitent capter les financements, elles ne vont pas jusqu'au bout des logiques développementistes. Si elles se disent prêtes à « s'ouvrir », comme le souhaitent les professionnels, l'identité particulière, la collectivité migratoire demeurent pour leurs responsables et adhérents un élément essentiel d'identification et de référence. Leurs appellations sont explicites : Association des Tamouls de ..., Amicale des Tunisiens, Amicale des travailleurs turcs, Association pour la promotion de l'Outremer, Association de parents africains, Association pour la solidarité franco-africaine, etc. Le « travail identitaire », pour reprendre l'expression d'une des personnes interviewées, occupe une place importante dans les activités, à travers l'enseignement religieux et des langues maternelles, la célébration des fêtes traditionnelles. Mais en plus de cette dimension ethnique et intra-communautaire, ces associations nourrissent l'ambition de mener une action sociale aux côtés de l'Etat, sur le mode déjà évoqué du volontariat local.

L'argument de l'identité particulière comme source et moyen de l'intégration est dès lors repris et développé par les responsables associatifs. Une première manière, pour eux, d'évoquer l'ethnicité au service du « vivre-ensemble » s'enracine dans une réflexion à caractère psychologique sur l'individu au « carrefour de deux cultures », « entre deux chaises », « sans repères » qu'il s'agit de « stabiliser dans sa tête » afin qu'il puisse pleinement participer à la société. Bien souvent cependant, il s'agit plus pragmatiquement « d'occuper les jeunes », « pour pas qu'ils traînent dans des milieux indésirables ». D'autres thèmes, plus novateurs, comme celui de la mémoire ou de la démocratie culturelle peuvent servir également de « passerelles » pour une appropriation institutionnelle de l'ethnicité. Au terme de l'enquête, toutefois, leur mobilisation semble davantage une stratégie rhétorique et discursive, alors que dans la pratique les solutions retenues sont davantage pragmatiques qu'idéologiques.

Comme j'ai fait observer à l'époque, en dépit de la dialectique recherchée entre identité particulière et vivre-ensemble, les « partenaires » préfèrent fermer les yeux sur les projets dits « communautaires » des migrants pour « les soutenir au titre de » – selon l'expression consacrée – activités sociales plus traditionnelles. C'est « au titre de » l'accompagnement

administratif, de l'aide aux devoirs ou de la médiation scolaire qu'elles trouvent une place dans les dispositifs d'action locale. Tout se passe comme si, à défaut de dialectique, c'est à nouveau le principe de coupure qui l'emporte, cette fois administrativement recréé, à l'intérieur même du projet associatif, entre « travail identitaire » et action sociale, agréée par les pouvoirs publics. Le *projet*, innovation méthodologique centrale de l'action publique des trente dernières années était l'instrument et la clé de voûte de cette séparation.

Pourtant, comme je me suis attachée à le montrer à partir d'une observation plus fine des pratiques, ce qui est séparé sur le plan administratif et comptable est re-lié dans la vie des associés - par le travail rhétorique déjà évoqué, ainsi que par les processus soulignés en amont de production de récompenses et de punitions opérée par les associations (Hetcher et al., 1982). Les soutiens obtenus forment ainsi des ressources dans le recrutement associatif pour des activités plus contraignantes ou moins populaires, ou en tant que source de prestige et de reconnaissance sur la scène locale. Peu d'associations cependant réussissent « le passage » - qui se rapproche d'un « passage en force » - leur permettant d'allier fidélité aux origines et soutien public. L'ambivalence du projet associatif, entre identité particulière et action publique « d'intégration », leur fonctionnement marqué par la spontanéité et le manque de formalisme font également leur faiblesse. Pour les professionnels de l'action locale, dépourvues des « moyens culturels » nécessaires, ces associations ont besoin d'un accompagnement important pour accéder aux dispositifs de l'aide publique. Dans les appels à projets du contrat de ville, elles ont du mal à soutenir la concurrence des professionnels et des associations d'habitants en voie de professionnalisation. Si elles souhaitent, à leur tour, évoluer vers la professionnalisation, elles peuvent susciter suspicion et défiance. Leur place dans l'action publique locale demeure périphérique, davantage symbolique que réelle : « Elles font deux-trois projets, puis arrêtent » - explique un chef de projet.

Limites de la reconnaissance par la participation

C'est du constat de la fragilité et de la contingence de ces arrangements locaux que procède précisément une autre forme de mobilisation associative et de construction identitaire qui, en lieu et place d'une « ethnicité républicaine » (Geisser, 1997), semble aller plus loin dans une demande de reconnaissance exprimée et du coup est accusée de bousculer les principes laïques de la république. J'appellerai ces associations, en reprenant leur manière de se définir, des « associations musulmanes », sans que bien sûr que soit entendu par là qu'il s'agit de phénomènes propres à l'islam. Il est peut-être ici opportun de rappeler rapidement, au regard de l'actualité de la problématique, l'évolution même, sociologique et pratique, du terme *musulman* : alors qu'en France il désigne de manière traditionnelle un choix confessionnel, il est de plus en plus utilisé dans les travaux de langue anglaise notamment pour référer à une catégorie sociologique (Joly et Wadia, 2012)⁵². Il me semble rétrospectivement que l'usage que j'ai relevé dans l'enquête au début des années 2000 est à cheval entre ces deux significations et acceptions, mais se rapproche néanmoins davantage de la seconde – « entité sociologique » *versus* choix confessionnel. Dans la parole des personnes interviewées, c'est bien en ce sens qu'il semble fonctionner. D'ailleurs, la mention d'une « communauté musulmane » locale vient souvent clarifier et expliciter le propos.

⁵² « En Grande-Bretagne, le terme “musulman” recouvre aujourd'hui une entité sociologique. En effet, alors que les populations originaires de pays de tradition musulmane s'étaient en premier lieu organisées en communautés sur une base ethnique, elles se sont ensuite différenciées en tant que musulmanes à la fin des années quatre-vingt. Cela se manifeste par leur auto-identification et leur mobilisation tout autant que par leur reconnaissance par les autorités publiques et les institutions. » (Joly et Wadia, 2012, p. 7)

Un certain nombre d'associations à dimension religieuse observées dans l'enquête sont tout d'abord à rapprocher du premier type d'action associative (que je ne présente pas ici mais qui peut être rapporté à la vision traditionnelle de la séparation entre sphères privé et publique). Créées plutôt par des migrants que par des descendants, elles s'organisent prioritairement autour de la gestion d'un lieu de culte : la synagogue de l'Association des Israélites de Garges, la mosquée de El Hayat, la « mosquée turque », installée dans le pavillon de l'Amicale des travailleurs turcs à Garges en offrent des exemples, parmi d'autres. Parallèlement à la dimension culturelle, ces associations, qui sont toutes des associations de loi 1901, développent d'autres activités, plutôt de convivialité, sociales, éducatives. Elles consentaient cependant à n'y voir que l'affaire « privée » de la « communauté ». Leur place dans l'espace socio-politique local se veut celle d'un certain retrait, marqué par une attitude de réserve.

Les transformations qui affectent ces logiques de construction identitaire et de mobilisation associative revêtent d'abord une dimension générationnelle. Les associations religieuses des migrants sont ainsi celles des « vieux », des « pères » qui auraient une vision davantage « locale » : « Comment améliorer ce qu'on a déjà – la salle de prière, faire participer les femmes, etc. » Les associations des « jeunes », même si proches de la quarantaine pour certains, souvent (même si pas toujours) nés en France, presque invariablement plus instruits que leurs aînés et bénéficiant d'une meilleure insertion socioprofessionnelle, auraient une vision plus « globale » : ils dénoncent l'« islam des caves » et « réclament leur dû en république ».

C'est autour de la question de la « mosquée » que les tensions entre ces différentes visions et rapports à l'espace public vont cristalliser. À Garges, comme dans de nombreuses villes en France, la période de la fin des années 1990 a vu l'émergence d'initiatives associatives pour la construction de lieux de culte « dignes de ce nom ». Au moment de l'enquête, c'est l'association El-Ir... qui était porteuse d'un tel projet. Ses responsables étaient Français, âgés d'une quarantaine d'années, pour certains, commerçants ayant acquis des boutiques dans un petit centre commercial, au milieu d'immeubles d'HLM. Le projet associatif était celui d'y créer un « centre culturel », un projet ambitieux qui avait nécessité l'appel à la générosité publique. S'il rallie les « jeunes », il ne recueille pas le soutien de l'ensemble des associations, craignant pour certaines d'« entretenir des illusions ».

Ces tensions révèlent, d'après l'analyse que j'ai proposée, un rapport différent à l'appartenance ethno-religieuse qui, dans le cas des associations musulmanes, se nourrit du double refus et du *confinement* dans la sphère privée, comme pour les associations religieuses des migrants, et d'une *instrumentalisation*, comme pour les associations volontaires des migrants. L'affirmation identitaire revêt des dimensions politiques autant que morales et éthiques. Dans le cas notamment d'associations issues de l'immigration maghrébine, elle charrie une histoire collective, marquée par le passé colonial. Une demande d'égalité informe ainsi bien souvent ce type de mobilisation : d'abord explicite dans la référence à un droit, inégalement appliqué en république, de liberté de culte et de religion ; à décoder, ensuite, dans le refus par certains responsables d'une reconnaissance conditionnelle et instrumentale.

D'après les résultats d'enquête obtenus à l'époque, ces associations furent le plus souvent exclues du champ d'action des politiques urbaines et de la participation. Réaffirmée, la laïcité apparaît aux yeux des professionnels, comme la limite des bricolages identitaires et des efforts de reconnaissance entrepris : « De manière générale, lorsqu'il n'y a pas de distinction entre les affaires religieuses et celles, civiques, cela pose problème ! ». Plus généralement, il pesait sur ces associations des soupçons d'« entrisme », c'est-à-dire d'« essayer de passer un peu

partout ». L'étiquette « intégriste » ou « communautariste » venait souvent les qualifier alors que la façon, plus ou moins arbitraire, dont ces termes sont mobilisés, à la faveur de rapports de pouvoir, est bien perçue et soulignée par les responsables associatifs.

Dans les manières de concilier religion et action publique ou solidarité locale, une autre figure, comme je le suggérais, mérite pourtant examen. C'est celle du catholicisme social, aujourd'hui encore bien présent dans les « quartiers » (Legrand, Lemoigne, De Ridder, 1995 ; Chauvière, 1998 ; Raulin, 2008). À Garges-lès-Gonesse, c'est l'association Charles Péguy, créée par les membres de la communauté apostolique Saint François Xavier qui en donne l'exemple. Charles Péguy est ainsi une des associations locales les plus soutenues, tant par la municipalité avec qui elle a signé un « contrat d'objectifs » que par le contrat de ville. Dans le discours des responsables sur leur engagement, deux arguments sont intimement mêlés : d'une part, le caractère laïque des activités est revendiqué comme une « limite volontaire », excluant toute forme de prosélytisme ; d'autre part, l'engagement social de l'association apparaît comme indissociable d'un engagement religieux : « Dans la mesure où nous travaillons avec l'Éducation nationale, nos activités sont laïques... mais cela ne veut pas dire que nous n'imposons pas notre marque : nous sommes chrétiens, mais non communautaires ». Une certaine ambiguïté persiste ainsi dans les pratiques et il arrivait en effet d'entendre en mairie que « de l'argent aux bonnes sœurs, on en donne bien... ».

Les principes de la laïcité sont ainsi aménagés, renégociés dans les faits, illustrant l'inachèvement de la politique entreprise par la Troisième République qui a laissé une place importante à l'Église catholique dans des domaines comme l'éducation ou l'assistance. Aussi, pour leurs sympathisants, le problème évoqué au sujet des associations musulmanes de la non-séparation entre affaires religieuses et civiques fut avant tout un prétexte pris par les institutions pour justifier la mise à l'écart. Plus généralement, le manque de soutien vis-à-vis de ces associations est interprété comme un manque de respect à l'égard de la population musulmane, très nombreuse à résider dans la commune. Comme l'exprime un autre de nos interlocuteurs : « nous les Musulmans, on veut nous acculer à l'état de nos arrière-grands-parents ! ». Une pétition circule ainsi en ville reprochant à la municipalité ce manque de soutien. Et pour cause, dans leurs activités, ces associations mettent en place les mêmes services, la même offre d'animations et de loisirs que d'autres, sur le mode déjà décrit du volontariat local. Dans ces exemples, ce sont les limites du local et de la proximité comme facteurs de pluralisme et de diversité que j'ai proposé d'analyser.

3^{ème} partie : Sociologie des discriminations et des politiques antidiscriminatoires

En 2005 j'ai été nommée maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Lille 3 et cette prise de poste et mon affiliation au laboratoire GRACC (Groupe de recherches sur les actions et les croyances collectives) coïncidèrent avec l'impulsion de nouveaux projets de recherche. Dans le contexte que j'évoquais plus haut d'une introduction et diffusion progressives en France du concept de non-discrimination, l'intérêt pour cette thématique fut également relayé par une commande publique de recherche et d'expertise. L'appel à projets de la DREES-MiRe « Production et traitement des discriminations : nouvelles approches » (2005) s'inscrit dans ce cadre, prenant la suite d'autres programmes impulsés dès le début des années 2000. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler en amont dans cette synthèse, j'ai traité de l'introduction et de la diffusion du concept de discrimination comme d'une innovation politique importante à la fin des années 1990. Alors qu'il n'était pas initialement compris dans mon projet de recherche doctoral, j'ai été amenée à l'inclure dans l'analyse proposée, l'envisageant notamment comme un des principaux éléments de critique et donc potentiellement d'évolution du « modèle français ». La nouveauté de la question en France à la fin des années 1990 ne m'a pas toutefois permis de conduire une enquête, ni même de l'inclure dans l'enquête en cours. En effet, peu de choses existaient encore concrètement « sur le terrain » au début des années 2000. Les premiers dispositifs expérimentaux datent de cette période. Souhaitant aborder cette problématique, j'ai donc fait le choix de l'intégrer dans l'analyse, en me fondant notamment sur une enquête documentaire. J'ai eu ici moins à traiter d'un aspect historique et d'une généalogie des dispositifs, étant donné leur peu d'antériorité, mais je me suis attachée à identifier les pratiques émergentes dans le champ, ainsi que l'attitude des acteurs associatifs, sociaux, professionnels face à ce qui fut alors analysé comme un « changement de paradigme » (Lorcerie, 2000).

Avec la prise de nouvelles fonctions à l'Université de Lille 3, j'ai eu l'opportunité de collaborer avec Philippe Bataille autour d'un projet de recherche qui a constitué pour moi l'opportunité de conduire les opérations d'enquête et de réunir les données empiriques qui m'ont fait défaut. Ce fut également l'occasion de mettre à l'épreuve un certain nombre d'hypothèses et de pistes d'analyse déjà esquissées. Il est intervenu à un moment d'audience « élargie » de la problématique, mais aussi d'évolutions et de transformations dans ses usages et réceptions sociales, avec notamment l'émergence et la diffusion de thèmes comme ceux de la *diversité* ou de l'égalité des chances⁵³. Les *politiques de la diversité* en entreprise faisant l'objet dans ce dossier de synthèse d'un volume spécifique, j'insisterais ici davantage pour présenter la recherche sur des aspects d'ordre méthodologique, ainsi que sur ceux liés à la conception et à l'animation de ce travail collaboratif, dont j'assurais la coordination entre 2006 et 2008 avec Philippe Bataille, puis avec Vincent Caradec. J'évoquerais enfin, plus particulièrement, la manière dont ces nouveaux objets de recherche se sont inscrits dans le prolongement et la continuité de travaux antérieurs, ainsi qu'ont contribué à un renouvellement de perspectives problématiques et empiriques.

⁵³ Doytcheva M., Caradec V. (Dir.), *Inégalités, discriminations, reconnaissance : une recherche sur les usages sociaux des catégories de la discrimination*, Université de Lille 3-GRACC, DREES-MiRe, décembre, 2008.

1. Usages sociaux des catégories de la discrimination

Le point de départ du projet de recherche résidait ainsi dans l'hypothèse, quelques années après l'introduction et l'institutionnalisation progressive de la problématique de la (non)-discrimination en France, d'un élargissement du champ d'application et de diffusion de la notion, alors même qu'elle était l'objet de processus multiples de réinterprétation et de redéfinition, en fonction des champs et des cadres sociaux de sa réception. Nous avons plus particulièrement souligné une double réinterprétation à l'œuvre : en termes d'inégalités socio-économiques, d'une part, et en termes d'une préoccupation plus large, portant sur la *diversité*, d'autre part.

En effet, la notion de discrimination tire son originalité de la juxtaposition de ces deux préoccupations – celle de l'inégalité et celle du pluralisme socio-culturel, ou plutôt des préjugés ethnocentriques sur son versant négatif – historiquement abordées de manière disjointe en France. Sa logique propre est celle de l'articulation, mais cette articulation ne tend-elle pas précisément à se défaire dans le contexte de l'époque, comme aujourd'hui ? Ces hypothèses et questions de départ ont trouvé déclinaison dans plusieurs volets et chantiers empiriques. Nous avons observé une diffusion relativement importante, des usages récurrents et extensifs de la thématique, tant dans le champ associatif et militant que dans celui de l'action publique où nombre de situations d'inégalité et d'injustice pouvaient désormais s'aborder comme des situations de discrimination vécue. Dans le même temps, les publics n'ont cessé de gagner en variété : de l'ordre ethnoracial, les catégories de la (non)-discrimination sont étendues à l'âge, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique, à l'appartenance syndicale, la liste des motifs couverts n'étant pas, selon les avis d'experts, close à l'époque. L'on a noté également de manière connexe l'émergence forte du thème de la diversité ou encore de celui de l'égalité des chances, adossés à la question des discriminations. Mais ces reformulations marquent bien souvent des inflexions de perspective, en accusant le passage d'une analyse critique des structures sociales à une autre, positive et managériale, qui se construit dans les termes de l'image, de la performance et de l'efficacité, dans le champ de l'entreprise en particulier.

Un des objectifs de la recherche était, dès lors, d'attester la réalité et de décrire les modalités de ces tensions et glissements. Il s'est agi pour nous de décrire et d'analyser les logiques d'acteurs, les réinterprétations et les réappropriations spécifiques qui informent ces mouvements. Ces hypothèses ont trouvé une traduction empirique dans l'intérêt que nous avons porté aux « usages sociaux des catégories de la discrimination ». L'intitulé du projet, *Inégalités, Discriminations, Reconnaissance : une recherche sur les usages sociaux des catégories de la discrimination* rend compte de l'intérêt que nous avons porté à la notion de discrimination, au croisement de la question des inégalités et de celle de la reconnaissance, à laquelle je me suis intéressée en particulier. Nous avons inclus dans ce questionnaire sur les *usages* tant la notion de discrimination elle-même, que la construction et la définition de catégories à travers lesquelles elle est rendue opératoire (âge, sexe, handicap, ethnicité et « race »). Nous avons décliné ces considérations problématiques d'ensemble en plusieurs démarches empiriques : un premier volet des travaux a proposé ainsi de retracer la genèse et la diffusion des notions de diversité et de discrimination dans la période récente en France ; un volet empirique spécifique a été consacré aux logiques de mobilisation associative et à la manière dont l'objet « discriminations » pouvait conduire à des stratégies d'intervention divergentes ou convergentes ; une autre enquête a visé en particulier l'opérationnalisation de ces principes et objectifs au travail, avec l'émergence notamment en 2004 de l'initiative d'une *charte de la diversité*.

De 2006 à 2008, j'ai eu l'opportunité de coordonner ce projet de recherche à l'université de Lille 3 avec Philippe Bataille, puis avec Vincent Caradec. En plus des responsabilités administratives et d'animation de la recherche, j'ai coordonné plus particulièrement le volet consacré aux politiques de la diversité en entreprise qui a comporté à son tour trois champs principaux : celui concernant les entreprises elles-mêmes ; un deuxième, consacré aux réseaux professionnels qui ont joué un rôle important dans le développement et la diffusion des initiatives au plan local ; celui, enfin, des personnes accompagnées, « les candidats de la diversité », selon l'expression relevée dans l'enquête, en portant le regard tant sur la construction des expériences subjectives du racisme et de la discrimination que sur le travail professionnel accompli pour faciliter à ces personnes un accès à l'emploi. J'ai collaboré pour ce travail empirique et d'analyse avec Myriam A. Hachimi, Marion Dalibert, Denise Helly. J'ai plus particulièrement conduit et réalisé l'enquête sur les entreprises, ainsi que celle sur les réseaux professionnels dans la métropole lilloise.

Les thèmes de la diversité et des discriminations ethnoraciales se sont inscrits en effet dans une démarche et un projet personnels en lien avec des objets et des champs problématiques antérieurs, autour de la question d'une « régulation » ou « gestion » publiques de l'ethnicité. En effet, nous l'avons vu, la lutte contre les discriminations n'est pas nécessairement, dans ses principes, une politique de valorisation de la diversité culturelle ou de « reconnaissance », selon l'acception que j'ai présentée et discutée plus haut de ces termes. D'inspiration individualiste et égalitaire, elle s'inscrit à l'intérieur même d'une perspective « libérale » en matière de justice sociale et des principes théoriques de la « neutralité » qu'elle invoque (Fraser et Honneth, 2003). Pourtant, dans sa mise en pratique, la problématique de la non-discrimination œuvre à une visibilité et à une lisibilité sociale accrue des situations minoritaires - par la construction et la consolidation de catégories d'intervention sur lesquelles s'appuie l'action publique, par l'émergence éventuelle de référentiels collectifs qui peuvent nourrir à leur tour des revendications spécifiques. Aux Etats-Unis, le développement des politiques antidiscriminatoires au cours des années 1970 fut analysé comme étant, pour partie, à l'origine d'une articulation inédite entre les questions de l'égalité raciale et de celle du pluralisme culturel. Les politiques néerlandaise, britannique, canadienne ont également associé de manière plus ou moins importante ces différentes préoccupations. En France, cette dynamique est traditionnellement freinée par l'affirmation du « modèle français ». Mais ici aussi, avec l'émergence et le développement du thème positivement connoté de la *diversité*, la question des discriminations semble glisser du spectre seul des inégalités socio-économiques vers celui d'une reconnaissance, à tout le moins revendiquée par les acteurs du mouvement, du caractère pluriethnique et multiculturel de la société française.

Comme je l'évoquais plus haut, j'avais noté l'intérêt et la pertinence de cette problématique dans mes travaux et publications antérieures, sans toutefois pouvoir y consacrer une démarche d'enquête systématique. Ce projet m'en donnait la possibilité et les moyens, ainsi que l'opportunité d'un ancrage territorial spécifique qui était celui de la métropole lilloise (je reviendrai plus loin sur les aspects méthodologiques à proprement parler). Il s'agissait également pour moi, à travers cette démarche, de compléter les perspectives d'analyse que j'avais proposées plus tôt, autour notamment d'un traitement territorial de la discrimination. Avec l'émergence et la diffusion de la notion de diversité, transversale aux différents champs sociaux, une nouvelle approche semble se dessiner sur ces questions au début des années 2000 qu'on peut lire en complémentarité avec l'approche territoriale. De ce point de vue, les conclusions auxquelles je suis parvenue sur la définition et la conception de la diversité dans les politiques des entreprises ont renouvelé des résultats antérieurs, quant aux logiques de l'effacement de la dimension ethnoraciale.

Une première approche empirique réalisée à partir de 2006 est venue corroborer certaines de ces hypothèses et idées de départ. En est ressorti notamment la difficulté qui semble caractériser la situation française de définir une approche cohérente et efficiente en la matière. L'extension notée du champ de la discrimination et de l'audience de la problématique semblait accompagnée en effet d'un flou peu propice à l'action, mais on peut dire plus, pouvait parfois en devenir l'instrument à travers des postures qui renouent avec des démarches « abstraites » ou « surplombantes ». D'une part, l'élargissement des bases du principe de non-discrimination (de la dimension ethnoraciale à la question de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'apparence physique, l'opinion politique ou l'appartenance syndicale) va de pair avec une difficulté pour les acteurs sociaux de prendre en compte la problématique des discriminations ethnoraciales. D'autre part, la reformulation de la question de la non-discrimination vers celle d'une diversité « globale » ou « générique » a été utilisée comme une « fenêtre d'opportunité » pour « l'inscription à l'agenda » et la médiatisation de préoccupations qui jusque-là n'avaient pas été abordées en ces termes. La question de l'âge fut sur ce point particulièrement révélatrice, question pour laquelle des préoccupations exprimées auparavant plutôt dans un registre gestionnaire et politique (de l'emploi de seniors, de la gestion des retraites, etc.) ont été reformulées à travers la question des discriminations et plus particulièrement encore de celle de la diversité. On peut formuler des observations parallèles ou similaires pour d'autres catégories protégées (sexe, handicap, par exemple) pour lesquelles la question des modalités d'articulation de la non-discrimination avec des approches antérieures en matière de politique publique s'est également posée.

Au regard de ces premiers éléments empiriques, nous avons redéfini le dispositif d'enquête. Afin d'explorer les processus de recomposition et de déclinaison multiples à l'œuvre dans le champ, nous avons choisi de mettre en regard deux domaines distincts de la (non)-discrimination que constituent les discriminations à raison de l'âge, d'une part, et les discriminations ethnoraciales, d'autre part. Avec cette double focale, nous avons exploré plus particulièrement trois principaux ancrages empiriques : la question de la genèse et de la diffusion, d'abord, de ces problématiques à travers une étude historique ainsi qu'une analyse de la presse (conduite par M. Dalibert) ; l'étude des pratiques professionnelles, ensuite, dans le champ notamment de l'emploi ; la question enfin des expériences subjectives des victimes ou des personnes exposées à la discrimination. Le premier volet de la recherche fut ainsi plus particulièrement coordonné par V. Caradec avec C. Lefrançois et A. Poli. Comme je l'évoquais plus haut, j'ai coordonné le volet de la recherche sur les politiques de la diversité dans l'entreprise et j'ai collaboré dans ce travail empirique et d'analyse avec Myriam A. Hachimi, M. Dalibert et D. Helly que je tiens ici à nouveau à remercier.

2. Éléments pour une analyse des engagements en entreprise

2.1. Questions de méthodologie

J'ai réalisé dans le cadre de ce projet une enquête exploratoire auprès d'une vingtaine d'entreprises, sises principalement dans la région lilloise. Comme cela a été souligné plus haut, cette entrée territoriale et régionale fut à mes yeux une opportunité en ce qui concerne, tout d'abord, le choix des interlocuteurs et la définition du périmètre de l'enquête. En effet, à l'instar de la méthodologie que j'ai mise en place dans le cadre de ma thèse portant sur les politiques de la ville, l'inscription territoriale pouvait être mobilisée comme une ressource pour la définition de l'objet d'investigation. Elle a permis l'identification, plus ou moins exhaustive, sur une base spatiale des réseaux d'acteurs concernés, ainsi qu'a offert la possibilité d'étudier leurs interactions sur la scène locale. J'ai donc réitéré cette démarche d'enquête qu'on peut caractériser comme étant fondée sur la construction d'un échantillon de type « contextuel » (Boudon, 1969), plutôt que sur une démarche d'échantillonnage plus classique qui privilégie l'homogénéité des profils enquêtés.

Selon l'hypothèse même de l'auteur, cette méthode conduit à une meilleure prise en compte des « variables du contexte », ainsi que peut favoriser l'étude de leurs interactions et faciliter l'émergence de raisonnements explicatifs. Dans le cadre d'une enquête qualitative et exploratoire comme celle que je souhaitais mener, elle m'a permis de définir le profil des interlocuteurs, ainsi que de pallier la difficulté de leur identification. En effet, circonscrire l'enquête à l'agglomération lilloise offrait l'opportunité de « cartographier » les principaux réseaux d'acteurs, par la méthode dite « boule de neige », bien sûr, mais aussi avec une certaine visée d'exhaustivité. Par beaucoup d'aspects, mettre en place le même type d'enquête, par exemple en région parisienne, eut été difficile. La démarche contextuelle ou situationnelle a permis ici de compléter l'analyse des données, de compenser des difficultés liées à l'hétérogénéité des profils, en tenant compte des relations et des interactions qui se tissent entre ces différents acteurs.

Simultanément, cette enquête lilloise ne relève pas non plus de l'observation monographique, étant donné la grande diversité des acteurs et des micro-territoires qui s'y inscrivent, permettant de varier les contextes d'intervention aussi bien que les profils des personnes interviewées. Sur la thématique plus particulièrement de la diversité et de la non-discrimination en entreprise, un certain nombre d'initiatives locales pouvaient également être retenues comme, par exemple, le rôle joué par Martine Aubry, adjointe puis maire de la ville, dans les changements initiés à partir de 1998 au niveau national, ainsi que dans la définition des moyens d'intervention pressentis à travers une approche partenariale et collaborative avec l'entreprise (empruntant par exemple les moyens du parrainage). Dans la métropole, dès le milieu des années 1990, Aubry expérimente en effet de nouveaux modes d'action et d'intervention sociale qui ont pour spécificité d'associer les entreprises et de les inviter à prendre en charge des problématiques sociales et locales (l'insertion, l'intégration, l'exclusion, etc.). Cette philosophie fait écho dans une région où le rôle social du patronat constitue une « tradition » et où l'économie locale fut confrontée, à partir des années 1980, à une des plus importantes reconversions industrielles européennes. En 1993, M. Aubry fut ainsi à l'origine de la création de la fondation FACE (« Agir contre l'exclusion »), réseau d'entreprises qui, par la promotion d'actions « citoyennes » et de solidarité, entendent agir contre l'exclusion. Aujourd'hui le réseau FACE constitue un des principaux acteurs associatifs en France intervenant sur les thèmes de la non-discrimination et de la diversité en entreprise. La même année se crée à Lille une autre association professionnelle, celle-ci dite « d'obédience patronale », qui affiche des objectifs proches ou similaires, exprimés cette fois-

ci davantage dans le langage de l'entreprise – responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE), entreprise-citoyenne, etc. Comme FACE, l'association Alliances sera, au début des années 2000, pleinement engagée en faveur des nouvelles démarches, tant au niveau métropolitain que national. Elle sera notamment associée au comité de pilotage national de la charte de la diversité, dont elle est censée assurer un « secrétariat » ou une antenne régionale dans le Nord.

En d'autres termes, si l'enquête lilloise permet d'en savoir plus sur les pratiques des entreprises en France, le corpus constitué ouvre également de manière riche vers une sociologie locale et régionale à travers, par exemple, la question de l'ancienneté de l'engagement patronal, de ces mutations à travers les époques – industrielle, contemporaine – et de la manière dont il continue à produire aujourd'hui une politique sociale et « d'entreprise ». La question également des « origines » catholiques et chrétiennes revendiquées d'un certain nombre de ces engagements locaux mérite d'être revisitée. Ajoutons à cette liste non exhaustive, la question des territoires urbains, comme celui par exemple de la ville de Roubaix, lieu de militantisme et d'expérimentation depuis l'époque emblématique d'Alma-Gare, puis également pionnière dans un grand nombre de domaines liés à des questions sociales et sociétales et qui s'est retrouvée, de manière attendue, à l'avant-garde du mouvement en faveur de politiques de lutte contre les discriminations, avec des initiatives tant privées – dont celles par exemple d'entreprises comme la Redoute – que publiques. Alors que nous avions prévu dans le plan d'enquête initial d'aborder ces dynamiques territoriales, nous avons finalement été amenés, à la faveur d'une approche exploratoire, à en abandonner le traitement, compte tenu de la richesse et de la diversité de ces enjeux locaux qui appellent un dispositif propre d'exploration et d'analyse.

L'enquête locale fut néanmoins complétée par une série d'entretiens réalisés au niveau « national » avec les acteurs les plus importants identifiés dans le champ – professionnels, associatifs, politiques. A l'intérieur du corpus global de données, il est possible ainsi reconstruire des sous-échantillons thématiques pour lesquels nous avons également visé un certain niveau de « saturation » des données, à travers la réalisation d'entretiens et d'observations. Un de ces corpus est ainsi par exemple consacré aux acteurs nationaux du mouvement en faveur de la charte, un autre aux pratiques de l'intermédiation à l'emploi, un autre aux entreprises ou encore aux personnes accompagnées.

Ces précautions méthodologiques nous ont guidés dans les choix d'enquête sur une question dont la formulation était très récente et sur laquelle il y avait peu de données à l'époque. En effet, les travaux exploratoires conduits jusque-là, bien souvent par des organismes publics comme la HALDE, avaient été basés sur des sources uniquement déclaratives, des supports de communication, des guides de « bonnes pratiques », etc. Le doute était donc légitime d'un écart plus ou moins important entre ces données déclaratives et la réalité des pratiques professionnelles. La démarche d'enquête locale fut, de ce point de vue, également utile car si l'on n'y comptait pas les leaders nationaux ou internationaux de la diversité (l'Oréal, Renault ou BNP), de très grandes entreprises industrielles et des services y étaient néanmoins présentes avec des ancrages spécifiques dans l'histoire et le tissu local (voir par exemple Auchan, La Redoute, parmi d'autres). Suivant les logiques d'une démarche contextuelle, j'ai donc pris le parti de sélectionner parmi ces entreprises celles qui étaient perçues et définies localement comme « les plus engagées » et « les plus actives ». Ce parti pris présentait l'intérêt, sur une question où le flou était grand quant aux pratiques et aux modalités d'engagement des entreprises, de permettre un raisonnement *a fortiori*, ainsi que d'aider à replacer les observations dans un contexte plus large où il s'est agi d'observer les jeux d'influence et d'interaction, de recueillir des témoignages croisés. Cette démarche m'a, en

somme, permis de construire un échantillon diversifié autour de plusieurs critères, dont la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, l'entité enquêtée (siège social *versus* direction régionale).

L'enquête a ainsi porté tant sur des entreprises de la grande distribution, des entreprises du secteur de l'habillement et du textile, qui est un secteur « traditionnel » dans la région, que sur des entreprises de télémarketing, des entreprises industrielles, des banques de détail, quelques PME. La majorité de ces entreprises étaient signataires de la charte de la diversité, lancée quelques années plus tôt en 2004 ; quelques unes en ont décliné la signature qui leur avait été proposée par les réseaux locaux, cependant qu'elles se sont engagées dans une réflexion propre en la matière. Au total, j'ai pu rencontré la quasi-totalité des entreprises signataires de la charte dans la région au moment de l'enquête. Pour certaines, les entretiens furent menés au siège où j'ai rencontré la personne en charge d'une « mission diversité », lorsque ce poste existait, et/ou un directeur de ressources humaines, un directeur de communication, des personnes « ressources », des gestionnaires. Lorsque les entretiens ont eu lieu au niveau d'une direction régionale, ce sont des intervenants aux profils davantage « opérationnels » qui furent nos interlocuteurs. Enfin, en parallèle, une autre enquête fut menée en direction de quelques très grandes entreprises ou des entreprises emblématiques sur la question de la discrimination selon l'âge (dont L'Oréal, Renault, Michelin, ADIA, Manpower), dont nous avons également eu la possibilité d'analyser les données de manière secondaire.

2.2. Une grande variété de situations

Cette enquête exploratoire a notamment montré une très grande variété des situations - dans l'ampleur et la formalisation des programmes, dans l'organisation mise en place pour les conduire (le rattachement par exemple de la mission dans l'organigramme, l'existence ou non d'un poste dédié). Un point a semblé toutefois rapprocher ces expériences, comme nous l'avons suggéré, à savoir l'importance des approches en termes de communication, tournées tant vers l'environnement de l'entreprise que, résultat plus intéressant issu de l'enquête, vers l'intérieur de l'entreprise et ses propres collaborateurs (Doytcheva, 2010 ; Doytcheva et Helly, 2011). En effet, un nombre croissant d'entreprises y compris parmi celles rencontrées, se sont dotées ces dernières années de postes de professionnels spécialisés en matière de diversité. Presque tous les grands groupes du CAC 40 disposent aujourd'hui d'un/une « responsable diversité » (alors qu'il n'en était que cinq en 2005). Le rattachement de ces professionnels dans l'organigramme de l'entreprise est toutefois variable : si le rattachement à une DRH semble l'exemple le plus courant, les rapprochements avec une « direction de la communication » ne sont pas non plus exception, alors que dans certains cas, plus rares, ces professionnels « reportent » directement à une direction générale ou régionale. Il a été intéressant de noter également que, dans certaines entreprises, ces préoccupations pouvaient être incluses au sein d'un pôle « expérimental » de la direction des ressources humaines, centré sur l'innovation et « le développement ».

Si un certain nombre de réseaux professionnels, agissant dans l'environnement de l'entreprise en faveur de ces programmes, se sont développés historiquement autour de questions liées à la RSE, la configuration dans laquelle la « diversité » était inscrite à l'intérieur d'un pôle « développement durable » fut plutôt rare dans l'enquête. Ce constat m'a conduit à interroger la vision selon laquelle la diversité et subséquentement la lutte contre les discriminations étaient une affaire d'« éthique de l'entreprise ». En effet, en opérant un rapprochement avec les politiques de la parité par exemple, il a été aisé de constater que celle-ci étaient beaucoup plus souvent bâties sur des préoccupations de respect de la loi et de dialogue social, et qu'aucune ne relevait d'un programme de *développement durable*, même si les arguments à

caractère utilitaire ont été également utilisés en ce qui concerne l'emploi des femmes (Doytcheva, 2011). Il fut également intéressant de noter que dans beaucoup des situations étudiées, l'engagement de ces professionnels dédiés était le fruit d'un investissement et d'une volonté d'abord personnels. Ce furent bien souvent des cadres issus de l'entreprise (des ressources humaines, de la formation, parfois du marketing et de la communication, plus rarement des cadres techniques) qui, après une carrière dans ces métiers, ont recherché des missions « nouvelles » ou « intéressantes ». A côté des activités plus routinières de l'entreprise, « la mission diversité » pouvait être perçue comme une « bulle d'air » pour les collaborateurs. Leurs candidatures spontanées furent, dans un certain nombre de cas, à l'origine des postes. Enfin, faut-il le rappeler, ce sont bien souvent des femmes, bien souvent des collaborateurs issus de l'immigration qui ont vocation à en prendre la charge. Parfois, selon les témoignages recueillis, on « vient les chercher », en raison précisément d'une « sensibilité personnelle ». C'était donc en général, comme j'ai pu le constater en 2008, sur un engagement et une volonté d'abord personnels ou en tout cas fortement personnalisés que reposent les programmes.

2.3. Généalogie des engagements

L'enquête sur la nature et les modalités de l'engagement soulève une autre question, au moins empirique, portant sur l'incidence de la *charte* dans le développement de ces programmes et, plus généralement, sur l'efficacité des instruments dits de *soft-law*, qui reposent sur le volontariat des individus et des organisations, plutôt que sur des mesures coercitives. En effet, comme l'a souligné sur ce point l'étude de la presse nationale, la popularité croissante du thème de la diversité à partir de l'année 2004 montre une corrélation à l'initiative de la charte. Dès lors, il s'agissait d'envisager l'impact de ce texte sur les pratiques professionnelles. Dans quelle mesure, forme-t-il une impulsion et un cadre pour l'action ou alors représente-t-il plutôt une opportunité de « mise en forme » pour les acteurs sociaux de pratiques existantes ? D'après les résultats obtenus, en effet, la logique de déploiement de la *charte* se rapproche davantage d'une démarche de certification (c'est-à-dire de validation *a posteriori*, à cette exception importante qu'aucun critère n'est ici établi), plutôt que de celle d'une politique, au sens de « cadre général d'action » et de « socle coercitif » (Muller, 1998). On peut souligner aujourd'hui l'actualité de la question avec, par exemple, le lancement en 2008 d'un « label diversité », décerné par un organisme indépendant et qui rencontre également de manière importante l'intérêt des entreprises. Alors que le label se présente comme un « pas supplémentaire » et un instrument de régulation plus contraignant que la charte, le nombre d'entreprises labellisées semble croître de manière plus importante que pour d'autres « labels », comme par exemple le « Label Egalité », créé en 2004 pour sanctionner les politiques en matière d'égalité des sexes au travail. Ces questions ouvrent vers une sociologie de l'entreprise et des engagements dans et de l'entreprise que je propose de développer et d'approfondir.

Dans un nombre important des entreprises rencontrées, l'enquête a permis de mettre en exergue une logique de « sédimentation », au sens où les préoccupations en faveur de la diversité s'inscrivent dans le prolongement d'actions impulsées au cours des années 1990 autour, par exemple, du thème de l'entreprise citoyenne : les politiques de l'insertion et les actions en faveur des quartiers défavorisés en constituent le noyau auquel sont venues s'ajouter, selon des modalités différentes, d'autres problématiques comme celles de la « place des femmes » ou de « l'accueil de personnes handicapées ». De ce point de vue, j'ai proposé d'analyser les politiques conduites avec pour mot d'ordre celui de la *diversité*, comme opérant une double innovation : celle de requalifier, d'abord, des programmes et des actions existantes

(insertion, solidarité, mixité) ; celle de réunir, ensuite, sous une même bannière des champs d'intervention et des problématiques jusque-là séparés et hétérogènes. Quelle est toutefois, en l'état, la capacité de transformation de cette nouvelle catégorie d'intervention ? (Lorcerie, 2010).

Dans un nombre important d'organisations, l'intérêt pour la *charte* s'est inscrit assez clairement dans la continuité d'engagements précédents (pour l'insertion, la citoyenneté, etc). Dans l'entreprise La Redoute, par exemple, comme en ont témoigné les personnes interviewées, ces questions furent perçues comme faisant partie d'une « culture ancestrale », qui avait aujourd'hui « naturellement » épousé la problématique de la diversité. Si les engagements antérieurs avaient constitué ici « une porte d'entrée », on pouvait en même temps observer un renouvellement des pratiques. Dans d'autres organisations, toutefois, de celles notamment qui ont évolué entre secteurs privé et public et ont été, de ce fait, sensibles aux objectifs de politique publique, il a été possible d'observer plutôt une logique de sédimentation, voire de requalification *a posteriori* des actions et des engagements, dans une démarche que d'aucuns ont pu qualifier d'« *auberge espagnole* ». A nouveau, ces manières de faire me semblèrent bien éloignées d'une démarche d'égalisation des traitements et des protections, comme le voudrait notamment la logique juridique.

Dès lors, une des lignes d'interprétation de ce matériau empirique a concerné la question du « rapport au droit », tant à l'intérieur des dispositifs étudiés qu'en ce qui concerne de manière plus générale la problématique des discriminations. Dans les situations que nous avons observées, l'engagement entrepreneurial semblait ressortir précisément à des logiques et des rationalités autres que celles du droit. En reprenant la distinction wébérienne classique entre rationalité en fin et rationalité en valeur, j'ai ainsi proposé de distinguer différentes figures de l'engagement entrepreneurial, dont l'une méritocratique et républicaine, mais également nationale ; une deuxième, à connotation éthique et morale, pouvant croiser de manière surprenante les références à un « humanisme chrétien » ; enfin une rationalité instrumentale – celle du *business case* – laquelle, si elle était très largement hégémonique dans les discours, recouvrait dans les pratiques une pluralité de logiques et de modalités d'engagement de la part des acteurs sociaux (Doytcheva, 2010 ; Doytcheva et Helly, 2011).

3. De la sociologie du racisme à celle de la discrimination ?

3.1. Questions de vocabulaire

La question spécifique du rapport au droit m'a permis au fond de mieux circonscrire la spécificité du concept de discrimination et la manière dont il pouvait, selon moi, renouveler les perspectives d'étude et d'analyse dans le champ de la sociologie des relations interethniques et du racisme en particulier. Je m'arrêterai ici rapidement sur ce point, afin de revenir dans un deuxième temps sur la manière dont cet objet et champ de recherches m'ont conduit à enrichir et à prolonger différemment des réflexions et des analyses antérieures, portant sur les rapports entre minoritaires et majoritaires, ainsi que sur la notion de reconnaissance de ces identifications particulières.

La prise en compte de l'existence des discriminations est en effet en France tardive par rapport à d'autres pays d'immigration : la Grande Bretagne en Europe qui se dote, dès 1976, d'une Commission pour l'Egalité Raciale (CRE) ; les Etats-Unis, où le principe de non-discrimination est issu du mouvement pour les droits civiques et des grandes lois adoptées au début des années 1960 ; les Pays-Bas qui, à la suite d'une politique menée dans les années 1980 en faveur des minorités, y attachent au cours de la décennie suivante une attention particulière. Selon la vision républicaine française, toutefois, la proclamation d'un principe universaliste de l'égalité en droit constituerait le levier le plus puissant pour garantir l'accès équitable de tous aux biens sociaux – libertés fondamentales, éducation, emploi, santé, logement, participation politique. Réfléchir en termes de discrimination renfermerait le danger d'introduire des différenciations pour définir ces actes et leurs victimes et, en conséquence, de porter entrave au principe constitutionnel de l'indivisibilité de la nation. Certes, la France dispose d'un dispositif juridique de lutte contre le racisme : adoptée à l'unanimité, la loi de 1972 fut considérée comme une victoire en son temps. Néanmoins, comme le soulignent des analyses sur ce point convergentes, sa philosophie est essentiellement celle d'un combat contre les préjugés idéologiques, bien plus que contre les inégalités concrètes qui s'y enracinent.

Dès lors, la publicisation importante à partir de la fin des années 1990 en France de la problématique anti-discriminatoire peut s'apparenter à ce que Didier Fassin qualifie d'une « invention » (Fassin, 2002). Selon l'auteur, le concept de discrimination a pour logique propre d'établir le lien entre préjugé et inégalité, deux champs qui ont été historiquement construits de manière disjointe en France. Le racisme fut abordé en tant qu'idéologie ; la lutte contre le racisme relève du combat politique. La notion de discrimination prend, elle, acte des conséquences observables, des résultats ; elle est d'abord un combat de droit. Définies ainsi, les discriminations renvoient à une pratique et non seulement à des préjugés ou à des représentations négatives. Elles sont de l'ordre des actes, des faits et de leur interprétation, plutôt que de celui des opinions, des représentations et des stéréotypes (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000).

La pénétration de la discrimination dans le système institutionnel et le fonctionnement routinier des organisations « tend à dissocier la pratique du préjugé, l'action et la conscience, ou du moins à autoriser cette dissociation ». Parce qu'elle forme dans une large mesure une forme d'institutionnalisation du racisme, la discrimination est « une expression qui s'en est plus ou moins distanciée, ... a acquis une certaine autonomie, une dynamique propre ». A la différence de la ségrégation et de sa dérive extrême, l'extermination ou l'expulsion, « la discrimination raciale incorpore, mais sur un mode d'infériorisation » (Wieviorka, 1991, p. 125-126).

Si ces travaux tendent à juste titre à souligner la nouveauté et la spécificité de la problématique antidiscriminatoire, il apparaît également nécessaire, de notre point de vue, de la réinscrire dans une perspective historique et sociologique plus large où la compréhension et l'analyse de ces traitements « différentiels » tiennent compte également des structures politiques de la société, des ordres d'inégalité et de domination qui la traversent. De ce point de vue, j'ai fait mienne à de nombreuses reprises la distinction analytique proposée par De Rudder, Poiret et Vourc'h entre « relations ethniques » ou « inter-ethniques » et « rapports sociaux inter-ethniques ». Selon les auteurs, ces derniers sont à comprendre comme « la distribution des positions respectives des groupes sur les plans économiques, sociaux, institutionnels, statutaires – distribution qui compose un ordre social tributaire de l'histoire, à l'échelle internationale ou nationale ». Définis ainsi, *les rapports interethniques* sont à distinguer des relations interethniques qui engagent davantage une interaction sociale quotidienne, dans sa dimension pratique et concrète. Les premiers définissent les secondes, même s'ils ne les déterminent pas complètement ; les secondes ont une capacité à subvertir les premiers, même si celle-ci peut rester limitée, aléatoire ou seulement contextuelle (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000, p. 11 et *sq.*).

Je saisis l'occasion de cette définition afin de revenir rapidement, à mon tour, sur la terminologie que je fus amenée à employer sur ces questions qui sont, nous le savons, bien souvent sujettes à controverse et débat. Plutôt que celle de rapports ethniques ou inter-ethniques, j'ai ainsi privilégié à différents reprises l'expression de *rapports sociaux d'ethnicité et de « race »* : « ethnicité » afin de souligner, d'abord, le caractère socialement construit de ces identités minoritaires revendiquées ou assignées ; « race », entre guillemets, afin de rappeler la saillance particulière qu'acquière ces processus d'imposition identitaire lorsqu'ils reposent ou prennent en compte des caractéristiques susceptibles d'être *naturalisées*. Je reste également attachée à l'usage des guillemets pour rappeler la distance prise avec des conceptions biologiques ou essentialistes de la « race », qui est ici considérée comme un *construit social* et non pas comme une donnée, même s'il est aujourd'hui assez largement admis en sciences sociales que ce qu'elles prennent pour objet d'étude est la construction sociale et politique des différences phénotypiques. De ce point de vue, j'inscris ma réflexion à l'intérieur de la perspective selon laquelle les rapports inter-raciaux forment un champ ou un domaine particulier des rapports inter-ethniques, dans la mesure où ce qui est en cause dans les deux cas est la *croissance*, selon l'expression wébérienne, collectivement construite et partagée à une ascendance commune, qu'elle soit fondée sur une origine nationale, une culture, une religion où des caractéristiques naturalisées. Il me semble, en revanche, pour les raisons évoquées plus haut de la violence que peuvent revêtir les problématiques d'assignation identitaire lorsqu'elles engagent les questions de « race », que leur mention spécifique à l'intérieur de la perspective plus large de l'ethnicité est justifiée et heuristiquement féconde, car ils relèvent, on peut en faire l'hypothèse, de modalités spécifiques. Il me paraît cependant discutable d'englober, selon une tendance que l'on peut observer aujourd'hui, l'ensemble de ces problématiques sous le vocabulaire seul de la « race », ou de la « racialisation », ou de la « domination raciale ». Je reviendrais sur ces questions qui croisent, me semble-t-il, des hypothèses et des perspectives problématiques en renouvellement au sein de la sociologie du racisme.

Réinscrire la sociologie de la discrimination à l'intérieur d'une approche plus large qui prend en compte les ordres d'inégalité et les systèmes de stratification et de pouvoir, c'est aussi avancer, comme le font De Rudder, Poiret et Vourc'h, qu'il n'y a pas de coupure essentielle entre le racisme – défini, pour le dire vite, comme un ensemble de stéréotypes et de préjugés négatifs – et la discrimination. La discrimination constitue, de ce point de vue, un « racisme en actes » (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). La discrimination ne recouvre pas seulement

une inégalité de traitement, à l'embauche ou en matière salariale, elle peut revêtir des formes multiples et différentes : elle exclue, bien évidemment, mais peut aussi, comme évoqué plus haut, également intégrer sur le mode hiérarchique de l'exploitation et de l'infériorisation ; elle est un rejet et une ségrégation dans des tâches ingrates et faiblement qualifiées, pouvant conduire de manière apparente à une racisation des filières et des métiers. Comme le formule P. Bataille, « ... il s'agit de rejeter et donc de ségréger en ne reconnaissant pas la compétence acquise et en niant l'appartenance à la communauté » (Bataille, 1997, p. 129). Nous pouvons également référer cette hypothèse de l'absence de « coupure épistémologique » à ce que C. Guillaumin identifie comme l'unité profonde de l'idéologie raciste, « une organisation perceptive de la saisie du même et du différent », l'« état cristallisé d'un imaginaire », une « organisation idéologique latente » (Guillaumin, 1972, cité par Wieviorka, 1991).

Cette perspective dont nous reconnaissons volontiers la pertinence et le fondement conduit, toutefois, De Rudder, Poiret et Vourc'h à récuser le terme même de discrimination raciale en lui préférant celui de discrimination *raciste* : là aussi, selon une perspective sociologique étayée, il s'agit de souligner le fait que les « races » n'ont pas d'existence propre, qu'elles constituent le produit du racisme et de l'idéologie raciste et non l'inverse. Les auteurs convoquent en exemple les discriminations liées au sexe pour lesquelles la terminologie appropriée aujourd'hui est bien plus celle de discriminations *sexistes*. Pour Pap Ndiaye, en revanche, une distinction peut être introduite ici entre notion et objet qui justifie l'usage du qualificatif « racial ». L'adjectif *racial* relève ainsi d'un usage catégoriel et non d'un usage objectivant : comme il le formule, « je propose donc de parler de « question raciale », de « discrimination raciale », en utilisant l'adjectif et donc la catégorie. Quant à la « race », ce nom sera utilisé avec des guillemets, pour différencier son usage catégoriel de son usage objectivant » (Ndiaye, 2008, p. 36).

Cette méfiance sociologique vis-à-vis du vocabulaire de la « race » et du racial s'exprime dès les années 1970 dans les travaux, par exemple, d'auteurs comme Michael Banton, figure de proue et chef de file de la sociologie britannique des *Ethnic and racial studies*. Dans les années 1960-70, Banton plaide ainsi pour que le racisme disparaisse de l'outillage conceptuel de la sociologie, tout en développant en parallèle le concept de *racialisation*, pour traduire précisément l'idée de la « race » comme construction essentiellement hétéronome et assignée dans le but d'étayer une représentation ou perception : « la race comme représentation ou perception, comme mode de catégorisation de certaines populations par d'autres » (Wieviorka, 1998, p. 24).

La notion de « racialisation », aujourd'hui en développement, rencontre un écho important pour référer précisément à une projection ou à une représentation imposée, assignée par autrui, établissant un déterminisme sociologique par l'intermédiaire de catégories qui confinent au *naturel* et au biologique. Comme le suggèrent à nouveau De Rudder, Poiret et Vourc'h dans *L'inégalité raciste*, on peut introduire ici une distinction pour complexifier l'analyse entre les notions de « racialisme » et « racialisation », d'une part, et de « racisation », d'autre part. Les premières désigneraient ainsi les processus d'imputation raciale ou raciste lorsqu'il s'appuie sur une vision normative d'une hiérarchie et de l'inégalité raciale ; la seconde, dont ils préconisent l'usage dans l'observation des situations contemporaines, réfère davantage à un processus de *naturalisation* ou d'essentialisation des comportements et des conduites, en l'absence bien souvent d'une vision explicite ou d'une norme revendiquée de l'inégalité raciale. Je me suis rapprochée, dans mes travaux récents, de ce deuxième usage, en privilégiant notamment l'expression de *groupes* ou de *minorités racisés*, plutôt que *minorités raciales* ou *ethnoraciales* (Doytcheva, 2011). Par ailleurs, en s'appuyant notamment sur la réflexion de Louis-Georges Tin, Ndiaye propose d'introduire le

même type de terminologie en ce qui concerne la notion de minorité. Les personnes *minorées* sont ainsi celles qui font l'objet d'un processus social de *minoration*, par le fait de leur appartenance supposée à un groupe stigmatisé (2008, p. 58).

3.2. Racisme différentiel, racisme culturel et discriminations

Dans le champ même de la sociologie du racisme, des transformations ont été observées au cours des dernières décennies en ce qui concerne les manifestations et les modes d'expression du racisme qui pourraient, à titre d'hypothèse, être également interprétées comme faisant le lien avec la problématique de la discrimination. En effet, dès les années 1980, on souligne, en lieu et place des idéologies explicites de l'inégalité raciale, l'apparition d'un racisme rapidement qualifié de « culturel » ou de « différentialiste », qui introduit la même logique de déterminisme sociologique en la fondant, toutefois, sur des données culturelles, plutôt que biologiques. Tout se passe comme si la culture fonctionnait dans ces visions et représentations comme un euphémisme de la « race ». Le discrédit de la pensée raciale au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, ainsi que les campagnes menées par des organismes comme l'UNESCO, par exemple, pour le remplacement du vocabulaire de la « race » par des notions davantage centrées sur la dimension culturelle ou ethno-culturelle⁵⁴ expliquent le fait que le racisme biologique « recule », mais qu'il se transforme en même temps. En 1981 paraît ainsi en anglais l'ouvrage de Martin Barker, *The New Racism*, fondateur de cette vision du racisme comme étant désormais un *racisme culturel*. On en trouve l'écho en France au milieu des années 1980 avec, par exemple, l'analyse de Pierre-André Taguieff d'un « néo-racisme différentialiste » (Taguieff, 1991). Pour Barker, le racisme se nourrit des manifestations de la différence culturelle qu'il transforme en caractéristiques raciales. Il essentialise la différence, introduisant ainsi une explication biologisante dans des processus sociaux.

L'idée centrale, particulièrement appropriée au contexte français, comme en fait l'hypothèse P. Bataille, est que les pratiques racistes ne se nomment pas comme telles lorsqu'elles trouvent leur place dans la quotidienneté des pratiques ordinaires : « La plupart du temps les choses sont plus diffuses, moins visibles, plus « nuancées »... l'euphémisme est de mise, la pratique devient indicible jusque pour la victime qui ne peut qu'entrevoir la responsabilité d'un système, où le racisme gagne de manière diffuse en légitimité comportementale et sociale » (Bataille, 1999, p. 286). Le préjugé raciste étant interdit d'expression explicite, ceux qui le portent, surtout dans les secteurs éduqués de la population, trouvent à le camoufler derrière des arguments socialement acceptables, comme par exemple la culture ou les valeurs individualistes.

Nous pouvons ainsi admettre avec M. Wieviorka que, s'il faut toujours interroger la pertinence de l'idée « d'un changement radical dans les logiques profondes du racisme », on peut néanmoins observer que « historiquement, dans les sociétés occidentales contemporaines, une tendance au renforcement de la logique de la différenciation est en cours, sur fond de fragmentation culturelle et de poussée des nationalismes, tandis que le racisme universaliste, lié à l'idée de hiérarchie des races et affaibli par le déclin de l'idée scientifique de race, peut apparaître moins prégnant » (1998, p. 36).

⁵⁴ Voir notamment sur ce point la contribution importante de Claude Lévi-Strauss avec la conférence « Race et culture » prononcée en 1971 à l'UNESCO.

Ces résultats sociologiques sur l'évolution des formes et des manifestations du préjugé raciste rejoignent des données issues d'une approche qualitative des discriminations qui soulignent également le caractère « subtil » du racisme, à l'œuvre sur le lieu de travail, à l'école, etc. Comme l'évoque Ndiaye, du point de vue du minoritaire, la discrimination est plus grave que l'insulte raciste : « Non pas que l'insulte raciste soit agréable, mais elle est susceptible de mobiliser des ressources psychologiques d'auto-défense relativement efficaces (pour peu que les insultes soient rares...) » (2008, p. 250). En revanche, la discrimination laisse la personne désarmée, sans voix, sans prise sur une personne qui explique avec le sourire que « cela ne va pas d'être noir dans le marketing », face au silence des employeurs, aux lettres de refus standardisées.

Dans l'enquête réalisée auprès des personnes accompagnées, victimes potentielles ou exposées aux actes de discrimination, un grand nombre de nos interlocuteurs ont évoqué les méfaits d'un tel *racisme latent* qui ne dit pas son nom, mais dont les effets sont perceptibles dans les scènes d'interaction les plus quotidiennes. L'implicite des actes racistes, le non-dit des préjugés sont alors à décoder dans la différenciation des trajectoires et des carrières – l'attente pour accéder à un stage ou à un premier emploi, les rythmes d'évolution, etc. On peut rapprocher cette figure du racisme contemporain des situations que Eduardo Bonilla-Silva décrit à travers la métaphore du « racisme sans racistes », ou d'un racisme « aveugle à la couleur » (*colour-blind*). L'auteur distingue plusieurs formes de discours contemporains de stigmatisation d'un autre racialisé, dont relèvent par exemple le « libéralisme abstrait » (critiquant les dispositifs d'*affirmative action*), ou encore « la minimalisation du racisme » (Bonilla-Silva, 2003). Les travaux conduits en psychologie sociale ont, quant à eux, également documenté, les dernières années, ces nouvelles formes d'exclusion où le préjugé se fait « subtil » ou implicite, se camoufle derrière des arguments socialement acceptables ou perçus comme « neutres ». En s'attardant sur la propension du cerveau humain à fonctionner en créant des catégories, ils montrent l'enracinement profond des stéréotypes qui peuvent leur être attachés et donc l'existence de préjugés (âgistes, homophobes ou sexistes), ancrés de manière importante dans « l'inconscient » individuel et collectif.

Dans ces chantiers empiriques autant que théoriques, la sociologie du racisme rejoint ou renoue, selon notre hypothèse, avec une sociologie de la discrimination puisque, compte tenu du caractère présenté comme « neutre » ou camouflé du préjugé, seule une étude différentielle des situations peut en révéler l'impact et la réalité. De son côté, la notion même de discrimination s'élargit pour englober non seulement ce qui relève d'un traitement discriminatoire intentionnel, mais aussi de systèmes de sélection et de triage illicites qui s'organisent de manière plus sinieuse et moins apparente dans les règles et les conventions institutionnelles. La notion de discrimination indirecte, reconnue en droit, en rend d'abord partiellement compte : c'est une pratique, une disposition ou un critère, en apparence « neutres », mais susceptibles d'entraîner un désavantage particulier pour les personnes appartenant à un groupe par rapport à d'autres personnes. D'après les résultats convergents de la recherche, ces situations de « discrimination indirecte » tendent à représenter la grande majorité des actes discriminatoires. La notion de *discrimination systémique* qui est un concept de l'analyse sociologique et non un instrument du droit, prolonge ce point de vue : plus qu'elle ne procède d'une idéologie raciste, la discrimination systémique résulte du fonctionnement d'un système dont les règles et les conventions, en apparence neutres, aboutissent à défavoriser de manière significative des personnes en raison à leur appartenance réelle ou supposée à des groupes stigmatisés.

Notons que l'hypothèse sociologique de la discrimination systémique a déjà trouvé des formulations antérieures dans les termes précisément d'un racisme étudié non pas comme fait individuel mais comme structure sociale. La distinction entre « racisme individuel » et « racisme institutionnel » fut introduite notamment par les militants des droits civiques aux Etats-Unis, faisant valoir que l'inégalité des Noirs américains n'était pas uniquement le fruit de préjugés et de pratiques discriminatoires, mais d'un ensemble intégré de dispositifs qui, de manière structurelle, assuraient une suprématie blanche. Le *racisme institutionnel* correspond sur le plan comportemental à la discrimination indirecte ou systémique. Ces concepts que l'on ne peut limiter à la seule dimension légale ou juridique de la discrimination, se révèlent ainsi porteurs d'un potentiel important de changement et de révision critique des règles et des conduites (Simon et Stavo-Debauge, 2004). Je reviendrais au point suivant sur la manière dont le concept et la perspective sociologique de la (non)discrimination m'ont conduit à reconsidérer et à développer le cadre d'analyse que j'ai présenté en matière de multiculturalisme, de rapports entre minoritaires et majoritaires et de reconnaissance des identifications particulières.

4. Discriminations et approches statutaires de la reconnaissance

Dans la première édition de l'ouvrage de synthèse sur le multiculturalisme, publiée en 2005, j'ai souligné une difficulté importante, traversant les débats en la matière, qui fut celle d'articuler les approches normatives de la reconnaissance avec une perspective sociologique et empirique des faits culturels, minoritaires : c'est ce que j'ai proposé de nommer à l'époque la critique « épistémique » du multiculturalisme. En effet, alors que les théories normatives de la reconnaissance considèrent souvent la culture et les identités minoritaires comme un « postulat de départ », les sciences sociales y voient un fait qu'il convient d'interroger et bien souvent de « déconstruire ». Dans le principe de l'interdisciplinarité, au demeurant légitime et fécond sur ces questions, un hiatus se fait jour, dès lors que certains des arguments des théories multiculturelles, articulant des présupposés essentiellement spéculatifs sur la « nature humaine » à des choix politiques normatifs, semblent se heurter aux perspectives développées par les sciences sociales, dont ils peuvent ignorer les acquis, voire même contredire certains des résultats. Comment définir la *culture* et comment la reconnaître institutionnellement ? Comment démêler dans l'affirmation identitaire le désir d'*authenticité* des rapports d'inégalité et de pouvoir ? - telles m'ont semblé être quelques unes des questions importantes occultées par les approches normatives de la culture.

Comme j'ai essayé de le montrer dans l'édition de 2005, puis dans celle de 2011, certaines des perspectives théoriques en faveur du multiculturalisme souffrent d'un certain *culturalisme*. Cette vision est d'ailleurs explicitement assumée par des auteurs comme Kymlicka, parmi d'autres, qui admettent volontiers l'étiquette de *libéraux culturalistes*. Ce *culturalisme* est exposé néanmoins, du point de vue des sciences sociales, à différentes objections ou critiques : celle d'abord d'un certain *essentialisme* qui présume l'existence propre et l'autonomie des cultures, dont il peut surestimer la cohérence, la stabilité ou l'homogénéité ; celle, ensuite, des travaux sur l'ethnicité qui, étudiant les phénomènes identitaires au prisme des rapports sociaux d'inégalité et de pouvoir, peuvent évoquer une « erreur de diagnostic » : qu'est-ce qui est en cause dans les regains et les mobilisations identitaires, les besoins individuels d'appartenance, de fidélité et d'*authenticité* ou les processus sociaux d'exclusion et de domination ?

Si l'on admet une définition non culturaliste de la culture comment dès lors envisager le principe de sa reconnaissance institutionnelle, voire celui de l'institution de « droits culturels » ? Ou encore, dans les termes de Vermeulen et de Slijper, si l'on démontre que la différence culturelle n'est pas le problème, il s'en suivrait que le multiculturalisme n'est pas la solution. Ce « gap » ou hiatus interdisciplinaire vient néanmoins à être comblé, selon mon hypothèse, dans un certain nombre de travaux, issus notamment du champ des études féministes, et se réclamant d'une *approche critique* de la reconnaissance, c'est-à-dire dans les termes de N. Fraser, « des composantes de la politique de la différence culturelle qui peuvent être combinées à une revendication sociale d'égalité » (Fraser, 2005, p. 10). Comme j'essaierais de le présenter ici, une compréhension du phénomène de la discrimination est sous-jacente à ce point de vue et plus spécifiquement dans l'approche développée par Nancy Fraser sur laquelle je m'arrêterai en premier pour aborder ces travaux.

Comme nous l'avons vu, Fraser reproche à Charles Taylor et plus particulièrement encore à Axel Honneth, de développer une perspective « psychologique » ou « morale » sur ces questions, les concevant principalement comme une affaire de « réalisation de soi ». À cette conception, elle oppose une vision et une définition de la reconnaissance comme relevant d'abord d'un principe de justice sociale. Ce qu'il s'agit de dénoncer, selon elle, est d'abord le fait que des individus et des groupes se voient dénier le statut de partenaire à part entière dans la société, en raison notamment de « modèles institutionnalisés de valeurs culturelles » à la construction desquels ils n'ont pas participé « sur un pied d'égalité » (ibid., p. 49). Comme j'essaierais de l'évoquer rapidement dans les lignes suivantes, une compréhension des processus discriminatoires informe cette théorie « statutaire » de la reconnaissance.

4.1. Une approche statutaire de la reconnaissance

Dans le modèle théorique élaboré par Fraser, le concept de justice est abordé d'abord dans une perspective délibérément multidimensionnelle : l'injustice sociale ne peut se réduire à la seule dimension de l'inégalité et de l'exploitation économique qui est celle historiquement et jusqu'à présent envisagée par la théorie critique ; d'autres formes de domination doivent également pouvoir être prises en compte qui relèveraient davantage de « la structure d'évaluation culturelle » et symbolique des sociétés. Les « sexualités méprisées », victimes d'une « construction autoritaire de normes favorisant l'hétérosexualité » qui va de pair avec l'homophobie, la dévalorisation culturelle de l'homosexualité en sont un exemple. Ces individus sont dénigrés, sujets à la honte, au harcèlement, à la restriction de droits, à la violence et à la discrimination. Ils peuvent être également victimes d'injustices économiques, mais « loin de relever de la structure économique, celles-ci dérivent d'une structure d'évaluation culturelle injuste ». Vaincre ces préjugés impliquerait par conséquent de transformer les évaluations culturelles – de même que leurs expressions légales et concrètes – qui dénie aux homosexuel(le) un égal respect et refusent de reconnaître l'homosexualité comme une forme légitime d'existence. Le genre forme, bien évidemment, une autre forme de différenciation relevant de l'évaluation culturelle : l'androcentrisme, c'est-à-dire la construction de normes qui privilégient les caractéristiques associées au masculin, la dévalorisation généralisée et le dénigrement des choses définies comme « féminines », impliquent le décentrement de ces normes dominantes.

L'exigence de reconnaissance est ainsi placée chez Fraser sous le principe de la « parité de participation ». C'est-à-dire que la nécessité de reconnaissance est théoriquement commandée non pas par un besoin individuel d'authenticité et de fidélité à soi, mais par un principe politique « supérieur », selon l'auteure, qui est celui de l'égalité dans l'accès aux biens et aux ressources. Dans la mesure où cette « participation paritaire » exige des conditions tant matérielles qu'intersubjectives (à savoir un égal respect pour les participants), les interventions et remèdes apportés doivent combiner simultanément *redistribution* et *reconnaissance*. Redistribution et reconnaissance peuvent avoir toutefois des dynamiques divergentes : alors que la première œuvre à une indifférenciation des individus et potentiellement à la disparition des groupes, la seconde peut participer d'une consolidation des identités et des frontières. C'est la raison pour laquelle les moyens de la reconnaissance ne peuvent pas ressortir d'une définition abstraite et *a priori*, mais doivent principalement s'adapter « aux torts subis » : « dans le cas où ce qui est nié c'est l'humanité commune, le remède est la reconnaissance universaliste. Lorsque c'est la particularité qui est niée, le remède est la reconnaissance de la différence » (ibid., p. 55). La conception proposée par l'auteure est ainsi assez clairement en résonance avec une perspective sociologique et politique qu'on peut exprimer dans le vocabulaire de la non-discrimination - ce qu'elle

nomme « la participation paritaire ». C'est ce dernier concept qui appelle, plutôt qu'une compréhension sociologique ou normative des phénomènes culturels, la nécessité d'une politique minoritaire ou de reconnaissance. Dans celle-ci les mesures entreprises relèvent d'abord d'une logique de correction de torts ou de préjudices et donc d'une évaluation pragmatique des inégalités, plutôt que d'une approche théorique à caractère général ou universaliste.

Une autre originalité de la contribution de l'auteure qui a fait écho pour moi à des situations empiriques et des travaux d'enquête réside dans la distinction proposée entre remèdes « correctifs » et « transformateurs » : les premiers consistent en une politique de valorisation des identités stigmatisées et méprisées ; c'est la voie empruntée par ce que Fraser nomme le « multiculturalisme officiel ». Le second type d'intervention est celui qui recueille ses préférences, car il s'agit ici d'interventions transformatrices qui visent non pas à solidifier des identités existantes, mais à déconstruire les structures même de la différenciation, à « désinstitutionnaliser » une norme culturelle dominante. Selon l'exemple pris par Fraser, alors que le mouvement *gay* cherche à mettre en valeur la différenciation existante entre groupes sexuels, le mouvement *queer* cherche à la déstabiliser ouvertement et à long terme. Mais l'argument vaut de manière générale : si les remèdes correctifs par la reconnaissance ont tendance à figer la différenciation, les remèdes transformateurs visent à la déstabiliser afin d'ouvrir de nouvelles possibilités.

Cette idée de déstabilisation ou de « désinstitutionnalisation » d'une norme culturelle – mais aussi de genre, en matière d'orientation sexuelle, etc. – rejoint à mon sens les résultats issus de perspectives sociologiques et empiriques qui se sont attachées, comme je l'évoquais dans les chapitres précédents, à étudier les processus d'une production institutionnelle de l'ethnicité, de sa construction collective et inter-subjective. En effet, dans ces travaux la prétention à la « neutralité » est souvent interrogée, « déconstruite » et apparaît, en lieu et place d'une universalité revendiquée, comme étant colorée par des valeurs particulières, des pratiques socialement marquées qui s'enracinent dans des rapports et des situations historiques. C'est ce que montrent, par exemple, les travaux de R. Liogier, questionnant la définition française de la laïcité : plutôt que le principe théorique de la non-intervention et de la séparation entre Eglises et Etat, il évoque ainsi une construction publique et politique de la « neutralité » (Liogier, 2006). Les résultats auxquels je suis parvenue à partir de l'enquête sur les mobilisations associatives des migrants, ainsi que sur leur réception et réappropriation dans le cadre des politiques urbaines peuvent également, d'une certaine manière, être lus à travers ce prisme : ce qui se présente comme un « cadre » ouvert d'intervention n'est pas moins lesté de valeurs, de partis pris et d'attentes normatives explicites ou implicites qui ont pour conséquence d'écarter, de manière plus ou moins légitime, certaines formes de parole, de mobilisation et donc de participation citoyenne. Le *cadrage* opéré par les politiques urbaines peut être dès lors analysé comme discriminatoire, dans un certain nombre de situations, à l'égard plus particulièrement des mobilisations des migrants. Si, à l'époque, j'ai plutôt formulé mes conclusions dans les termes d'une « reconnaissance paradoxale », ou d'une « visibilité autorisée », il me semble également que la perspective de la non-discrimination peut renouveler et enrichir ici la démarche de compréhension et d'analyse.

Ce qui est évoqué par Fraser dans les termes d'une « désinstitutionnalisation » - symbolique mais aussi matérielle, légale, pratique – rencontre également de manière assez claire la philosophie des politiques anti-discriminatoires, lorsqu'elles prétendent s'attaquer notamment à la question des discriminations indirectes ou systémiques rappelées plus haut. Prenons l'exemple des concours d'entrée dans la fonction publique ou d'autres épreuves qui sanctionnent des carrières d'excellence. Si la règle de sélection appliquée s'affiche comme

éminemment méritocratique, il est évident qu'elle comporte des effets forts de sélection et de marquage social, par la connotation des apprentissages, des savoirs et des pratiques. Si l'éclairage de cette situation a été porté, dès les années 1960, en ce qui concerne les appartenances de classe (Bourdieu et Passeron, 1964 ; 1970), il peut être aujourd'hui élargi à d'autres formes d'inégalités et de domination. D'une certaine manière, l'on peut lire la question de la non-discrimination, ou d'une participation paritaire, dans les termes de l'auteure, comme étant au croisement des deux ordres de cette vision bi-dimensionnelle de la justice proposée par Fraser, voire comme offrant une illustration des formes et des modalités de leur combinaison.

4.2. Des politiques « sans sujet » ?

Dans le prolongement de cette approche *non essentialiste* des politiques de la reconnaissance que je me suis attachée à développer dans la deuxième édition de l'ouvrage consacré au multiculturalisme, une autre réflexion a retenu mon attention, allant dans le sens d'une politique *subversive* ou encore « anti-fondationnaliste » de l'identité, qui invite à « déconstruire » et à « perturber » l'ordre du genre, plutôt qu'à soutenir et à valoriser les différenciations à l'œuvre dans la société. Tout comme Fraser, Judith Butler préconise et « garde espoir » en la possibilité d'une coalition des minorités qui transcende la simplicité des catégories identitaires et permette de dé-ranger les stratégies hégémoniques.

La publication en 1990 de *Gender Trouble* rencontre en effet un écho important dans le champ des études féministes, ainsi que des recherches gaies et lesbiennes. Comme l'indique le titre de l'ouvrage – *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, – cette réflexion porte sur la problématique du genre bien davantage que sur celle des identités ethnoraciales. Néanmoins, les très importantes implications théoriques qui en découlent sur les processus par exemple de construction et d'assignation identitaire, la dimension systémique des inégalités m'ont semblé constituer également des voies de compréhension fécondes en matière, plus largement, de politique identitaire, multiculturelle, des minorités. En s'appuyant sur la déconstruction propre à Jacques Derrida, ainsi que sur la généalogie critique de Michel Foucault, Butler propose notamment deux critiques stimulantes d'un point de vue sociologique qui sont celles du concept même d'identité, ainsi que de celui d'émancipation.

En effet, admet l'auteure, l'identité et encore plus le sujet présumé porteur d'identité sont importants pour la politique, la vie publique ... Les identités personnelles sont un facteur important de défense et de légitimation des actions et des mobilisations dans un contexte politique démocratique ; néanmoins, le risque des identités promues et valorisées ainsi – les femmes, les immigrés, etc. – n'est-il pas de devenir à nouveau les instruments d'un système de domination et de pouvoir auquel elles souhaitent s'opposer et dont elles aimeraient s'affranchir ? Parler « au nom des » femmes est sans doute une position politique confortable, mais ne risque-t-elle pas de consolider davantage encore les ressorts identitaires qui soutiennent l'action publique et donc le régime de pouvoir qui les produit ? Butler plaide ainsi en faveur d'une approche « anti-fondationnaliste » de l'identité qui supposerait « l'incomplétude essentielle » de la catégorie identitaire pour en faire un « site de signification toujours ouvert à la contestation » ; l'« incomplétude définitionnelle » des catégories pouvant servir ainsi d'« idéal normatif, la contrainte en moins » (Butler, 2005, p. 82).

Cette approche qualifiée de *subversive* se fonde chez l'auteure sur une critique de la notion même d'*identité*, critique tout à fait riche et stimulante au regard des travaux produits par les sciences sociales. En se penchant sur une tradition philosophique et plus largement savante européenne, Butler met en exergue le fait que celle-ci relève bien souvent de ce qui serait une « métaphysique de la substance ». Dans la tradition philosophique, la notion de « personne » a été élaborée analytiquement avec le présupposé que la personne restait, quel que soit le contexte social dans lequel elle se trouvait. Y compris les sciences sociales ont traditionnellement cherché à en rendre compte à partir de l'idée que celle-ci précède ontologiquement ses différents rôles et fonctions. Cependant, interroge Butler, dans quelle mesure l'« identité » n'est-elle pas un idéal normatif, plutôt qu'un fait descriptif de l'expérience ?

L'idée d'une *métaphysique de la substance*, dont elle associe la critique à la pensée nietzschéenne viendrait ainsi d'une croyance en le langage et plus particulièrement en la « vérité des catégories grammaticales » : « C'est la grammaire (la structure sujet-prédicat) qui a inspiré à Descartes la certitude que le « je » était le sujet de « penser » » (ibid., p. 90). La loi également produit l'idée d'un « sujet avant la loi ». Ce sujet, admet l'auteure, est important pour la politique. Cependant, dans un système qui produit des sujets genrés selon un axe différentiel de domination (hommes-femmes), « croire que ce système permettra l'émancipation des « femmes » revient à se mettre en situation d'échec ».

Nous retrouvons ici la conception critique de l'analyse foucauldienne du concept d'émancipation que Butler fait sienne. Dans l'œuvre de Foucault, sexe et pouvoir sont coextensifs dans l'histoire de l'humanité : la catégorie de sexe est ainsi le produit d'un régime historiquement singulier de sexualité qui masquerait de la sorte ses fins stratégiques de survie et de reproduction, en prétendant plus particulièrement que le « sexe » est la cause du comportement et de l'expérience (Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, 1976, t. I). Or, cette prétendue cause pourrait se révéler n'être qu'un « effet », c'est-à-dire le produit d'un régime particulier de sexualité qui vise ainsi à réguler l'expérience en la naturalisant. L'hétérosexualité constitue donc une « matrice » politique, économique et culturelle dont le langage, la grammaire et la syntaxe sont des attributs puissants et, en l'occurrence, *phallogocentriques*, selon l'expression puisée ici dans l'œuvre de Luce Irigaray. L'idée d'une « libération sexuelle », d'une « sexualité au-delà du sexe » méconnaîtrait précisément ces modes selon lesquels les rapports de pouvoir continuent à construire les « femmes ».

L'auteure nous invite ainsi, plutôt qu'à emprunter des stratégies faisant figurer un utopique au-delà, à perturber l'ordre du genre « en mobilisant, en déstabilisant et en faisant proliférer de manière subversive » ses catégories constitutives. Comme le formule Butler, « mobiliser des catégories identitaires à des fins de politisation, c'est toujours courir le risque imminent de voir l'identité devenir l'instrument du pouvoir auquel on s'oppose. Ce n'est pas une raison pour ne pas utiliser, ou être utilisé.e par l'identité » (ibid., p. 49-50). Dans l'approche développée par l'auteure, aussi bien que dans celle préconisée par Fraser, reste toutefois ouverte, comme je l'ai suggéré, la question du soutien individuel et collectif qu'il convient d'envisager aux politiques « sans sujet » ou encore pour celles visant à une « désinstitutionnalisation » de la norme culturelle dominante. Si les individus sont prompts à se mobiliser pour la défense de « leur » identité, quelle adhésion faut-il concevoir pour un programme de la subversion ? De ce point de vue, la réflexion proposée par une autre auteure anglophone, qui opère un recentrement sur la notion de sujet et sur celle plus particulièrement de droits individuels m'a semblé offrir des pistes fécondes de prolongement et d'enrichissement.

4.3. Un multiculturalisme « sans culture »

Plutôt qu'à des politiques « sans sujet », Anne Phillips propose en effet de s'intéresser à « un multiculturalisme sans culture » (2007). S'inscrivant également dans une approche *non-essentialiste* de l'identité, Phillips interroge les manières de définir une politique des minorités qui ne conduise pas au phénomène évoqué plus haut d'une reproduction du préjugé et du stigmatisme et, en l'occurrence, à une *culturalisation* excessive des individus et des pratiques. Sa réflexion se caractérise aussi par l'effort de concilier différentes perspectives en matière de politique minoritaire – de genre, d'ethnicité. Aussi, Phillips entame sa réflexion d'un point différent qui est celui d'une certaine critique féministe des politiques multiculturelles, dont celle plus particulièrement formulée par Susan Moller Okin, à la fin des années 1990, qui sous le titre explicite « *Is Multiculturalism Bad for Women ?* » (1997) stigmatise les tensions à l'œuvre entre multiculturalisme et féminisme. L'hypothèse poursuivie par Phillips est que ces politiques minoritaires peuvent être compatibles avec la poursuite des principes d'égalité des sexes et des droits des femmes, contrairement aux thèses défendues par Okin, à condition qu'elles se dispensent précisément d'une compréhension essentialiste de la culture.

Une des idées centrales de l'auteure, qui rejoint également les travaux et les résultats issus de perspectives empiriques, est que nous devrions avoir aujourd'hui une approche « plus nuancée » et plus attentive de la notion de culture, comme celles par exemple qui sont mobilisées en matière de classe sociale ou de genre. Cette conception devrait notamment laisser plus de place à la personne humaine et à sa capacité d'exercer un libre arbitre, car si la culture « influence, définit et contraint le comportement », elle ne le « détermine pas » (*ibid.*, p. 10). En focalisant son analyse sur les champs de contestation où la sensibilité à des traditions culturelles aurait été utilisée pour dénier aux femmes un respect et un droit égal, Phillips affirme se sentir proche de ceux qui ont noté dans la période récente comment la culture est utilisée de manière sélective pour rendre compte des comportements des autochtones et des étrangers : les premiers sont en général censés s'expliquer en fonction de choix éthiques et moraux, tandis que les seconds sont assez largement vus comme déterminés par leur « culture ».

À l'instar d'autres travaux sur lesquels je me suis arrêtée ici, elle critique le multiculturalisme « classique », soulignant notamment le fait que certains accommodements « bien pensants », destinés à réguler les différences de pouvoir entre les groupes peuvent finir par renforcer les hiérarchies de pouvoir à l'intérieur de ces mêmes groupes. Certaines catégories « à risque » seraient alors amenées à payer de manière disproportionnée les coûts de ces politiques. Car, en effet, ce qui est présenté comme les « traditions » d'une culture ou d'un groupe, sont les « traditions » défendues par les « hommes âgés » de ce groupe - ce qu'elle nomme la « critique minoritaire » du multiculturalisme, formulée au nom des « minorités des minorités » (les femmes, les homosexuels, les pauvres).

Mais si la culture est le « mauvais terme », peut-on avoir alors un « multiculturalisme sans culture » ? Dans la période récente, ayant notamment suivi les événements du 11 septembre 2001, Phillips constate ainsi un changement trop rapide vers un « cosmopolitisme transnational » qui lui apparaît inadéquat même s'il est qualifié de « local », « vernaculaire » ou « critique ». En se basant, entre autres, sur les travaux de Kymlicka, elle estime que la culture compte comme moyen dont nous avons besoin pour donner sens au monde qui nous entoure, comme un élément important des identités personnelles choisies, comme un mécanisme à travers lequel les hiérarchies sociales se reproduisent. En effet, les inégalités matérielles sont corrélées à des catégories de genre, de « race », d'ethnicité ou d'origine nationale de manière aussi structurelle que cela va bien au-delà des questions d'identité et de

choix. Les individus peuvent ne pas vouloir se définir en fonction de leur sexe, ethnicité, ou culture supposée, mais ils ne peuvent pas pour autant échapper aux désavantages et discriminations qui s'enracinent dans ces assignations. Dans la mesure où elle participe de la manière dont nous donnons sens au monde qui nous entoure la culture ne sera jamais « contournable » ; de même, pour ce qui est des manières dont elle participe aux processus de stratification sociale et de pouvoir. Postuler l'inexistence des « différences culturelles » ne nous aiderait donc pas par conséquent à résoudre ces questions.

Si les limites des approches « aveugles » au sexe ou à la « race » en vue de lutter contre les oppressions sexuelle et raciale ont été largement documentées ces dernières décennies, la problématique serait similaire en ce qui concerne la « culture » aujourd'hui. Dans les trois cas les catégories sont problématiques. Mais dénier, critiquer simplement leur validité, ne suffit pas à combattre les hiérarchies de pouvoir qui s'y enracinent.

Phillips conduit dès lors une enquête personnelle, particulièrement bien documentée, sur les manières dont l'invocation de l'argument culturel fonctionne dans l'arène publique et la sphère politique, en tant que ressource identitaire et élément de protection personnelle ou, au contraire, en tant que source de stigmatisation et d'imposition identitaire⁵⁵. En mobilisant les travaux d'une *feminist legal theory*, elle se penche avec attention plus particulièrement sur la manière dont la culture est invoquée dans le système judiciaire. Dans quelle mesure, ces arguments de nature culturelle invoqués devant les tribunaux peuvent-ils être utilisés pour porter entrave, ou en contradiction avec la logique de protection de droits personnels ? Ses observations attirent notre attention sur une mobilisation très sélective de la culture dans ces espaces : les mauvaises pratiques sont pensées en termes de culture uniquement lorsque les cultures en question sont « étrangères » aux Etats-Unis, autrement elles sont vues comme des aberrations individuelles. Plus, les arguments de nature culturelle sont invoqués non pas parce qu'ils semblent étrangers à la majorité, mais *au contraire* parce qu'ils lui sont familiers (ibid., p. 96). La *culturalisation* des individus et des pratiques « fonctionne » lorsque les arguments font écho à des représentations déjà disponibles et ancrées dans la vision majoritaire : « Ce qui prend la forme d'un accommodement de la différence est en réalité une réimposition de la ressemblance ». La jurisprudence donne à voir plutôt « des représentations bien conventionnelles sur la différence de sexes, augmentées en intensité parce que perçues comme codes culturels ».

Les difficultés posées par l'invocation de catégories culturelles doivent donc être comprises, selon Phillips, comme faisant partie d'un modèle plus général dans lequel la culture majoritaire, elle même, véhicule une compréhension genrée des responsabilités et des comportements individuels. Ce n'est pas l'introduction de l'argument de la différence qui générerait en soi un problème de traitement inéquitable, mais bien plus les conventions de genre de la culture dominante qui projette ainsi sur d'Autres ce qui est désormais perçu comme posant question dans ses propres conventions⁵⁶. En prolongeant la pensée de Phillips, on peut ainsi analyser les exemples donnés par l'auteure comme une illustration de la logique du bouc émissaire du racisme. Elle constitue en ce sens une invitation et une voie fécondes pour une analyse sociologique du préjugé et de la manière dont il s'incarne dans des représentations, des actes de parole ou d'intervention. Sa réflexion sur la *culturalisation* des

⁵⁵ Comme elle l'écrit, « j'ai été choquée par l'argument de (...) que lorsque les femmes des minorités n'obtiennent pas la protection qu'elles réclament, cela a moins à voir avec un respect mal placé pour la diversité culturelle qu'avec une présomption raciste selon laquelle la violence et la contrainte sont normales pour certains groupes et individus. »

⁵⁶ Comme le formule Wendy Brown (2008) sur un sujet différent néanmoins connexe, la profusion dans la période récente de discours sur la *tolérance* participe en creux de la construction d'un discours *civilisationnel* qui identifie tant la tolérance que le tolérable à l'Occident, placé ainsi face à son Autre supputé « fondamentaliste, barbare et intolérant ».

objets et des pratiques m'a été ainsi utile dans les travaux que j'ai eu l'occasion de conduire plus récemment sur la question de la construction et de la représentation dans l'espace public, le champ politique, les médias... de la question dite *rom*, ou du « problème rom », ou encore de la figure collective des *Roms* (cf. *infra*).

Mais si Phillips recherche une définition du multiculturalisme qui se distingue d'une approche réifiante et essentialiste, elle souhaite également lui conserver suffisamment de substance pour le différencier du seul cosmopolitisme. Elle suggère donc une approche moins interventionniste et davantage orientée sur les droits de la personne, dans une version du multiculturalisme qui « repose sur les droits individuels de sortie comme protection principale contre des pressions culturelles indues » (ibid., p. 133). En se fondant sur une compréhension des groupes culturels comme « des associations d'individus », l'auteure affirme qu'en matière de diversité culturelle, « le droit des membres de sortie devient le seul droit réellement fondamental » : « dans la mesure où les individus ont le droit de quitter leur communauté et ont choisi de ne pas l'exercer, nous devons admettre qu'ils vivent selon les principes de leur choix » (ibid., p. 136).

Cependant, admet Phillips, le « droit de sortie » ou de « défection » peut être également considéré comme une figure rhétorique. En s'appuyant sur une littérature féministe, et notamment sur la réflexion de S. M. Okin, Phillips rappelle le caractère « intrinsèquement problématique » de la notion, c'est-à-dire que ceux qui sont les plus susceptibles d'en avoir besoin sont aussi ceux les moins aptes à s'en servir. Dans cette littérature l'argument de « l'oppression hypothéquant l'imagination » est important et perçu comme tout à fait valable : ces individus peuvent-ils seulement imaginer qu'il soit possible de quitter leur groupe culturel ? L'idéologie de la sortie peut être dès lors utilisée comme une négation des abus : en effet, du moment où la sortie est définie comme la réponse appropriée à l'abus, le fait de rester peut être interprété comme la preuve de l'absence d'abus. Il y aurait ainsi une *double contrainte* associée à la sortie, soit elle vous ôte la possibilité de contestation, soit vous êtes représenté comme quelqu'un de si impuissant et subordonné que vous êtes dépourvu de la capacité de partir (Martha Mahoney, cité par Phillips, ibid., p. 150). La rhétorique de la sortie précipite donc les individus dans un choix cruel de pénalités : accepter toutes les pratiques y compris celles qui violent son intégrité ou (d'une manière ou d'une autre) partir. La sortie fait reposer toutes les solutions du conflit sur l'individu, ainsi qu'elle libère le groupe et les pouvoirs publics de toute responsabilité de changement⁵⁷.

Il s'en suit, d'après Phillips, que les enjeux résident non pas tant dans le fait de savoir si les individus ont le droit ou non de quitter leur communauté ou groupe, mais dans un questionnement sur, ayant ce droit, peut-il seulement y avoir des protections assez solides contre les pressions. Elle distingue avec Brian Barry (2002) trois types de « coûts » liés à la sortie : intrinsèques, associés et externes. Si rien ne peut être fait contre les « coûts intrinsèques », ceux qui découlent de la perte de la qualité de membre et des liens d'appartenance, ni d'ailleurs pour les coûts associés qui proviennent de pratiques qu'un Etat libéral ne peut pas interdire (la mise à l'écart ou l'association contre les membres dissidents), on peut en revanche agir sur les « coûts externes », en rendant par exemple les licenciements abusifs illégaux, en imposant des compensations, etc. (ibid., p. 147). En s'appuyant sur les

⁵⁷ Phillips rappelle ici, naturellement, la réflexion fondatrice de Hirschman ainsi que le fait que Hirschman considère la sortie des groupes primordiaux (famille, tribu, église ou nation) comme « habituellement impensable même si pas toujours absolument impossible ». La distinction qu'il établit dans les termes de « *flight rather fight* » fait écho, d'après l'auteure, à des travaux récents qui soulignent la nécessité de contester les pratiques discriminatoires « de l'intérieur ». Cf. Hirschman, Albert O., *Exit, voice, and loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and states*, Harvard university press, 1970.

travaux d'Ayelet Shachar, Phillips évoque ainsi la possibilité de ce qu'elle nomme « des accommodements transformatifs ». Plutôt qu'une sortie qui hypothèquerait la prise de parole, il devrait être possible pour les « membres à risque », dont beaucoup de femmes à qui revient « une part disproportionnée des coûts du multiculturalisme » de rester et de lutter pour le changement (Shachar, cité par Phillips, *ibid.*, p.151). Le thème qui parcourt l'ouvrage est ainsi celui de l'importance de traiter les individus en sujets et non pas en êtres captifs de leur « culture », programmés par des règles et des conventions culturelles, ce qui conduit l'auteure à aborder des questions difficiles et complexes, concernant la compréhension de l'autonomie, de la notion de consentement, des mécanismes sociaux de subordination et d'assignation, mais aussi, nous l'avons vu, des logiques sociales du préjugé et du stigmaté, de la « circulation » et de la gestion de ces stigmatés, des logiques sociales du racisme. Sa réflexion ouvre ainsi des perspectives importantes pour un renouvellement des approches en matière de politique des minorités, mais également pour une approche sociologique et anthropologique des processus de construction et de revendication identitaire. Il m'a semblé tout particulièrement intéressant de transposer ces développements dans un contexte français autour, par exemple, comme je l'évoquais plus haut de la question de la *culturalisation* des objets et des pratiques, ou encore de celle de l'appartenance, en tension entre identités revendiquées et subies.

Conclusion

Pour une sociologie des inégalités et des altérités

Dans la période récente, à partir de 2009, j'ai eu l'opportunité de mettre à l'épreuve certaines de ces questions empiriques et problématiques à partir de nouveaux objets de recherche, dont celui plus particulièrement des migrations et des modalités d'installation en France de populations dites *roms*, *roms* et *tsiganes*.

A partir de 2009, j'ai été ainsi associée à l'équipe française du projet européen RESPECT (FP7, Commission Européenne), « For a Topography of Tolerance and Equal Respect. A comparative study of policies for the distribution of public spaces in culturally diverse societies »⁵⁸, dont l'objectif ambitieux fut de réfléchir, de façon comparative, par la fédération de plus d'une douzaine d'équipes internationales, à la manière dont prenaient corps dans les sociétés contemporaines les valeurs de « respect » et de « tolérance », avec une focale particulière sur l'étude des pratiques et des politiques d'occupation et d'allocation de l'espace. Le pari de ce projet était également disciplinaire – il proposait notamment de combiner une approche normative de notions telles que le « respect » ou la « tolérance » avec une démarche empirique et sociologique de l'urbain et des politiques locales, en direction de populations minoritaires. Dans le cadre de ce projet, nous avons choisi d'étudier le cas des migrations vers la France de familles dites *roms*, roumaines et bulgares, ainsi que les actions mises en place au plan local pour leur accueil et « insertion ». Une action a en ce sens plus particulièrement retenu notre attention qui était celle des « *villages d'insertion* », structures d'hébergement spécifiques, mises en place par quelques municipalités de la région parisienne, pour œuvrer à l'accueil et à l'insertion de ces populations, couramment menacées d'expulsion.

En effet, en 2009, deux ans après l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, deux pays qui comptent une proportion importante de populations identifiées comme *tsiganes*, la question connaissait en France à nouveau une vive actualité, à travers les problématiques de l'habitat non conventionnel et en squat, celle de l'apparition et de la destruction de bidonvilles, celle des expulsions vers les pays d'origine, à l'été 2010 plus particulièrement. Alors que ces migrants sont en théorie citoyens européens et bénéficient d'un certain nombre de droits et de protections, les interventions qui les visent ont été très largement informées, tant sur la scène locale que nationale, par les principes de la dérogation et de l'exceptionnalité. Elles dessinent, notamment au niveau national, une politique d'exclusion et d'expulsion, cependant qu'au niveau local, c'est une logique de résistance et de mobilisation qui semble s'organiser ici et là, ne situant pas moins les interventions à nouveau sur le registre du *provisoire* (qui dure), de *l'infra-droit* et de l'exceptionnalité.

⁵⁸ Bessone M. (dir.), Doytcheva M., Duez J.B., Girard Ch., Guérard de Latour S., « For a « Topography » of Tolerance and Equal Respect. A comparative study of policies for the distribution of public spaces in culturally diverse societies », (RESPECT Project), FP7, Commission Européenne, 2009-2011.

En effet, tantôt stigmatisées comme « nomades », tantôt comme migrantes et ressortissantes de pays tiers, les populations *romani* (dites encore Roms, Tsiganes, Gitans, Sinti, Manouches), connaissent des situations de privation de droits dans l'ensemble des pays européens. Elles sont cataloguées comme *a priori* dangereuses, voire comme collectivement délinquantes. Si certains droits leur sont proscrits, d'autres leur sont accordés de manière seulement partielle et conditionnée, dans des conditions humiliantes et destructrices d'identité (Balibar, 2011). Cette situation définie comme une « exclusion intérieure » est une des plus vieilles en Europe, mais aussi des plus violentes et insidieuses avec son cortège de préjugés, de discriminations et de brutalités. Alors qu'une partie importante de ces groupes et individus comptent aujourd'hui parmi ses citoyens, la construction européenne ne semble pas avoir fondamentalement modifié ce système de ségrégation, voire lui aurait ajouté de nouveaux éléments. Ce sont ces enjeux et leur confrontation à partir de différentes échelles d'intervention et arènes politiques - locales, nationales, européennes et supra-nationales - que nous avons proposé d'explorer, à travers notamment une analyse des logiques de mobilisation et d'action, ainsi que des dynamiques de revendication et d'assignation identitaires qui accompagnent l'avènement de la figure collective des *Roms*. Et ceci plus particulièrement dans un pays comme la France qui, au demeurant, refuse hautement le principe de toute identification particulière.

En effet, alors la catégorie administrative des *Gens du voyage* est ici l'objet, depuis les années 1960, d'un traitement bureaucratique visant entre autres à sa « *desethnicisation* », les nouvelles populations venues de l'Est se verront simultanément représentées en tant que groupe et collectivité, processus dans lequel la dimension ethno-culturelle, mais aussi selon notre hypothèse ethnoraciale, occupent une place importante. La perspective que nous avons adopté fut dès lors celle d'interroger les processus de construction dans les représentations, les mobilisations militantes et politiques, l'action publique de cette figure collective des *Roms* – mais aussi de « la question *rom* », « le problème *rom* » - et la manière dont la saillance d'une catégorisation à dimension ethnique et ethnoraciale se combine dans ces exemples à l'idéologie républicaine revendiquée de l'indivisibilité de la nation et de la cécité aux origines.

Ce questionnement s'est inscrit dans la continuité de mes travaux précédents sur le racisme et les discriminations. Il prend place plus largement à l'intérieur d'une sociologie de l'ethnicité et des rapports sociaux interethniques et interculturels. De manière plus générale, à travers cette recherche, il s'est agi de contribuer à un renouvellement des perspectives en cours dans le champ des études tsiganes, en abordant la problématique sous l'angle d'une sociologie des migrations, du racisme et des discriminations, plutôt qu'à travers celui de l'étude d'une population particulière. Par l'exploration d'un objet singulier, heuristiquement fécond, cette réflexion a constitué également pour moi la possibilité d'approfondir une approche sociologique et anthropologique des migrations, des mobilités et des phénomènes identitaires. Ces orientations rejoignent des objets de recherche au centre des travaux du Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques (CADIS), autour de problématiques comme celles de la formation des acteurs sociaux dans les sociétés post-communistes, celle des subjectivités ou encore celle de la « déstructuration des acteurs », confrontés aux pratiques du racisme et aux enjeux multiples de la perception de l'altérité dans les sociétés actuelles. J'ai bénéficié pour cette recherche d'un « congé pour recherches ou conversion thématique » (CRCT) en 2011, à l'université de Lille 3, puis d'un accueil en délégation CNRS au CADIS (UMR 8039, CNRS-EHESS) de 2012 à 2014. A partir de 2013, le projet fut financièrement soutenu par la Ville de Paris, dans le cadre du programme « Paris 2030 », ainsi que par le laboratoire d'excellence Tepsis porté par l'EHESS (LabEx TEPISIS, EHESS)⁵⁹.

⁵⁹ Doytcheva Milena, *Migrants roms dans l'espace public : (in)visibilités contraintes, mobilisations, habitat*, Ville de Paris, programme « Paris 2030 » - Laboratoire d'excellence Tepsis porté par l'EHESS, référence ANR-11-LABX-0067, 2014-2016.

Pour mener cette réflexion, un premier ancrage empirique furent les politiques conduites sur la scène locale et municipale en France d'accueil et d'« insertion » de ces populations, mais aussi de contrôle et de coercition, avec le démantèlement plus particulièrement d'installations spontanées et les opérations d'expulsion et de reconduite à la frontière. Un dispositif en particulier a ici retenu notre attention qui était celui des « *villages d'insertion* », structures d'hébergement temporaire que plusieurs villes en France ont créées au cours des dernières années, au point que ce mode d'« accueil » et d'intervention semble aujourd'hui devenir la norme en la matière. Dans le cadre du projet RESPECT (*cf. supra*), j'ai participé, entre 2009 à 2011, à une première approche de terrain de ces dispositifs et politiques locales, menée par observation et entretiens semi-directifs avec leurs acteurs principaux (associatifs, militants, institutionnels, professionnels). Une analyse de la presse et du traitement médiatique de ces migrations devait compléter les données issues de l'enquête locale, permettant notamment d'appréhender la construction des représentations, ainsi que la mobilisation dans le débat public et l'espace politique des enjeux d'image et de pratiques liés à ces populations. Il s'est agi de montrer plus particulièrement la manière dont les initiatives et interventions locales se sont inscrites dans - ou contre - une « séquence » politique nationale, rendue visible et mise en exergue à l'été 2010, lorsque les « Roms » ou « le problème rom » deviennent un des ressorts emblématiques des politiques sécuritaires et répressives conduites en matière d'immigration.

Enfin, pour mettre à l'épreuve l'hypothèse de la circulation des catégories et des concepts d'intervention au travers différentes arènes politiques et « échelles de justice » (Fraser, 2009), l'objectif fut également celui d'évaluer de manière critique les travaux communautaires en direction de ce que les experts nomment « la plus grande minorité » en Europe (Liégeois, 2009). Ces orientations européennes sont en effet aujourd'hui en France l'objet de lectures polémiques qui, dans leur version faible, y identifient l'adhésion à une vision essentialiste et culturaliste, clivant les identités au lieu de les fluidifier ; alors que, dans une version forte, c'est l'hypothèse de l'émergence de nouvelles formes de racisme qui prolongent sur le plan européen et supra-national les schémas « traditionnels » du racisme national (antisémitisme, racisme colonial) qui est explorée (Balibar, 2011). Selon la piste que nous avons toutefois poursuivie, les lectures racisantes ou racistes des situations actuelles sont à réinscrire dans une historicité plus longue, propre aux contextes locaux, où elles entrent en résonance avec des représentations ancrées, souvent pluriséculaires, de l'anti-tsiganisme. Les catégories d'appellation et d'intervention forgées forment-elles, dès lors, un facteur de protection de ces populations par la reconnaissance d'une situation minoritaire, comme le voudrait par exemple une approche pluraliste, référée notamment aux travaux européens ? Ou alors, sont-elles au contraire un facteur de reproduction d'un système de stigmatisation et d'oppression, comme le suggèrent certaines lectures critiques, notamment françaises de la problématique ? Comment ces perceptions, définitions et stratégies d'identification structurent-elles les expériences subjectives ? Telles furent certaines des questions que nous nous sommes proposé d'aborder. Je présenterai ici dans les lignes qui suivent des premières orientations et pistes d'interprétation à partir des travaux de recherche en cours et à venir.

Saillance d'une dimension ethnoculturelle et prégnance d'un ordre racial

« La question Rom » dans l'Europe contemporaine est analysée comme véhiculant une situation « d'exclusion intérieure » des plus anciennes sur le continent (Balibar, 2011). Elle permettrait aujourd'hui de comparer les situations et les politiques nationales, ainsi que peut-être de tirer les conséquences de la « réunification » du continent, récemment intervenue. Selon Etienne Balibar, si « du point de vue du « peuple rom » », cette comparaison tend à

montrer que si la construction européenne a sans doute favorisé et créé des possibilités de communication, de revendication de droits et d'égalité, elle n'a pas fondamentalement modifié le système de persécution dont ces populations sont victimes, de manière différenciée dans l'espace et dans le temps. Elle lui aurait même ajouté de nouveaux éléments : le développement des institutions communautaires aurait produit sur ces questions des « effets contradictoires ». D'un côté, l'Europe confère à ces collectivités une identité commune ou plutôt une catégorisation ; mais ceci contribuerait également, et d'un autre côté, à un processus de *racialisation* des Roms, incorporés de la sorte dans une structure « d'apartheid européen » en voie de constitution, au même titre que les migrants et les exilés des Suds, voire leurs enfants, considérés comme *étrangers* non-européens et convoquant le fantasme d'un « ennemi de l'intérieur » (ibid., p. 140). Faut-il admettre, dès lors, comme le suggère l'auteur, qu'il se développe aujourd'hui quelque chose comme un « néo-racisme européen », représentant par rapport à la construction de l'ensemble supra-national ce que les racismes « classiques » (antisémitisme, racisme colonial) ont représenté par rapport à l'Etat-nation et ses prolongements impérialistes⁶⁰ ?

Pour le linguiste Alain Pierrot, les questions identitaires fréquemment posées au sujet des populations *romani*, dont celle des « origines », sont également significatives d'un « malentendu européen », entre une maladroite volonté de valorisation – en l'occurrence comme peuple « indo-européen », venu d'Inde – et la priorité pour les intéressés d'obtenir la même légitimité nationale que leurs concitoyens avec lesquels ils vivent de manière séculaire dans une relation complexe de complémentarité antagoniste. Ce déni de nationalité ou du « droit à l'autochtonie » serait, plutôt que la non-reconnaissance d'une identité, la source principale d'injustices et de discriminations (Pierrot, *in* Lignes, 2011, p. 73).

Dans ces analyses, plusieurs aspects semblent caractériser la situation actuelle : par leurs trajectoires de mobilité et de déterritorialisation, les populations tziganes focalisent et mettent au jour des préjugés entre nations européennes. Si l'opinion publique française s'émeut peu des politiques de rejet des « Gens du voyage », elle semble friande en revanche d'informations sur les persécutions qui se produisent en Italie ou en Hongrie. Les Européens ne se haïssent plus, consciemment du moins, mais bien des ressentiments et défiances ne demandent qu'à ressurgir. Les *Roms* sont une cible idéale pour le déplacement et la cristallisation de ces sentiments xénophobes intra-européens. Ils sont comme une nation en trop, stigmatisée parce qu'elle « subsiste à cheval sur les frontières », forme « le type même de la population sans État, résistant à la territorialisation et à l'homogénéisation culturelle » (Balibar, 2011, p. 141).

D'autres travaux ont souligné le fait que l'anti-tziganisme qui se développe dans la période récente en Europe serait le corollaire plus ou moins direct du néolibéralisme (Sigona et Trehan, 2009). S'il faut, d'après ces auteurs, se souvenir que l'antitsiganisme n'est pas un phénomène nouveau, dans sa configuration actuelle, il demeurerait toutefois fortement lié aux transformations ayant suivi la chute de l'Union soviétique et le renforcement qui s'en est suivi des démocraties libérales, ainsi que des principes néolibéraux au sein de l'Europe. La corrélation n'étant pas ici nécessairement interprétée en termes de cause à effet, elle est néanmoins souvent implicitement sous-tendue par une lecture positive de l'intégration de ces populations par les régimes communistes⁶¹. A l'intérieur de l'hypothèse néo-libérale, des

⁶⁰ « À tout le moins, l'unification de l'Europe a rendu plus visible le processus de racisation du problème tzigane du fait même qu'il contredit brutalement la prétention officielle de l'Europe à pousser comme telle à l'extinction des préjugés ethniques » (Balibar, 2011, p. 140).

⁶¹ Selon cette vision, référée par les auteurs de manière étonnante à George Soros, « les Roms », « protégés du socialisme » seraient « les grands perdants de la transition post-communiste », « abandonnés à la logique impitoyable d'une économie de

pistes plus spécifiquement françaises soulignent le rôle prépondérant joué sur ces questions par les organisations internationales et les institutions communautaires : c'est « la fabrique experte de la question Rom », laboratoire selon l'interprétation proposée d'une action sociale néolibérale (Olivera, *in Lignes*, *ibid.*, p. 115 et *sq.*).

En fabriquant cette nouvelle catégorie d'intervention et en attirant sur elle l'attention des opinions publiques et les efforts des politiques communautaires, ces organisations auraient subséquemment fabriqué « le problème rom », procédant ainsi d'un effet de diversion qui leur aurait permis notamment de supprimer de l'agenda les questions sociales et économiques, les crises à répétition, les politiques d'austérité⁶². Pourtant l'appellation *Rom* est érigée en emblème de ces collectivités, comme le rappellent les travaux de Jean-Pierre Liégeois (2009), en 1971, à l'occasion du Premier Congrès mondial qui se tient à Londres et conduit à la formation de l'Union Romani Internationale sept ans plus tard. Lorsqu'elle est reprise au début des années 1990 par les organisations internationales ou ONG intervenant en matière de droits de l'homme, elle participe clairement même si confidentiellement d'une stratégie de « destigmatisation ». Emprunté à la langue romanès, ce mot qui signifie « homme », permet de se différencier des autres en s'identifiant aux « hommes par excellence ». Mais, comme le note Pierrot, « dès lors que le terme le plus générique, le plus valorisant est accaparé pour parler de soi, ce mot qui du point de vue des autres langues est au contraire spécifique devient vite dévalorisant » (Pierrot, *in Lignes*, 2011, p. 69-70). L'argument aujourd'hui bien rôdé contre toute intervention publique prenant acte d'une situation minoritaire comme « frein » ou « stratégie d'érosion » de l'Etat-providence (Doytcheva, 2011), ne peut-il pas toutefois être retourné, selon l'hypothèse suggérée par E. Bonilla-Silva et évoquée en amont, qui voit en le « libéralisme abstrait » une des figures et des stratégies de rationalisation des discours contemporains de « stigmatisation d'un autre racialisé » ? Quelle est la part, enfin, dans ces visions d'une « rhétorique de la réaction », selon la formulation proposée par A. O. Hirschman, dont plusieurs registres semblent à l'œuvre avec, plus particulièrement, les thèmes de « l'effet pervers », de la « mise en péril » ou encore de « la futilité »⁶³ ? Pour répondre à ces questions, il s'est agi dès lors pour nous, à travers une démarche empirique, d'appréhender les manières dont s'articulent dans les pratiques d'une pluralité d'acteurs les logiques d'assignation et de revendication identitaire. Ou encore, selon la terminologie proposée par Balibar, une option *majoritaire* et une option *minoritaire* dans la vision et la définition des modalités d'intégration de ces populations.

Logiques de normalisation et dynamiques communautaires en trompe-l'oeil

L'enquête en cours sur les dispositifs locaux dits « villages d'insertion » offre de ce point de vue un ancrage empirique privilégié. Par la mise en évidence des effets disciplinaires et coercitifs qui leur sont associés (Legros, 2011 ; Bessone et al., 2014), elle nous invite à suivre la piste d'une double filiation historique, qui permet d'inscrire ces espaces dans un

marché, au sein de laquelle ils ont été vite superflus ; au désert moral d'un interrègne légal au sein duquel il ont été livrés sans défense à une flambée de racisme meurtrier... ». George Soros et James D. Wolfensohn, « Les raisons de l'importance des Roms en Europe », 23 juillet 2003, cité par Sigona et Trehan (*in Lignes*, 2011, p. 97).

⁶² Dans ces conditions, écrit l'auteur, « rien ne sert de « lutter contre les discriminations » ou d'invoquer « l'inclusion », lorsque c'est le système lui-même, tel qu'il fonctionne, qui marginalise les plus faibles... ». Ce ne sont pas « les Roms » qui auraient besoin d'une politique volontariste et coordonnée, car « une bonne partie de ces communautés, à l'Ouest comme à l'Est, sont fort bien insérées dans leur environnement..., et ne demandent qu'à vivre leur vie, sans une catégorisation univoque imposée de l'extérieur » (Olivera, *in Lignes*, 2011, p. 115 et *sq.*)

⁶³ Selon l'auteur, celui-ci s'annonce comme suit : « Plus ça change, plus c'est la même chose », *in* Hirschman, Albert O., *The Rhetoric of Reaction: Perversity, Futility, Jeopardy*, Harvard University Press, 1991, p. 133 et *sq.* pour la trad. française.

« continuum assimilationniste », mais non moins *ségrégatif*, propre à une certaine « tradition républicaine ».

D'une part, en effet, comme le soulignent les travaux de J-P. Liégeois, plutôt que de combattre les stéréotypes ancestraux contre les *Bohémiens*, les républicains les institutionnalisent au contraire, à partir de la fin du XIXe siècle, à travers diverses mesures en direction des « nomades », puis des « voyageurs ». Au cours des années 1980, celles-ci connaissent toutefois une inflexion : tandis que la logique traditionnelle de l'exclusion consiste à désigner les endroits où les populations en question *ne doivent pas être*, les logiques contemporaines de leur prise en charge tendent à définir les places où elles *doivent vivre*. On observe ainsi le passage d'une logique d'exclusion à une autre, de *réclusion* ; d'un usage visible et brutal de la force politique à des mécanismes de contrôle davantage sociaux et administratifs, qui intiment en creux une injonction à la sédentarisation et à l'assimilation nationale (Liégeois, 2009). Aujourd'hui, le fait d'arrimer la question des populations tziganes venues de l'Est à celle *a priori* desethnalisée des *Gens du voyage* ne démontre-t-il pas précisément une logique racisante ou essentialiste à l'œuvre dans la perception et la définition des enjeux liés à ces populations ? Les similitudes, les amalgames involontaires et parfois délibérés entre les politiques adressées aux familles migrantes et celles qui visent les populations françaises nous invitent en tout cas à interroger les effets de rupture et de continuité dans le traitement social et politique qui leur est réservé.

D'autre part, à la différence des *campi nomadi*, conçus dans une démarche apparemment similaire en Italie, les « villages d'insertion » français ne se définissent pas comme un mode d'habitat pérenne et définitif, mais davantage comme un espace d'adaptation et un « sas », permettant d'accéder ultérieurement à un habitat conventionnel. Une autre logique se donne à voir ainsi, qui rapproche ces dispositifs d'autres formes historiques d'« habitat contraint », destiné à accueillir des populations migrantes, réfugiées, une main d'œuvre souvent d'origine coloniale et post-coloniale. En France, la politique des *cités de transit* en direction de populations laborieuses et/ou étrangères illustre ces principes revendiqués d'un espace transitionnel, conçu dans un souci d'éducation et d'émancipation. De ces programmes cependant, beaucoup d'immigrés, notamment coloniaux, n'en sortiront qu'à la démolition. Dans ces opérations comme d'ailleurs dans celles dites de résorption des bidonvilles, au début des années 1970, la mise en place d'une intervention publique en matière d'habitat est bien souvent prétexte à un processus de tri et de classement des populations, aboutissant à la sélection de quelques familles jugées les plus « aptes à s'intégrer », et délaissant ou mettant en branle la plus grosse partie d'« indésirables ». Ces aspects furent clairement observés en ce qui concerne les « villages » : la sélection des familles, les aspects coercitifs des dispositifs, tant sur le plan matériel et physique (grillages, éclairage) que moral et politique (contrôle des visites, sélection des familles, etc.), plaident en faveur de leur inscription dans la continuité d'un savoir-faire « républicain » : ségrégatif mais non moins assimilationniste. Nous avons proposé pour rendre compte de ces situations et des contradictions propres aux politiques qui les encadrent la notion d'*intégration ségrégative* (Doytcheva, 2012).

Enfin, selon une grille d'interprétation davantage urbaine et spatiale, ces phénomènes seraient à inscrire dans une tendance plus générale de *métropolisation* et de *mise en camp* des précaires (Legros, *in* Lignes, 2011). L'hébergement des *Roms* en situation précaire aujourd'hui correspondrait ainsi, d'une certaine manière, à une mise aux normes de l'habitat des plus pauvres. L'habitat non-conventionnel étant dans le collimateur des pouvoirs publics, avec un mouvement de répression qui débute dans les années 2000 et s'intensifie par la suite, la géographie urbaine observe une tendance à la « normalisation » : on ne fait plus n'importe quoi dans les anciennes marges ; l'espace est zoné, affecté à des usages précis. Cette logique,

particulièrement visible dans le cadre des villages, témoigne du fait, si l'on suit cette perspective d'analyse, que le devenir de ces populations n'est guère défini aujourd'hui en France dans les termes d'une *option minoritaire*. Il est de ce point de vue toutefois intéressant à noter que les dispositifs étudiés ne sont nulle part ailleurs utilisés en direction d'autres populations locales. Explorer les actions mises en place sur la scène locale, en ce qu'elles proposent d'aménager, voire de masquer dans certains cas les aspects normatifs et coercitifs de l'intervention publique, sans toutefois parvenir à en épuiser les logiques de sélection et de tri, devrait ainsi nous permettre de confronter ces modèles analytiques aux données issues du terrain.

Une citoyenneté partielle

Selon les résultats réunis par deux chercheurs italiens, analysant les politiques et les pratiques institutionnelles en direction des Roms et Sinti (Sigona et Monasta, 2006), celles-ci pourraient être caractérisées par un double mouvement : de développement et de diffusion, d'abord, de ce qu'ils appellent des *pratiques discriminatoires généralisées*, qui sont le fait y compris d'acteurs institutionnels, au niveau tant local que national ; un déni, ensuite, et un manque de connaissances également généralisé concernant la nature discriminatoire de ces pratiques. Sigona et Monasta appréhendent cette situation dans les termes d'une « citoyenneté imparfaite », dont le propre est non seulement un sentiment d'incertitude éprouvé par les personnes concernant leur statut et leurs droits, mais la déformation même de leur perception de ce qu'est la discrimination. En France, ces résultats font écho à l'ambivalence que nous observons des politiques locales entre, d'une part, un projet et une volonté affichée d'émancipation et d'accès aux droits et, d'autre part, une logique de contrôle et de coercition, de « réimposition » des différences et de la ressemblance⁶⁴.

Les politiques municipales en direction des « Gens du voyage » avec lesquelles nous observons des parallèles et similitudes, voire confusions délibérées, ont été analysées dans les termes d'une *politiques de l'hospitalité*. A savoir, si un devoir moral et politique commande à l'hôte d'accueillir, il est par là même signifié à l'accueilli sa condition de subalterne, ainsi que la nécessité de se conformer à une façon d'être *authentique* ou *authentifiée*. Paradoxalement, la « réclusion » véhicule une injonction à l'assimilation : rendant la vie en mobilité pratiquement impossible, les dispositifs des « aires d'accueil », par exemple, intiment en creux à la sédentarisation. Comme le soulignent les travaux d'Anne Gotman (2001, 2004), l'hospitalité a besoin de frontières, elle suppose des membres et des non-membres ; elle repose sur une asymétrie qui confère à celui qui est accueilli une infériorité de droit et de position. Cette asymétrie se lit jusque dans la définition des besoins, où la souveraineté de l'accueillant ne manque pas de se manifester. C'est un système instable que l'on peut référer au régime du don chez Mauss. Il est producteur d'une altérité vulnérable à laquelle on assigne des devoirs spécifiques. La relation du sujet à son hôte procède d'une « captation d'image et d'identité » : c'est un système de reconnaissance des différences, mais jusqu'où, interroge l'auteure, une telle reconnaissance peut-elle aller dans la société démocratique sans dévier ses propres fondements politiques ?

⁶⁴ En 2008, le Gisti qui dépose plainte contre la France auprès de la Commission européenne pour violation du droit communautaire en matière de liberté de circulation souligne la mise en place, à partir de 2006, de plusieurs mesures et instruments juridiques visant à « criminaliser » les nouveaux migrants communautaires – Roumains et Bulgares - dont l'adhésion est prévue au 1 janvier 2007 et les rendre ainsi plus facilement « expulsables » : Gisti, *Plainte contre la France pour violations du droit communautaire en matière de libre circulation des personnes*, Paris, juillet, 2008. Voir aussi la délibération de la Halde du 26 octobre 2009 qui corrobore ces conclusions.

Ces développements permettent d'éclairer également des situations que nous observons dans l'enquête en direction des « Roms migrants », dont l'analyse recoupe les logiques mises en exergue d'un *infra-droit*, de *politiques de l'exception*, d'une mobilisation de statuts et de mécanismes dérogatoires. Ces mécanismes opèrent tant dans la définition du statut juridique et politique des individus - citoyens européens relevant néanmoins d'un « régime de transition » et soumis à une réglementation *ad hoc* sans équivalent par le passé pour d'autres ressortissants communautaires -, que dans les interventions mises en place au plan local pour leur accueil et « accompagnement ».

Comme le titre la revue *Lignes* qui consacre en 2011 (Canut, 2011) deux dossiers à la question, « L'exemple des Roms. Les Roms, pour l'exemple. », ces populations se trouvent prises aujourd'hui dans des processus complexes de figuration, de projection, d'imbrication d'idéologies et de représentations, qui mettent en scène des enjeux emblématiques pour les démocraties contemporaines, ayant trait aux questions de citoyenneté, de solidarité, d'appartenance et de mobilité dans une Europe qui se voudrait sans frontières. En conclusion, il m'a semblé donc important de revenir sur l'intérêt de ce thème de recherche, et objet empirique singulier, pour quiconque souhaite s'intéresser, au prisme de l'actualité, comme cela a été mon cas, à des problématiques sociologiques et anthropologiques fondamentales qui traitent des enjeux de l'altérité et de l'égalité dans les démocraties libérales, fondées sur les principes de la citoyenneté.

En effet, cet objet de recherche ouvre tant vers des problématiques et des questions d'actualité, en matière d'immigration intra et extra-communautaire, de construction et d'intégration européenne, de politique publique, de citoyenneté, qu'il permet de renouveler des approches sociologiques et anthropologiques fondamentales des processus de construction et d'assignation identitaire, de mobilisation collective, de production des inégalités et des altérités. C'est la raison pour laquelle j'en fais un analyseur privilégié des processus de différenciation et de hiérarchisation sociale, d'une *sociologie des altérités et des inégalités*, selon le sous-titre donné à ce dossier d'habilitation et au mémoire de synthèse en particulier. Cette approche recoupe mes travaux précédents, où je me suis toujours efforcée de sortir de l'étude de populations spécifiques et d'aborder les objets explorés de manière décloisonnée, en les inscrivant dans une analyse plus générale des dynamiques de stratification sociale, des rapports de pouvoir et de distinction sociale, des processus de territorialisation, d'intégration et de ségrégation urbaine. C'est en ce sens que je souhaite également aborder les nouveaux chantiers de recherche qui s'ouvrent à moi autour des mobilités dites *roms* et la manière dont elles interpellent les principes de l'intégration nationale et encore plus ceux de la citoyenneté européenne. C'est en ce sens que j'ai conçu et anime pour la deuxième année consécutive le séminaire de recherche bi-mensuel à l'Ecole des hautes études en sciences sociales qui réunit des chercheurs travaillant sur ces questions dans les pays de départ, comme dans ceux d'immigration, dans une perspective résolument interdisciplinaire et comparative. C'est également l'orientation que je souhaite donner au projet de recherche collaboratif qui a récemment reçu le soutien de la Ville de Paris autour des enjeux de politisation et d'exposition médiatique de ces migrants dans l'espace public, mais aussi de mobilisations et de luttes sociales pour porter leur voix et dire « leurs intérêts », des dispositifs d'action publique, destinés à les « accompagner » et prendre en charge.

BIBLIOGRAPHIE

Vol. 1

- Balibar, E. (2011), « Racisme et politique communautaire: les Roms », *Lignes*, n° 34, p. 135-144.
- Barth, F. (1969), *Ethnic groups and boundaries: the social organization of culture differences*, London, Allen & Unwin.
- Barry, B. (2002), *Culture and equality: An egalitarian critique of multiculturalism*, HUP.
- Bataille, P. (1997), *Le racisme au travail*, Paris, La Découverte.
- Bataille, P. (1999), « Racisme institutionnel, racisme culturel et discriminations », in Dewitte P. (Ed), *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 285-293.
- Becker, H. S. (1985), *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié (1963).
- Becker, H. S. (2000), « L'enquête de terrain : quelques ficelles du métier », *Sociétés Contemporaines*, n° 40, p. 151-164.
- Béhar, D. (1998), « Entre intégration des populations d'origine étrangère et Politique de la Ville : existe-t-il une discrimination positive à la française ? », *Hommes & Migrations*, n° 1213, p. 79-90.
- Bell, D. (1976), *Vers la société post-industrielle*, Paris, Robert Laffont (1973).
- Berlin, I. (1969), *Four essays on Liberty*, Oxford, Clarendon Press.
- Bernardot, M., Doytcheva, M. (2010), « Radicalisation des frontières et promotion de la diversité. Les figures d'un paradoxe », *Asylon(s)*, n° 8, en ligne.
- Berten, A., Da Silvera, P. et Portois, H. (1997), *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF.
- Bertheleu, H. (2006), « L'ethnisation ou la forme française des relations interethniques : sociologie d'un processus ou pathologisation des situations? », Congrès de l'AFS, Bordeaux.
- Bertheleu, H. (2007), « Sens et usages de « l'ethnisation ». Le regard majoritaire sur les rapports sociaux ethniques », *REMI*, vol. 23, n°2, p. 7-28.
- Bessone M., Doytcheva M., Duez J-B., Girard C., Guérard de Latour S. (2014), « Integrating or segregating Roma migrants in France in the name of respect: A spatial analysis of the 'villages d'insertion' », *Journal of Urban Affairs*, vol. 36, à paraître.
- Bonilla-Silva, E. (2003), *Racism Without Racists : Color-Blind Racism and the Persistence of Racial Inequality in the United States*, Rowman and Littlefield.
- Breton R. (1996), « Les nouveaux modes d'organisation ethniques au Canada », *Hommes et Migrations*, N° 120, juillet.
- Brown, W. (2008), *Regulating Aversion: Tolerance in the Age of Identity and Empire*, Princeton, PUP.

- Borraz, O. (1999), « Pour une sociologie des dynamiques de l'action publique locale », in Balme R., Faure A., Mabilleau A. (Eds), *Les nouvelles politiques locales*, Paris, Sciences Po, p. 77-110.
- Boudon, R. (1969), *Les méthodes en sociologie*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- Bourdieu, P. (1979), *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Editions de minuit.
- Bourdieu, P. (1980), « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *ARSS*, n°35, p. 63-72.
- Bourdieu P., Passeron J-C (1964), *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Ed. de Minuit.
- Bourdieu P., Passeron J-C. (1970), *La reproduction*, Paris, Ed. de Minuit.
- Butler, J. (2005), *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte (1990).
- Calvès, G. (2002), « Il n'y pas de race ici », *Critique internationale*, n° 17, p. 173-186.
- Canut, C. (Ed) (2011), « L'exemple des Roms. Les Roms, pour l'exemple », *Lignes*, n° 34,35.
- Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Caradec V. (dir.) (2008), *Emergence et diffusion de la discrimination sur l'âge en France*, Université de Lille 3 – DREES/MiRe, décembre.
- Chauvière, M. (1998), « Techniques sociales, entre idéal républicain et inspiration humaniste », in De Ridder G. (Ed), *Les Nouvelles frontières de l'intervention sociale*, L'Harmattan, Paris, p. 79-108.
- Cohen, J., Diamond, A., Vervaecke, P. (Eds) (2012), *L'Atlantique multiracial: discours, politiques, dénis*, Paris, Karthala.
- Colliot-Thélène, C. (1990), *Max Weber et l'histoire*, Paris, PUF.
- Cordeiro, A. (1994), « Les associations ciment d'un nouveau peuplement », *Accueillir*, n°197.
- Cuche, D. (2010), *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, « Grands Repères/Manuels », 4^e éd. (1996).
- Cuche, D. (2008), « Modes de catégorisation et classement socio-ethnique au Pérou », in Alvarez-Pereyre F. (Ed), *Catégories et catégorisation : une perspective interdisciplinaire*, Paris, SELAF, p. 35-55.
- Dalibert M., Doytcheva M. (2014), *Migrants roms dans l'espace public: (in)visibilités contraintes*, *Migrations société*, n° 152 à paraître.
- De Rudder V., Poiret C. (1999), « Affirmative Action et "discrimination justifiée": Vers un universalisme en acte », in Dewitte, P. (Ed), *Immigration et intégration: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 397-406.
- De Rudder V., Poiret C., Vourc'h F. (2000), *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- De Tinguy, A., Wihtol de Wenden, C. (Eds) (1992), « Migrations Est-Ouest », *Hommes et migrations*, n°1155.

Doytcheva, M. (2001), « Les dynamiques identitaires des migrants bulgares à Paris », in Bertheleu, H. (Ed), *Identifications ethniques. Rapports de pouvoir, compromis, territoire*, Paris, L'Harmattan.

Doytcheva, M. (2001), « Mobilisations ethniques : loisirs, commerce et action associative des migrants bulgares à Paris », in Sabatier C. (eds), *Savoirs et enjeux de l'interculturel: nouvelles approches, nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan.

Doytcheva, M. (2003), *Existe-t-il un multiculturalisme à la française ? Une étude sur la politique de la ville 1981-2003*, Thèse de doctorat : sociologie, EHESS, Paris.

Doytcheva, M. (2007), *Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, Paris, La Découverte.

Doytcheva, M. (2008), « Lutter contre les discriminations en France. L'arrimage territorial », *VEI-Enjeux*, p. 132-138.

Doytcheva, M. (dir.) (2008), *De la lutte contre les discriminations à la production de la diversité : une enquête sur le monde de l'entreprise*, Université de Lille 3-DREES/MiRe, décembre.

Doytcheva, M. (2009), « Réinterprétations et usages sélectifs de la diversité dans les politiques des entreprises », *Raisons Politiques*, n° 35, Août, p. 107-124.

Doytcheva, M. (2010), « Une reconnaissance paradoxale : ethnicité et participation dans les politiques de la ville », in Boucher M. (Ed), *Penser les questions sociales et culturelles contemporaines*, Paris, l'Harmattan, 2010.

Doytcheva, M. (2010), « Usages français de la notion de diversité : permanence et actualités d'un débat », *Sociologie*, vol. 1, n° 4, p. 423-438.

Doytcheva M., Hachimi M. A. (2010), « Promouvoir la diversité en entreprise : genèse et ambiguïtés d'une initiative patronale », *Asylon(s)*, n°8, juillet, en ligne.

Doytcheva, M. (2011), *Le Multiculturalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2^{ème} éd.

Doytcheva, M., Helly, D. (2011), « Discrimination et Pluralité Culturelle. Objets de rhétorique dans la France des années 2000 », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 12, n° 4, p. 391-409.

Doytcheva, M. (2011), « Intermédiaires et "opérateurs de la diversité" dans les politiques des entreprises », *Sociologies pratiques*, n°23, p. 57-68.

Doytcheva, M. (2012), « Politiques municipales et familles roms migrantes : entre *infra-droit* et politiques de l'hospitalité », Intervention au colloque « L'Etat des droits », Université de Paris 13 et Sciences Po, Paris, 25-26 juin.

Doytcheva, M. (2014), « De l'égalité professionnelle à la production de la diversité : discriminations et politiques du genre au travail », <halshs-00944834> à paraître.

Doytcheva Milena, *Migrants roms dans l'espace public : (in)visibilités contraintes, mobilisations, habitat*, Ville de Paris- Laboratoire d'excellence Tepsis porté par l'EHESS, référence ANR-11-LABX-0067.

Duran, P., Thoenig, J. C. (1996), « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, p. 580-623.

Durkheim, E. (1973), *De la division du travail social*, Paris, PUF.

Eller, Jack D., Coughlan, Reed M. (1993), « The poverty of primordialism: The demystification of ethnic attachments », *Ethnic and racial studies*, 16, 2, p. 183-202.

Esprit (1998), « A quoi sert le travail social ? », Mars-Avril.

Estèbe, P. (1999), *L'usage des quartiers : action publique et géographie dans la politique de la ville (1989-1998)*, Thèse : Géographie, Université de Paris X-Nanterre.

Fassin, D. (2002), « L'invention française de la discrimination », *RFSP*, 52, 4, p. 403-423.

Fassin, D., Fassin, E. (Eds) (2006), *De la question sociale à la question raciale ? : représenter la société française*, Paris, La Découverte.

Fraser, N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.

Fraser, N. (2009), *Scales of Justice. Reimagining Political Space in a Globalizing World*, Columbia University Press.

Fraser, N., Honneth, A. (2003), *Redistribution or Recognition ? : A Political-Philosophical Exchange*, London, Verso.

Gans, H. (1979), « Symbolic ethnicity : The future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic and racial studies*, 2, 1, p. 1-20.

Gans, H. (1992), « Second generation decline : scenarios of economic and ethnic futures of the post-1965 American immigrants », *Ethnic and Racial studies*, 15, 2, p. 173-192.

Gans, H. (1994), « Symbolic ethnicity et ethnic religiosity : towards a comparison of ethnic and religious acculturation », *Ethnic and Racial Studies*, 17, 4, p. 577-592.

Glazer, N., Moynihan, D. P. (1963), *Beyond the Melting Pot. The Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italians and Irish of New York City*, Harvard University Press and MIT Press.

Geisser, V. (1997), *Ethnicité républicaine : les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po.

Gotman, A. (2001), *Le sens de l'hospitalité : essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF.

Gotman A. (Ed) (2004), *Villes et hospitalité: les municipalités et leurs étrangers*, Paris, MSH.

Grafmeyer, Y., Joseph I. (Eds) (1992), *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.

Guillaumin, C. (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris/La Haye, Mouton.

Guiraudon, V. (2004), « Construire une politique européenne de lutte contre les discriminations : l'histoire de la directive «race» », *Sociétés contemporaines*, n° 53, p. 11-32.

- Herbert, A. (1984), « Rational choice in ethnic mobilization : a critique », *IMR*, vol. 18, n° 2, p. 377-381.
- Hetcher, M. et al. (1982), « A theory of ethnic collective action », *IMR*, 16, 2, p. 412-434.
- Hirschman, A. O. (1970), *Exit, Voice and Loyalty: Response to the Decline of Firms, Organizations and States*, Harvard University Press.
- Hirschman, A. O. (1991), *The Rhetoric of Reaction: Perversity, Futility, Jeopardy*, Harvard University Press.
- Hollinger, D. (2006), *Postethnic America : Beyond Multiculturalism ?*, New York, Basic Books (1995).
- Honneth, A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf (1992).
- Isambert, F.-A. (1976), « La sécularisation interne du christianisme », *Revue Française de Sociologie*, vol. 17, n° 4, p. 573- 589.
- Joly, D., Wadia, K. (Eds) (2012), « Musulmanes et féministes en Grande-Bretagne », *Hommes et Migrations*, n° 1299.
- Legrand C., Lemoigne P., De Ridder G. (1995), *Cité des citoyens et communauté paroissiale. Catholicisme et nouvelles formes de gestion de l'espace public dans les quartiers de développement social*, Rapport pour le Plan urbain.
- Lignes* (2011), « L'exemple des Roms. Les Roms, pour l'exemple. », n° 34 et 35.
- Liégeois, J.-P. (2007), *Roms en Europe*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.
- Liégeois, J.-P. (2009), *Roms et Tsiganes*, Paris, la Découverte, coll. « Repères ».
- Liogier, R. (2006), *Une laïcité légitime. La France et ses religions d'Etat*, Paris, Médicis-Entrelacs.
- Liogier, R. (2008), « Diversité », in Garrigues J. (eds), *La France de la Vème république*, Paris, Armand Colin.
- Lorcerie, F. (2000), « La lutte contre la discrimination ou l'intégration requalifiée », *VEI Enjeux*, n° 121, juin.
- Kymlicka, W. (1995), *Multicultural Citizenship: A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Clarendon Press.
- Kymlicka, W. (1996), « Communautarisme », in Canto-Sperber M., *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, p. 263-270.
- Kymlicka, W. (1999), *Les théories de la justice: une introduction: libéraux, utilitaristes, libertariens, marxistes, communautariens, féministes*, Paris, La Découverte.
- Kymlicka, W., Wayne, N. (1994), « The Return of Citizen: A survey of recent work on citizenship theory », *Ethics*, 104, 2, p. 352-381.
- Lacorne, D. (2003), *La crise de l'identité américaine. Du melting-pot au multiculturalisme*, Paris, Gallimard (1997).

- Lal, B. B. (1983), « Perspectives on ethnicity : old wines in new bottles », *Ethnic and racial studies*, vol. 6, n° 2, p. 154-173.
- Martiniello, M. (1992), *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, L'Harmattan.
- Martiniello, M. (1995), *L'Ethnicité dans les sciences sociales*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- Model, S. (1993), « The ethnic niche and the structure of opportunity : Immigrants and Minorities in New York City », in Katz M. (Ed), *The Underclass Debate : Views from History*, Princeton University Press, p. 161-193.
- Muller, P. (1998), *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- Nagel, J. (1994), « Constructing ethnicity : creating and recreating ethnic identity and culture », *Social problems*, 41, 1, p. 152-176.
- Ndiaye, P. (2008), *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.
- Park, R. E., Miller H. A., *Old World Traits Transplanted : The Early Sociology of Culture*, New York, Harper & Brothers, 1921.
- Park, R. E., *The immigrant press and its control*, New York and London, Harper, 1922.
- Piault, H. et al. (Eds) (1987), *Vers des sociétés pluriculturelles: études comparatives et situation en France*, Paris, ORSTOM.
- Phillips, A. (2007), *Multiculturalism without Culture*, Princeton, Princeton University Press.
- Pluriel-recherches, *Vocabulaire historique et critiques des relations inter-ethniques*, cahiers 1 à 8, depuis 1993, Paris, L'Harmattan.
- Prévert, A. (2011), *La lutte contre les discriminations dans le travail en France. Sociogenèse d'un dispositif d'action publique (1980-2004)*, Thèse : science politique, IEP, Grenoble.
- Poutignat P., Streiff-Fenart J. & Barth F. (2008), *Théories de l'ethnicité. Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, PUF (1995).
- Raulin, A. (2000), *L'ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, Paris, L'Harmattan.
- Raulin, A. (2007), *Anthropologie urbaine*, Paris, Armand Colin.
- Raulin, A. (2008), « Utopies locales et laboratoire social : l'exemple du 13^{ème} arrondissement de Paris », *L'Année sociologique*, vol. 58, n° 1, p. 47-70.
- Renaut, A., Mesure, S. (1999), *Alter ego : les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Aubier.
- Revue du Mauss* (2004), « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi », n° 23, Paris, La Découverte.
- Roman, J. (1995), « Un multiculturalisme à la française ? », *Esprit*, juin, p. 145-159.
- Sabbagh, D. (2003), *L'égalité par le droit : les paradoxes de la discrimination positive aux Etats-Unis*, Paris, Economica.

Sabbagh, D. (2010), « Une discrimination positive indirecte ? Les métamorphoses des politiques de promotion de la « diversité » dans l'accès aux établissements d'enseignement supérieur publics à caractère sélectif en Californie (1995-2008) », *Sociétés contemporaines*, n°79, p. 41-67.

Sandel, M. (1999), *Le Libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Seuil (1982).

Sayad, A. (1977), « Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15(1), p. 59-79.

Schnapper, D. (1998), *La Relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.

Schnapper D. (2000), « Comment reconnaître les droits culturels? », *Comprendre*, n°1, p. 253-269.

Schnapper, D. (2002), *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard.

Sigona N., Monasta L. (2006), *Cittadinanze Imperfette. Rapporto sulla discriminazione razziale di rom et sinti in Italia*, Edizioni Spartaco.

Sigona N., Trehan N. (Eds) (2009), *Romani Politics in Contemporary Europe*, Palgrave.

Simmel, G. (1988), *La tragédie de la culture et autres essais*, Paris, Payot-Rivages.

Simmel, G. (1991), *Sociologie et Epistémologie*, Paris, PUF.

Simon, P. (1998), « La discrimination: Contexte institutionnel et perception par les immigrés: Le racisme à l'œuvre », *Hommes & migrations*, n°1211, p. 49-67.

Simon, P. (2000), « Les jeunes issus de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique », *VEI enjeux*, n° 121, p. 23-38.

Simon, P., Stavo-Debaugé, J. (2004), « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, n° 53, p. 57-84.

Taguieff, P.-A. (Ed) (1991), *Face au racisme*, vol. 1 et 2, Paris, La Découverte.

Taylor, C. (1994), *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Aubier (1992).

Taylor, C. (1997), *La Liberté des modernes*, Paris, PUF.

Taylor C. (1998), *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Seuil (1989).

Thomas, W.I., Znaniecki F., *The Polish Peasant in Europe and America*, 5 vol., 1918-1920, University of Chicago Press.

Tönnies, F. (1977), *Communauté et Société*, Paris, Retz (1887).

Tissot, S. (2002), *Réformer les quartiers. Enquête sociologique sur une catégorie de l'action publique*, Thèse de doctorat : sociologie, EHESS.

Tissot S. (2007), *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil.

Touraine, A. (1992), *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.

Touraine, A. (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble? Egaux et différents*, Paris, Fayard.

- Viet, V. (1998), *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard.
- Waldinger, R. (1999), *Still the promised City ? African-Americans and New Immigrants in Postindustrial New York*, Harvard, HUP.
- Walzer, M. (1990), « The communitarian critique of liberalism », *Political Theory*, vol.18, n° 1, p. 6-23 ; trad. fr. in Bertin A., Da Silva P. et Portois H. (Eds), *Libéraux et communitariens*, Paris, PUF, 1997.
- Walzer, M. (1997a), *On Toleration*, New Haven, Yale University Press.
- Walzer, M. (1997b), *Pluralisme et Démocratie*, Paris, Esprit (recueil d'articles).
- Warnier, J-P. (2007), *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Waters, M. (1990), *Ethnic options. Choosing identity in America*, University of California Press.
- Weber, M. (1992), *Essais sur la théorie de science*, Paris, Pocket (1904-1917).
- Weber, M. (1995), *Economie et Société* vol. 1 et 2, Paris, Pocket (1922).
- Wieviorka, M. (1991), *L'espace du racisme*, Paris, Le Seuil.
- Wieviorka, M. (Ed) (1996), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte.
- Wieviorka, M. (1998), *Le racisme, une introduction*, Paris, La Découverte.
- Wieviorka, M. (2001), *La différence*, Paris, Balland.
- Wuhl, S. (1996), *Insertion : les politiques en crise*, Paris, PUF.